

Projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes de la Guinée



Étude de base sur la participation et la perception des jeunes sur la gouvernance locale



Consultants :

Dr. Mamoudou TOURÉ
Dr. Mamadou BARRY
M. Ibrahima KABA
M. Mamady CISSÉ

Contacts :

Dr. Mamoudou TOURÉ
Consultant
Cabinet CapEm
capem.gn@gmail.com

M. Abdourahmane SAGNANE
Spécialiste de Programme
UNFPA-Guinée
sagnane@unfpa.org

Ce rapport a été produit avec le soutien du Système des Nations Unies (SNU) et du Gouvernement Guinéen. Son contenu relève exclusivement de la seule responsabilité du Cabinet CapEm et ne reflète pas nécessairement les opinions du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en tant que commanditaire.

Table des matières

Remerciements.....	7
Liste des acronymes	8
Résumé exécutif	9
ÉTUDE DE BASE (RÉFÉRENCE).....	19
I. Contexte du projet	19
II. Objectifs de l'étude	21
III. Méthodologie	22
1. Approche globale.....	22
2. Analyse de base	23
3. Échantillonnage.....	24
a. Partie qualitative	24
b. Partie quantitative	24
4. Taille et répartition de l'échantillon.....	25
a. Partie qualitative	25
b. Partie quantitative	25
5. Conception des outils de collecte.....	27
a. Échange avec les différentes parties prenantes.....	27
b. Élaboration et validation des outils de collecte	27
6. Collecte des données.....	28
a. Recrutement et formation des enquêteurs	28
b. Enquête pilote	28
c. Déploiement des agents sur le terrain.....	29
d. Supervision de l'enquête	29
e. Méthodes de collecte des données	29
7. Analyse des données et rédaction du rapport.....	29
a. Données qualitatives	30
b. Données quantitatives	30
8. Cibles de l'étude de référence	30
9. Organisation pratique de l'étude	30
a. Préparation et phase de collecte de données.....	30
b. Analyse de données et reportage	31
10. Durée de l'étude.....	31

11.	Difficultés et limites de la méthodologie	32
a.	De l'outil de collecte	32
b.	De l'enquête sur le terrain	32
c.	Limites de la méthodologie	33
IV.	Présentation et analyse des résultats.....	34
1.	Revue documentaire	34
a.	Introduction sur la participation.....	34
b.	Analyse théorique de la participation.....	35
c.	Analyse de la participation à l'aune des rapports de la Banque Mondiale	43
d.	Analyse de la prise en compte de la participation dans les politiques publiques africaines, régionales, nationales et locales	48
e.	Résultats de la revue documentaire	59
2.	Étude de référence : Informations générales sur l'échantillon.....	60
3.	Niveau de connaissance globale des répondants	65
4.	Implication des jeunes hommes et femmes dans les conflits	71
5.	Participation des jeunes au processus de planification locale.....	77
6.	Perception des jeunes sur la prise en compte de leurs préoccupations.....	84
V.	Indicateurs de base de l'étude.....	90
VI.	Conclusion	91
VII.	Recommandations.....	96
	Aux trois agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et UNESCO).....	96
	Aux autorités publiques	98
	Aux organisations de la société civile et organisation non-gouvernementale.....	99
	Aux acteurs du secteur privé	99
	Aux autorités religieuses et traditionnelles	100
	Aux partenaires techniques et financiers	101
	Bibliographie.....	102
	Annexes	104
	Annexe 1 : Récapitulatif des indicateurs de résultats	104
	Annexe 2 : Cartographie des indicateurs du projet par commune cible et témoin.....	108
	Annexe 3 : Opinions des autorités administratives et locales.	115
	Annexe 4 : Outils de collecte d'informations	118
	Annexe 5 : Termes de référence.....	124
	Annexe 6 : Résultats enquêtes par sondage - ménages	129

Liste des Figures et Tableaux

Figure 1 . Répartition des ménages par région administrative.....	60
Figure 2. Répartition des ménages par commune.	61
Figure 3. Répartition par genre.	61
Figure 4. Répartition des jeunes par commune.....	62
Figure 5. Répartition par classe d'âge des enquêtés.....	64
Figure 6. Proportion des jeunes ayant déjà entendu parler des PDL et PAI.	69
Figure 7. Préoccupations de jeunes prises en compte dans les PDL/PAI.	69
Figure 8. Répartition des enquêtés qui ont confirmé l'existence de la plateforme U-Report dans leur commune par tranche d'âge.....	71
Figure 9. Répartition des types de conflits.	74
Figure 10. Préconisation pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales.	77
Figure 11. Participation des jeunes femmes dans les instances de prises de décision locales.	78
Figure 12. Niveau de représentativité des jeunes de 18-35 ans dans les instances de prise de décision.....	79
Figure 13. Participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.	80
Figure 14. Niveau de participation des jeunes au processus d'élaboration des documents de développement.....	81
Figure 15. Conséquences de l'exclusion des jeunes hommes et femmes de la gouvernance locale.	83
Figure 16. Besoins spécifiques des jeunes.	84
Figure 17. Définition d'une personne handicapée.....	85
Figure 18. Répartition par rapport au suivi des médias.....	89
Tableau 1. Répartition des ZD à partir du recensement général de 2014.....	26
Tableau 2. Chronogramme prévisionnel des activités.....	31
Tableau 3. Déroulement du Processus d'élaboration du PDL.	56
Tableau 4. Durée de résidence des enquêtés dans les communes couvertes par les projets.	62
Tableau 5. Statuts des répondants dans les ménages.	63
Tableau 6. Niveau de connaissance des documents de planification stratégique.....	68
Tableau 7. Nombre de conflits par commune.	72
Tableau 8. Répartition du nombre de rencontres de concertation par commune.	77
Tableau 9.A Régions administrative des ménages couverts.....	129
Tableau 10.A Préfectures des ménages couverts.	129
Tableau 11.A Sous-Préfectures ou Communes des ménages couverts.....	129
Tableau 12.A Régions administratives des jeunes enquêtés.....	130
Tableau 13.A Préfectures des jeunes enquêtés.....	130
Tableau 14.A Sous-Préfectures ou Communes des jeunes enquêtés.	130

Tableau 15.A Milieux de résidence des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 16.A Statuts des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 17.A Durée de résidence dans la commune des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 18.A Statistiques descriptives sur l'âge des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 19.A classe d'âge des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 20.A Sexes des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 21.A Niveau d'instruction des jeunes enquêtés.....	131
Tableau 22.A Situation matrimoniale des jeunes enquêtés.....	132
Tableau 23.A Liens de parenté des jeunes enquêtés avec le chef de ménage.....	132
Tableau 24.A Exercice d'activité professionnelle par les jeunes enquêtés.....	132
Tableau 25.A Entendre parler de la charte africaine de la jeunesse.....	132
Tableau 26.A Définition d'un jeune.....	132
Tableau 27.A Entendre parler de la politique nationale de la jeunesse.....	132
Tableau 28.A Prise en compte des préoccupations des jeunes dans la politique nationale de la jeunesse.....	132
Tableau 29.A Connaissance des documents de planification stratégique.....	132
Tableau 30.A Vulgarisation des documents de planification stratégique.....	133
Tableau 31.A Utilisation des documents stratégiques lors de l'élaboration des projets.....	133
Tableau 32.A Documents stratégiques utilisés.....	133
Tableau 33.A Entendre parler du PDL et/ou PAI.....	133
Tableau 34.A Prise en compte des préoccupations des jeunes par les autorités locales... ..	133
Tableau 35.A Les préoccupations des jeunes prises en compte par les autorités locales... ..	133
Tableau 36.A Existence d'une plateforme U-report dans la commune.....	134
Tableau 37.A Enrôlement sur la plateforme U-Report.....	134
Tableau 38.A Conflits au cours des douze derniers mois.....	134
Tableau 39.A Nombre de conflits au cours des douze (12) derniers mois.....	134
Tableau 40.A Nombre de conflits au cours des douze (12) derniers mois.....	134
Tableau 41.A Nombre de conflits causés par les jeunes.....	135
Tableau 42.A Nombre de conflits causés par les jeunes.....	135
Tableau 43.A Types de conflits connus dans les communes.....	135
Tableau 44.A Solutions pour contenir les mouvements de revendications.....	135
Tableau 45.A Existence d'un cadre de concertation dans la commune.....	135
Tableau 46.A Représentation des jeunes dans les cadres de concertation.....	136
Tableau 47.A Participation d'au moins une fois à une réunion de concertation.....	136
Tableau 48.A Nombre de réunions de concertation au cours des 12 derniers mois.....	136
Tableau 49.A Nombre de réunions de concertation au cours des 12 derniers mois.....	136
Tableau 50.A Propositions faites au cours des réunions de concertation.....	136
Tableau 51.A Prise en compte des propositions.....	136
Tableau 52.A Représentation des jeunes de 18-35 ans dans les instances de prise de décision.....	137
Tableau 53.A Représentation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision.....	137
Tableau 54.A Niveau de représentation des jeunes de 19-35 ans dans les instances de prise de décision.....	137

Tableau 55.A Niveau de représentation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision.	137
Tableau 56.A Participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.....	137
Tableau 57.A Niveau de participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.	137
Tableau 58.A Les conséquences pour la commune de l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale	138
Tableau 59.A Action pour impliquer davantage les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL/PAI.	138
Tableau 60.A Solution pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes.	138
Tableau 61.A Les besoins spécifiques des jeunes de la commune.....	138
Tableau 62.A Définition d'une personne vulnérable.	138
Tableau 63.A Existence des personnes vulnérables dans la commune.	139
Tableau 64.A Promotion des droits des personnes vulnérables à travers les PDL/PAI.	139
Tableau 65.A Existence d'une société minière dans la commune.	139
Tableau 66.A Respect des obligations fiscales et des responsabilités sociales des sociétés minières.....	139
Tableau 67.A Connaissance sur la gestion des redevances minières.	139
Tableau 68.A Transparence dans la gestion des redevances minières payées par les sociétés.	139
Tableau 69.A Respect de la politique nationale du contenu local en termes d'embauche des jeunes par les sociétés minières.	140
Tableau 70.A Proportion de jeunes que doivent embaucher les sociétés minières.	140
Tableau 71.A Existence de cadres de concertation intra générationnelle.....	140
Tableau 72.A Existence de cadres de concertation inter générationnelle.....	140
Tableau 73.A Existence de conseils de jeunes dans la commune.....	140
Tableau 74.A Entendre parler des conseils communaux de jeunes.	140
Tableau 75.A Utile de mettre en place des conseils communaux des jeunes et les outiller.	140
Tableau 76.A Organisation des sessions de dialogue entre les jeunes.	141
Tableau 77.A Nombre de sessions sur les douze (12) derniers mois.....	141
Tableau 78.A Nombre de sessions sur les douze (12) derniers mois.....	141
Tableau 79.A Sessions de dialogue organisées par les jeunes et les autres acteurs.....	141
Tableau 80.A Nombre de sessions de dialogue au cours de ces douze derniers mois.....	141
Tableau 81.A Nombre de sessions de dialogue au cours de ces douze derniers mois.....	141
Tableau 82.A Suivre les médias.	142
Tableau 83.A Fréquence de suivi des ménages.	142
Tableau 84.A Types de médias.....	142
Tableau 85.A Plages horaires pour le suivi des médias.	142
Tableau 86.A Des émissions avec accent sur la prévention des conflits et des revendications violentes	142

Remerciements

L'étude de référence est l'une des principales activités prévues dans le cadre du projet d'appui à la participation des jeunes (hommes et femmes) à la gouvernance locale initié par le Système des Nations Unies (SNU) et le Fonds de Consolidation de la Paix en vue de soutenir le Gouvernement Guinéen dans la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion des Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté. »

Cette étude de base a été rendue possible grâce à la collaboration des représentants de trois (3) agences du Système des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et UNESCO) et des Ministères en charge de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de la Petite Enfance et de l'Unité Nationale et Citoyenneté.

Notre profonde reconnaissance va à l'endroit des autorités locales, (Préfets, Sous-préfets, Maires, Chefs de Quartiers, etc.), des acteurs politiques, des leaders religieux, des acteurs de la société civile, des responsables d'associations, d'ONG et de médias des différentes préfectures et communes couvertes par l'étude ainsi que les communes témoins, qui ont facilité l'étape de collecte des données quantitatives et qualitatives sur le terrain.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des participants (notamment les jeunes hommes et femmes) à cette étude de base aussi bien dans les communes de Conakry que dans celles de l'intérieur du pays couvertes par l'étude.

La méthodologie, les outils de collecte et la réalisation de l'étude de base sur le terrain ont connu une contribution significative des autorités locales, notamment les chefs de quartiers, qui ont bien voulu mettre à disposition des guides pour les enquêteurs. Notre sincère reconnaissance à toute l'équipe de la représentation de l'UNFPA en Guinée pour la qualité de la collaboration, des échanges et le traitement diligent de nos requêtes. Cette reconnaissance va particulièrement à Mme Barbara SOW, Représentante Pays, M. Abdourahmane SAGNANE, M. Abdoulaye DIALLO, Mme BALDE Hadiatoulaye BARRY et Mme KABA Halima.

Nos remerciements vont enfin aux représentants de l'administration publique centrale. Il s'agit notamment des cadres représentant les départements de la Jeunesse (M. Sény Damba et M. Condé), de l'administration du territoire (M. Magassouba) et de l'action sociale.

Cabinet CapEm.

Liste des acronymes

AFD	Agence Française pour le Développement
AGBEF	Association Guinéenne pour le Bien-Être Familial (AGBEF)
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
BM	Banque mondiale
CM	Conseil Municipal
CCJ	Conseil Communal des Jeunes
CR	Commune Rurale
CSP	Commission de Suivi du Processus
DSEL	Diagnostic Socio-Economique Local
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPP	Équipe Pluridisciplinaire de Planification
FNDL	Fonds National de Développement Local
FODEL	Fonds de Développement Local
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODK	Open Data Kit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PDL	Plan de Développement Local
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNU	Système des Nations Unies
SPD	Service Préfectorale de Développement
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
STD	Service Technique Déconcentré
TDR	Termes de référence
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZD	Zone de Démembrement

Résumé exécutif

Cette étude de base portant sur une enquête d'opinion sur la participation et la perception des jeunes hommes et femmes vise à appuyer le Gouvernement en vue de l'amélioration de la gouvernance locale en Guinée.

En effet, cette étude a eu pour objectif principal de mettre en lumière la situation de référence du projet d'appui à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes cibles les plus conflictogènes et les quatre (4) communes témoins (communes de convergence) afin de faciliter les projections des cibles, de mesurer les changements observés et d'orienter la synergie des partenaires d'exécution. De façon spécifique, il s'est agi entre autres de :

- collecter et analyser les données permettant de renseigner les indicateurs du projet ;
- proposer une méthode de traitement et d'analyse des données collectées ;
- réaliser une étude approfondie de la cartographie des conflits causés par les jeunes et les mécanismes locaux de leur résolution ;
- réaliser une revue et une analyse approfondie des PDL et PAI afin de mesurer jusqu'où les besoins et préoccupations des jeunes et personnes vulnérables sont bien pris en compte dans ces outils ;
- identifier les pistes des actions pouvant faire l'objet d'une synergie d'intervention entre les partenaires d'exécution.

Parallèlement à ces objectifs, l'étude de référence a également cherché à mettre en avant le niveau de participation des jeunes (hommes et femmes) dans le processus d'élaboration des documents de planification stratégique au niveau local mais également leurs perceptions sur la prise en compte de leurs besoins et préoccupations dans les plans de développement local (PDL) et les plans annuels d'investissement (PAI).

La collecte des données quantitatives et qualitatives a pris quatre (4) semaines, du 22 mai 2019 au 20 juin 2019. Cette opération de collecte a concerné les huit (8) régions administratives du pays et vingt (20) communes du projet (dont onze (11) urbaines et (9) rurales). Pour des raisons d'analyse comparative, la collecte des données a également porté sur quatre (4) autres communes témoins qui sont parmi les communes appelées « communes de convergence. »

Globalement, la méthodologie utilisée pour cette étude de base a permis de prendre les opinions de 4.053 personnes, dont 2.231 jeunes hommes et 1.822 femmes à travers l'enquête par sondage, plus de deux cent (200) jeunes hommes et femmes dans les groupes de discussions et plus de cent cinquante (150) autres acteurs, représentants les autorités administratives et locales, les leaders religieux, les responsables communautaires des sociétés minières et les acteurs de la société civile ou responsables d'ONG.

Ainsi, **il ressort donc de l'enquête par sondage que pour une cible de 2.400 ménages dans les 20 communes du projet, 2.398 ont été effectivement touchés, soit 99,91%**. Dans ces ménages, **3.605 jeunes ont été effectivement enquêtés dont 55% de jeunes hommes et 45% de jeunes femmes**. En revanche, la disparité est moindre dans les communes témoins avec 52,1% de jeunes hommes et 47,9% de jeunes femmes. L'étude a donc touché aussi bien les jeunes hommes que les jeunes femmes dont l'âge moyen se situe à 24 ans. Pour le milieu de résidence, 42,5% des répondants habitent à Conakry, 80,4% en milieu urbain contre 19,6% en milieu rural. Ces jeunes hommes et femmes semblent connaître les réalités de leurs communes respectives pour y avoir passé en moyenne plus de cinq (5) ans. Les jeunes enquêtés sont pour la majorité célibataires (59%) contre 38,5% mariés ou vivant en couple. 70,7% d'entre eux sont scolarisés avec des niveaux disparates dont 10% niveau primaire, 21,8% niveau collège, 19,3% niveau et 19,6% niveau universitaire (parmi lesquels 73,7% sont des jeunes hommes contre 26,3% de jeunes femmes). Plus de la moitié des jeunes (58,9%) enquêtés déclarent ne pas exercer une activité professionnelle, avec 56,2% chez les jeunes hommes contre 62,3% chez les jeunes femmes.

En ce qui concerne le niveau de connaissance globale des répondants, seulement 14,4% d'entre eux affirment avoir entendu parler de la charte africaine de la jeunesse (**contre seulement 8,9% des jeunes des communes témoins**). Les jeunes, de 15-20 ans, sont les plus nombreux parmi ceux qui n'ont pas entendu parler de la charte africaine de la jeunesse (avec 39% de l'effectif). Par ailleurs, très peu de jeunes ont également entendu parler de la politique nationale de la jeunesse, soit 25,4% de l'échantillon. **Cette proportion est légèrement plus faible chez les jeunes des communes témoins (14,3%)**. Toutefois, 34,6% des répondants pensent que cette politique ne prend pas en compte leurs préoccupations. Ces réponses sont confirmées par les données qualitatives issues des discussions en focus group et des entretiens individuels.

Quant aux documents de planification stratégique, en dépit de certaines campagnes de vulgarisation, le PNDES n'est visiblement pas connu par les jeunes car ils ne sont que 8% à connaître ce document. **Cette proportion est encore plus faible parmi les jeunes des quatre (4) communes témoins**. Pour les PDL et PAI, il n'y a que 8,5% et 3,3% respectivement des jeunes qui affirment les connaître. **Il apparaît donc globalement que les jeunes hommes et femmes enquêtés ne connaissent pas les documents de planification en vigueur dans le pays**. Pour ceux-là qui les connaissent, ils estiment à **46,2% qu'ils ne sont pas suffisamment vulgarisés à travers le pays**. D'ailleurs, très peu de jeunes (6%) utilisent un document de planification stratégique lors de l'élaboration de leurs projets.

Par ailleurs, 18,3% des jeunes enquêtés disent avoir entendu parler des PDL et/ou des PAI, parmi les jeunes ayant entendu parler des PDL et/ou PAI, seulement 47,3% d'entre eux pensent que leurs préoccupations y sont prises en compte par les autorités locales **contre 26,3% des jeunes enquêtés dans les communes témoins**. La faible prise en compte des préoccupations des jeunes est confirmée par

la plus part des participants au focus group de discussions et aux entretiens individuels.

En termes de préoccupations, les jeunes, ayant répondu avoir entendu parler des PDL/PAI, estiment que les problématiques de formation (87,6%) et d'emplois (75,9%) sont les plus importantes à prendre en compte dans les PDL/PAI. **Les mêmes préoccupations sont soulevées par les jeunes des quatre (4) communes témoins dans des proportions moindres.**

Parlant de l'outil de communication U-Report, seulement 10,2% des jeunes enquêtés affirment que celui-ci existe dans leur commune (12,1% de jeunes hommes et 8,0% de jeunes femmes) **contre, 21,5% des jeunes sondés dans les communes témoins. Tout de même, peu de répondants y est enrôlé (45,8%) contre 19,8% des jeunes des communes témoins.**

S'agissant de l'implication des jeunes hommes et femmes dans les conflits, 65% des jeunes répondent que leurs communes ont été confrontées aux conflits au cours des douze (12) derniers mois **contre 32,2% pour les répondants des communes témoins** avec une moyenne de trois (3) conflits dans les communes du projet **contre deux (2) dans les communes témoins**

Parmi ces conflits qui ont émaillé la vie socio-économique de ces communes, 89,3% sont causés spécifiquement par les jeunes **contre 81,2% pour les communes témoins**. Il existe plusieurs types de conflits. Dans la zone du projet, les sondés évoquent les conflits entre autorités et communautés (58%) des conflits politiques (46,2%), les conflits entre communautés et sociétés présentes (27,2%) et les conflits intercommunautaires (13,7%). **En revanche dans les communes témoins, c'est plutôt les conflits entre communautés et sociétés (60,4%) qui occupent la première place.** Pour les jeunes hommes de Labé, leur commune a été plutôt confrontée à la grève des syndicats de l'éducation et des taxis-motos tandis que les jeunes femmes mentionnaient les conflits entre vendeuses du marché et autorités communales.

Pour contenir ces conflits, 83,2% des répondants préconisent la formation et la sensibilisation, 39,9% l'organisation et l'accompagnement des jeunes hommes et femmes. En revanche, 4,3% des jeunes enquêtés mettent plutôt l'accent sur la sanction ou la répression pour contenir les mouvements de revendication. Un participant au focus group de Labé disait : «... *il faut une bonne politique orientée vers la jeunesse...* » Quant au cadre de concertation, seulement 34,2% des répondants déclarent qu'il en existe dans leur commune (**contre 40,5% dans les communes témoins**). Pour les communes ayant un cadre de concertation, 85,9% des enquêtés affirment que les jeunes y sont représentés (**contre 90,6% dans les communes témoins**). Selon une participante au groupe de discussion à Kintinia, il y a des cadres de concertation qu'il faut faire animer par des leaders responsables ayant de bonnes initiatives.

En fin, pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales en vue de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, près de quatre cinquième des sondés (79,9%) soutiennent la mise en place de cadre de dialogue. Près de la moitié (47,8%) des enquêtés estiment qu'il faudra promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive. **Par contre, pour 5,4% des jeunes enquêtés, il faut réprimer ou sanctionner pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales.**

Sur la question de la participation des jeunes au processus de planification locale, seulement 22,9% des sondés déclarent y avoir participé au moins une fois sur les douze (12) derniers mois (**contre 26,2% pour les communes témoins**). **Au cours de ces rencontres, 57,3% des jeunes, ayant participé, ont eu à faire des propositions. Toutefois, ils admettent seulement pour 28,2% d'entre eux, que ces propositions ont été prises en compte contre 24,8% pour les communes témoins.** Du point de vue qualitatif, si la participation des jeunes semblent être une réalité à Ratoma en revanche à Labé, Friguiagbé et Sangaredi ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, un tiers (33,1%) des personnes sondées affirment que les jeunes de 18-35 ans sont représentés dans les instances de prise (**contre 35,1% pour les communes témoins**). Cette réponse est plus prononcée chez les 31-35 ans (39,3%) que chez les plus jeunes (28,9%), c'est-à-dire les 15-20 ans. Quant à la question spécifique de la participation des jeunes femmes dans ces instances, plus de deux tiers (71,6%) des enquêtés répondent qu'elles n'y participent pas, contre 28,4% pour ceux qui soutiennent le contraire. **Ces proportions sont respectivement 70% et 30% pour les communes témoins.**

Concernant le niveau de représentation des femmes dans les instances de prise de décision, 67,6% des enquêtés qui ont dit qu'elles y sont représentés pensent qu'elles y sont néanmoins faiblement représentés **contre 49,3% pour les communes témoins**. De plus, 3,2% estiment qu'elles n'ont aucun niveau de représentativité dans les instances de prise de décision au niveau de leurs communes respectives. **Il s'avère donc que les jeunes, qu'ils soient hommes ou femmes, sont faiblement représentés dans les instances de prise de décision des communes du projet et des communes témoins.**

Sur la participation des jeunes au processus d'élaboration des programmes et/ou projets de développement local, seulement 29,3% des répondants affirment y avoir pris part dans leur commune (**presque autant (30%) que dans les communes témoins**). Les plus âgés jeunes (31-35 ans) sont ceux dont la proportion est plus importante avec 35,9% du total.

Globalement, le niveau de participation des jeunes dans le processus d'élaboration des programmes/projets de développement est jugé faible par 51,9% des sondés ayant répondu qu'ils y participent (**26,9% pour les communes témoins**) contre 34,9% qui estiment que le niveau est plutôt moyen.

Par ailleurs, pour impliquer davantage les jeunes notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration de développement local, les répondants estiment qu'il faut largement privilégier la sensibilisation et la formation (85,1%), faire le plaidoyer (33,8%). Par contre, 8,2% d'entre eux estiment qu'il faut plutôt faire des revendications contre 5,6% qui militent pour la pression sur les autorités en charge de l'élaboration des documents de développement. La thèse de la revendication est visiblement plus soutenue par les jeunes de 15-20 ans qui comptent pour 34,4% des enquêtés concernés par la question.

Cependant, l'exclusion des jeunes de la gouvernance locale a plusieurs conséquences pour les communes. Les principales conséquences énumérées par les répondants sont : (i) la tentation à l'émigration (ou l'exode rural) (72,2%) ; (ii) l'extrémisme violent ou la radicalisation (39,8%) et (iii) l'instrumentalisation politique (37,6%). Les plus jeunes (15-20 ans) sont les plus enclins à céder à la tentation migratoire car ce sous-groupe y représente plus du tiers (36,4%) par rapport aux plus âgés (16,6%). Plus l'âge augmente moins les jeunes sont enclins à céder à la tentation migratoire.

Les répondants estiment que pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, il faut mettre en place un cadre de dialogue (79,9%), promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive (47,8%), appliquer la sanction ou faire la répression (5,4%). Alors que **dans les communes témoins, les jeunes préconisent dans leur grande majorité le dialogue (89,3%) et la promotion de la bonne gouvernance (45%)**. À Labé, les participants préconisent entre autres la culture du civisme, le renforcement de la justice sociale et l'enseignement de l'histoire du pays aux jeunes.

Les jeunes des communes du projet ont plusieurs préoccupations qu'ils aimeraient que les autorités et les partenaires au développement prennent en considération dans les plans de développement de leurs localités. En effet, les répondants ont énuméré comme principaux besoins spécifiques : (i) l'accès à l'emploi pour 90,4% ; (ii) l'accès aux services sociaux de base pour 83,4% ; (iii) l'accès à la formation de qualité pour 39,2% et (iv) l'accès aux opportunités de financement des projets pour 36,4%. Seulement un tiers des enquêtés (32,6%) estiment que la protection des jeunes femmes et des personnes vulnérables est un besoin spécifique des jeunes. **Par contre, l'accès aux services sociaux de base reste la préoccupation majeure des jeunes des communes témoins (90,4%) suivi de l'accès à l'emploi (89,5%)**. Par ailleurs, les jeunes de 15-20 ans semblent être ceux-là qui sont les plus préoccupés par l'accès à l'emploi (35,2%), suivi de 21-25 ans (26,2%) puis des jeunes de 26-30 ans (21,5%) et des jeunes de 31-35 ans (17%).

S'agissant des personnes vulnérables, elles existent aussi bien dans les communes du projet que dans les communes témoins. En effet, 91,1% des répondants des communes du projet contre 96,4% dans les communes témoins affirment qu'il existe

des personnes vulnérables dans leurs communes. **Toutefois, pour 89,2% d'entre eux, les droits de ces personnes vulnérables ne sont pas suffisamment promus dans leurs communes à travers les PDL/PAI contre 93,7% pour les communes témoins.**

Pour les communes où évoluent des sociétés minières, seulement 22% (**25,6% pour les communes témoins**) des répondants estiment que celles-ci s'acquittent correctement de leurs obligations fiscales et de leurs responsabilités sociales contre 33,9% d'entre eux qui pensent que celles-ci ne respectent pas les lois auxquelles elles sont soumises. Cependant, 44,2% des jeunes répondent ne pas savoir si les sociétés minières s'acquittent de leurs obligations dont 51,4% de jeunes femmes. La presque totalité des répondants (93,7%) affirment n'ayant pas de connaissance sur la gestion des redevances minières, **cette proportion est de 99,2% pour les communes témoins**. Les jeunes de 15-20 ans y sont les plus représentés pour plus du tiers (33,6%) des répondants. 41,8% des répondants affirment que la gestion des redevances minières n'est pas transparente, **contre plus de la moitié (59,7%) des jeunes répondants dans les communes témoins**. En revanche, seulement 4,5% des répondants soutiennent que les ressources minières sont gérées de manière transparente.

Seulement 31,7% des jeunes interrogés disent qu'il existe des sociétés minières dans leurs localités. Quant au respect de la lettre de politique nationale de contenu local dans ces zones, la moitié de ces jeunes (50,2% **contre 55,8% pour les communes témoins**) affirment que les sociétés minières ne respectent pas la politique nationale du contenu local en termes d'embauches des jeunes. Seulement 6,9% estiment que les sociétés se soumettent à cette politique en termes d'embauche des jeunes. De plus, 17% d'entre eux estiment que ces sociétés devraient embaucher au moins entre 41% et 50% de jeunes issus des communautés locales ; 14,4% préconisent que la proportion des jeunes embauchés qui viennent des communautés soit portée entre 71% et 80% de l'effectif. Globalement, un jeune sur deux (48,6%) pensent que plus de la moitié (50%) des personnes embauchées par les sociétés minières doivent provenir de la communauté locale.

Par ailleurs, les jeunes affirment globalement, pour 75,5% et 71,3% d'entre eux, qu'il n'y a pas respectivement de cadres de concertation intra-générationnelle et intergénérationnelle dans leurs communes. Alors que ce résultat est respectivement de 60% et 67,9% dans les communes témoins.

Sur la question des conseils communaux de jeunes, 51,5% des répondants affirment qu'il n'en existe pas dans leurs communes. Toutefois, **92,6% de l'ensemble des jeunes sondés pensent qu'il serait utile de mettre en place des conseils communaux des jeunes et les outiller pour recueillir l'avis des jeunes et porter leur voix auprès des instances locales de prise de décisions contre 99,1% pour les jeunes des communes témoins**. De plus, ils souhaitent que les jeunes femmes y soient fortement représentées en moyenne 41,4%. Pour une trentaine d'enquêtés,

cette proportion doit même être portée à 100% c'est-à-dire que ce conseil doit être composé uniquement que des jeunes filles.

Parlant de promotion du dialogue entre jeunes, seulement un peu du tiers (37,6%) des répondants déclarent qu'ils organisent des sessions de dialogue entre eux dont 62,5% de jeunes hommes et 32,9% de la classe d'âge 15-20 ans. Quant aux sessions de dialogue organisées entre les jeunes et les autres acteurs, 80,9% des enquêtés soutiennent n'ayant pas connaissance.

Par rapport aux médias, 79,1% des enquêtés les suivent dont 34,6% de jeunes de 15-20 ans. 59,5% des jeunes déclarent suivre de temps en temps, 31,2% souvent et 9,3% très souvent. Le type de média le plus suivi est la radio et/ou la télévision pour 83,2% des enquêtés, suivis par les réseaux sociaux pour 10,2%. Les plages horaires privilégiées sont 18h-21h pour 61,2% des enquêtés, 9h-12h pour 38,1% et 21h-00h pour 34,7%. **La grande majorité des répondants (85,3%) affirment que les émissions qui passent dans les médias mettent l'accent sur la prévention des conflits et des revendications violentes.**

En somme, les jeunes hommes et femmes ayant pris part à l'étude de base affirment que leur couche est impliquée dans la plus part des conflits qui affectent la vie socio-économique de leurs communes respectives. Ils estiment également que leur niveau de participation au processus d'élaboration des documents de développement est encore faible. De plus, lorsqu'ils participent à ces processus, leurs préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte par les autorités locales. Cette situation peut par ailleurs être due à leur faible représentativité au niveau des instances de prise de décision.

En termes de recommandations, les auteurs de l'étude de base suggèrent entre autres ce qui suit :

Aux trois agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et UNESCO), le cabinet CapEm formule les recommandations ci-après :

1. L'étude de base met en évidence l'implication des jeunes dans les conflits. En effet, 89% des conflits sont causés annuellement par les jeunes hommes et femmes dans les communes couvertes par l'étude. Il apparaît donc la nécessité de **mettre en place des mécanismes appropriés (formation, sensibilisation, accompagnement et insertion socio-économique) pour réduire voire annihiler l'implication des jeunes dans les conflits notamment les plus vulnérables.**
2. Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, à l'image de l'administration centrale, les collectivités locales s'inscrivent depuis quelques années dans la programmation pluriannuelle, à travers les PDL et les PAI. C'est pourquoi, il serait nécessaire d'**accompagner les autorités publiques afin que ces documents de planification soient sensibles aux conflits, à l'égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes.**

3. Pour organiser les jeunes et permettre de mieux circonscrire leurs actions, la nécessité d'**appuyer le Gouvernement en vue de la mise en place des conseils communaux des jeunes s'impose, pour faciliter la communication entre les autorités publiques et les jeunes afin de prendre en compte leurs besoins et préoccupations pour éviter des conflits et renforcer leur citoyenneté.** Ce besoin de mettre en place des conseils communaux des jeunes est ressenti dans toutes les communes couvertes par l'étude de base et les communes témoins. Une représentativité suffisante des jeunes femmes dans ces conseils communaux doit être une exigence.
4. L'UNICEF-Guinée a développé une plateforme de dialogue social (U-Report) en vue de promouvoir la gouvernance décentralisée. Cependant, en Guinée très peu de jeunes utilisent cette plateforme pour collecter, analyser et diffuser des informations sur leurs besoins spécifiques. Par conséquent, il serait vivement souhaitable **d'entreprendre des actions appropriées pour démocratiser l'accès à cet outil de communication au plus grand nombre de jeunes, notamment des jeunes femmes.**
5. Avec la mise en place des conseils communaux, l'impératif de promouvoir la concertation et le dialogue entre les instances de prise de décision au niveau local et les organisations de jeunes (hommes et femmes) demeure. C'est pour cela en tant partenaire, les trois (3) agences du Système des Nations Unies doivent **poursuivre l'effort d'accompagnement du Gouvernement en vue de mettre en place et outiller les conseils communaux de jeunes et les cadres de concertation et de dialogue entre ces organes et les autorités communales.**

Aux autorités publiques

- Vulgariser la charte africaine de la jeunesse, la politique nationale de la jeunesse et l'ensemble des documents de planification stratégique (PNDES, PDL, PAI, etc.) notamment pour les jeunes hommes et femmes ;
- Promouvoir la participation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision au niveau local et renforcer les capacités techniques et financières des collectivités locales en vue de leur permettre de se doter des documents stratégiques (PDL et PAI) sensibles aux conflits, à l'égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes ;
- Soutenir la mise en place des conseils communaux de jeunes ainsi que des cadres de concertation et de dialogue entre ces conseils communaux de jeunes et des conseils municipaux des collectivités locales.

Aux organisations de la société civile et organisation non-gouvernementale

- Renforcer la collaboration entre les différentes institutions dans le cadre de la prévention et de gestion des conflits initiés et entretenus (c'est-à-dire dont ils

prennent part pour une raison ou pour une autre) par les jeunes hommes et femmes ;

- Mettre en place des cadres de concertation ou des mécanismes inclusifs de consultation et de dialogue social dans les collectivités locales les plus conflictogènes notamment entre les jeunes et entre les jeunes et les autorités publiques (administratives et locales) ;
- Faire des plaidoyers ou encourager les autorités locales à impliquer davantage les jeunes hommes et femmes dans le processus d'élaboration des documents de planification stratégique tels que les PDL et les PAI.

Aux acteurs du secteur privé

- Soutenir les collectivités locales, notamment celles ayant des exploitations minières, à travers la réalisation des infrastructures sociales de base dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises contribuant ainsi à améliorer les conditions d'existence des communautés ;
- Contribuer à résorber le chômage de masse des jeunes hommes et femmes par l'utilisation tant que possible de la main d'œuvre locale en fonction des compétences proposées conformément à l'esprit de la lettre de politique nationale du contenu local ;
- Privilégier la transparence et la communication sur les initiatives entreprises en faveur des communautés notamment celles relatives au paiement des impôts et taxes, au renforcement de capacités des jeunes, à la réalisation des infrastructures sociales de base, etc.

Aux autorités religieuses et traditionnelles

- Créer ou renforcer la synergie d'actions entre les autorités religieuses et les autorités traditionnelles pour renforcer la citoyenneté des jeunes hommes et femmes ;
- Sensibiliser les autorités administratives et locales sur l'organisation des jeunes autour de cadres de concertation formels et sur la prise en compte de leurs besoins et préoccupations notamment en termes d'accès à l'emploi et de formation.

Aux partenaires techniques et financiers

- Renforcer les capacités des autorités publiques et des organisations de la société civile, y compris les associations de médias, en matière de prévention et de gestion des conflits notamment ceux causés par les jeunes et femmes ;
- Appuyer la participation des jeunes hommes et femmes dans les processus d'élaboration des documents de planification et dans les instances de prise de décision au niveau local ;

- Soutenir les initiatives des jeunes hommes et femmes en matière d'accompagnement dans le cadre du montage, du financement et de la mise en œuvre des projets ;
- Faire participer l'État et les OSC dès les phases de conception des projets pour une meilleure appropriation par les populations ciblées.

ÉTUDE DE BASE (RÉFÉRENCE)

I. Contexte du projet

Après plusieurs initiatives dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, la République de Guinée a amorcé un nouveau processus de décentralisation en 2006 par le biais de l'adoption du code des collectivités locales dont la mise en œuvre constitue un enjeu majeur pour le développement local. Pour ce faire, le pays doit doter les collectivités locales en moyens et en capacités techniques et humaines afin de leur permettre de pouvoir appliquer pleinement les dispositions du code des collectivités et donc assumer les compétences qui leurs sont transférées en termes, entre autres, de gestion administrative, de développement local, de décentralisation fiscale, etc.

Cependant, en dépit de cette bonne volonté des autorités au plus haut niveau, les collectivités locales sont confrontées à d'innombrables défis qui ralentissent leur épanouissement et donc leur développement. Au nombre de ces défis, il y a entre autres : *(i)* l'effectivité des compétences transférées ; *(ii)* la bonne gestion des ressources financières et humaines ; *(iii)* l'organisation fonctionnelle des collectivités locales et *(iv)* l'amélioration de la gouvernance locale.

Compte tenu de ces défis et dans un contexte de renouveau politique, le pays s'est engagé, à partir de 2011, dans une nouvelle phase de son développement socio-économique guidée par la vision d'émergence à l'horizon 2040. Cette nouvelle dynamique est accompagnée par une volonté de promouvoir le développement local par le biais de l'amélioration de la gouvernance locale. C'est à ce titre que le nouveau code des collectivités locales a été mis en place en 2017, suivi de l'organisation des élections communales et communautaires début 2018. Pour permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement local, des plans de développement local (PDL) ainsi que les plans annuels d'investissement ont été élaborés. Un fonds de développement local (FODEL), un fonds national de développement local (FNDL) et une agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC) ont été institués comme organes

devant financer, accompagner, appuyer et suivre la mise en œuvre des plans de développement des collectivités locales.

Toutefois, pour éviter des conflits de nature à perturber le processus de développement local et garantir la réussite de ces différentes réformes initiées, le pays doit privilégier une démarche inclusive avec la participation et l'implication de tous les acteurs à la base, notamment les jeunes hommes et femmes, qui sont aussi les premiers impactés par ces initiatives. C'est pourquoi l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNESCO, avec l'appui du Secrétariat Technique du Fonds de Consolidation de la Paix, dans le cadre de leur mission d'appui au Gouvernement de la République de Guinée ont élaboré un projet conjoint intégré visant à soutenir la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance des collectivités locales. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion des Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté » initiée par la Guinée avec l'appui du Systèmes des Nations Unies et du Fonds de Consolidation de la Paix.

En effet, le projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale vise deux objectifs majeurs : (i) soutenir la prise en compte des préoccupations et des besoins spécifiques des jeunes hommes et femmes dans les plans de développement local (PDL) et les programmes annuels d'investissements (PAI) et ; (ii) engager les jeunes, à travers les conseils communaux de jeunes, et les autorités locales dans un dialogue pour répondre aux causes des conflits, consolider la paix et la cohésion, et créer les bases pour une bonne gouvernance locale.

Pour optimiser l'atteinte des objectifs du projet, il s'avère impératif de réaliser une étude de base afin de pouvoir circonscrire la situation de référence en vue de disposer des informations et indicateurs précis sur les différents axes du projet et d'élaborer un système de suivi-évaluation pour la mise à jour continue des changements et faciliter l'analyse des transformations induites à la fin du projet.

C'est dans cette perspective que l'UNFPA, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et le Secrétariat Technique du Fonds de Consolidation de la Paix, a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet en vue de conduire l'étude sur l'élaboration de la situation de référence afin d'appréhender la

participation des jeunes au processus de développement local et de leur perception sur la prise en compte de leurs besoins et préoccupations dans les différents documents de développement local.

Pour la réalisation de cette étude de base du **projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes en Guinée**, plusieurs activités majeures ont été menées dont entre autres le recrutement d'un cabinet indépendant (CapEm) pour la réalisation de l'étude de référence qui a la charge de :

- faire la revue et l'analyse approfondie des plans de développement local (PDL) et les plans annuels d'investissement (PAI) en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de mesurer jusqu'où les besoins et préoccupations des jeunes hommes et femmes, et des personnes vulnérables sont pris en compte dans ces outils ;
- élaborer un questionnaire pour l'enquête par sondage et des guides d'entretien individuel et de discussion en groupes ;
- recruter et former les agents enquêteurs devant être déployés sur le terrain ;
- faire administrer le questionnaire et organiser des entretiens individuels et des discussions en groupes ;
- rédiger et présenter le rapport de l'étude de base.

II. Objectifs de l'étude

Conformément aux attentes de l'UNFPA en tant que commanditaire, l'étude a pour objectif de mettre en lumière la situation de base ou de référence du projet dans les vingt (20) communes cibles et les quatre (4) communes témoins (communes de convergence) afin de faciliter les projections des cibles, de mesurer les changements observés et d'orienter la synergie des partenaires d'exécution.

De manière spécifique, l'étude permettra de :

- collecter et analyser les données permettant de renseigner les indicateurs définis afin d'obtenir leur niveau de référence au démarrage du projet de façon désagrégée par âge et par sexe ;

- définir pour chaque indicateur la fréquence, le niveau, les zones, la source de collecte et les responsables de collecte et les moyens de vérification pour renforcer le système de suivi et évaluation du projet ;
- proposer une méthode de traitement et d'analyse des données collectées ;
- réaliser une étude approfondie de la cartographie des conflits causés par les jeunes et les mécanismes locaux de leur résolution ;
- réaliser une revue et une analyse approfondie des PDL et PAI en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de mesurer jusqu'où les besoins et préoccupations des jeunes et personnes vulnérables sont bien pris en compte dans ces outils ;
- identifier les pistes des actions pouvant faire l'objet d'une synergie d'intervention entre les partenaires d'exécution.

III. Méthodologie

1. Approche globale

L'étude de base sur la participation des jeunes (hommes et femmes) au processus de développement local et de leurs perceptions sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les plans de développement local (PDL) et les plans annuels d'Investissement (PAI) est une étude transversale avec une double approche (qualitative et quantitative). C'est donc une approche participative d'enquête qui a permis aux groupes cibles de s'exprimer sur la participation des jeunes au processus de développement local et de leurs perceptions sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les PDL et PAL.

A noter que les aspects liés aux dynamiques de participation des jeunes femmes et des jeunes hommes ressortent clairement durant la collecte et le traitement des données.

Le champ de l'étude est constitué de vingt (20) communes cibles du projet et de quatre (4) communes témoins (non couvertes par le projet).

La stratégie de collecte et d'analyse des données a combiné des méthodes qualitatives et quantitatives. A ce titre, elle a intégré des sources diversifiées de données.

L'étude de base a comporté donc les étapes suivantes :

- une revue portant sur les principaux documents ci-dessous pour recueillir les informations sur la participation des jeunes dans la gouvernance et la prise en compte des besoins des jeunes et des personnes vulnérables, ainsi que la prise en compte de la perspective d'égalité de genre et de la résolution des conflits :
 - o les plans de développement locaux (PDL) ;
 - o les plans annuels d'investissement (PAI) ;
 - o les documents de politique et de planification aux niveaux régional et local (PNDES, etc.).
- une enquête sur la participation et la perception des jeunes auprès des jeunes femmes et hommes (15-35 ans) des collectivités locales retenues (interview individuelle) ;
- une enquête auprès des élus locaux et autorités préfectorales ;
- une enquête auprès des hommes et femmes de la communauté (entretiens semi structurés et focus group par sexe) pour apprécier les représentations, les perceptions et les attitudes vis-à-vis des relations entre jeunes et autorités locales ;
- une enquête auprès des responsables communautaires des sociétés minières dans les communes couvertes par celles-ci.

Des outils appropriés et sensibles au genre pour le recueil des données de cette nature ont été développés pour répondre au besoin de chaque type d'enquête.

2. Analyse de base

Toutes les données recueillies (données qualitatives et quantitatives) ont été traitées à travers des logiciels d'exploitation et d'analyse appropriés (SPSS et Excel) et les données qualitative ont été transcrites et analysées en tenant compte des variables comme le sexe, l'âge et la situation de vulnérabilité.

En outre, une attention toute particulière a été portée sur la manière dont les données qualitatives et quantitatives sont analysées et croisées pour fournir une image multidimensionnelle de la situation, aux suggestions de triangulation, ainsi qu'à l'analyse des multiples sources de données qui permettent d'identifier les changements.

3. Échantillonnage

a. Partie qualitative

Pour l'étude qualitative, l'échantillon est constitué par choix raisonné. Il inclut ainsi les différentes parties prenantes et cibles du projet. Ici, les techniques de collecte de données qualitatives (focus group et entretien individuel) ont été utilisées pour la collecte des données.

b. Partie quantitative

Pour l'étude quantitative, c'est un échantillonnage probabiliste qui a été utilisé. Cette procédure, dans laquelle les individus à enquêter (jeunes hommes et femmes, âgés de 15 à 35 ans) sont tirés au hasard, a garanti la possibilité de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population des communes ciblées. Au préalable, une stratification par communes a été effectuée pour que l'échantillon soit représentatif de la diversité des zones (communes) concernées.

L'échantillon de la partie quantitative de l'enquête est donc un échantillon aléatoire stratifié et tiré à deux degrés. Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) ont tirées avec une probabilité proportionnelle à leur taille (nombre de ménages). Au second degré, dans chaque zone de dénombrement (ZD) tirée au premier degré, un nombre fixe de 15 ménages a été tiré à l'aide du tirage systématique avec probabilités égales. Dans chaque ménage tiré au second degré, au maximum deux (2) jeunes de 15 à 35 ans par ménage ont été enquêtés.

Comme la commune est utilisée comme critère de stratification. En conséquence, l'échantillon a été tiré de façon indépendante dans chacune des communes du projet.

4. Taille et répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon détermine le coût de l'opération mais également la précision des estimations à réaliser. C'est donc l'élément le plus déterminant d'une enquête par sondage. Par conséquent, sa détermination doit faire l'objet d'un soin particulier.

a. Partie qualitative

Pour cette partie de l'enquête, dans chaque commune du projet et dans chaque commune témoin, deux groupes de discussion regroupant respectivement les jeunes femmes et les hommes ont été organisés par commune, soit au total 48 groupes de discussion. Les participants à ces focus group étaient des jeunes femmes et hommes des communautés cibles. D'autres focus group composés de personnes vulnérables ont été organisés de façon aléatoire et consensuelle dans certaines communes cibles.

Des entretiens individuels ont été également organisés dans chaque commune auprès de certaines parties prenantes (1 chef de quartier, 1 religieux, 1 autorité administrative, 2 autorités communales, 1 responsable communautaire de société minière, 1 responsable d'ONG), soit $7 \times 24 = 168$ entretiens individuels au total.

b. Partie quantitative

Un certain nombre de paramètres entrent dans le calcul de la taille d'un échantillon aléatoire pour un compromis entre les besoins de précision et les ressources disponibles. Ces paramètres qui entrent directement dans la formule de calcul et la valeur utilisée pour chacun d'eux pour l'enquête sont :

- La statistique (z) qui définit le niveau de confiance requis, pour le cas précis, sa valeur est de 1,96 pour un niveau de confiance de 95% ;
- L'indicateur d'entrée (p), qui est toujours un des indicateurs clés qui devra être estimé par l'enquête. Dans le cas de cette enquête, il s'agit certainement de la prévalence cumulée de la participation des jeunes de 15-30 ans à la gouvernance. Une proportion de 50% (qui maximise $p \cdot (1 - p)$) a été retenue ;
- Une marge d'erreur relative (e) de 10 % des valeurs estimées et un niveau de confiance de 95% (soit un risque de 5%) ;
- Un taux de réponse (r) des ménages de 90%. Ceci, compte tenu des constats empiriques issus des enquêtes similaires précédentes ;

- Un effet de plan de sondage (f) de 1,6. Un échantillonnage par grappe étant utilisé, ce facteur permet de multiplier la taille de l'échantillon par rapport à celle d'un échantillon aléatoire simple de 2,56. Ce procédé vise à compenser la forte ressemblance des individus d'une même grappe ;
- Un nombre moyen de ménage (m) de 4,6 (estimé). Une liste des jeunes de 15-35 ans n'étant pas disponible, ils seront identifiés à partir des ménages qui seront tirés aléatoirement dans les zones de dénombrement de l'échantillon ;
- Une proportion (k) de jeunes de 15-35 ans (groupe auquel se réfère l'indicateur d'entrée) dans la population totale. Cette valeur est de 32,6%.

$$n = \frac{z^2 \cdot p \cdot (1 - p) \cdot f}{r \cdot e^2 \cdot m \cdot k}$$

L'entrée de ces différentes valeurs dans la formule donne 114 ménages à enquêter, arrondi à 120 pour faciliter l'organisation pratique de la collecte des données sur le terrain. Étant donné qu'il y a vingt (20) communes d'études du projet, on a un échantillon total de $120 \times 20 = 2400$ ménages à enquêter, c'est donc le nombre de ménages à enquêter dans le domaine pour renseigner de manière fiable les indicateurs.

A noter que les quatre (4) communes témoins ont été choisies de commun accord avec l'UNFPA. Pour permettre une comparaison, le nombre de zones de dénombrement (ZD) dans l'enquête étant par grappes, nous avons envisagé enquêter 15 ménages par grappe, soit $2400/15=160$ grappes (zones de dénombrement) dans l'ensemble des sites du projet. Ces 160 grappes ont été ensuite réparties entre les 20 communes proportionnellement au nombre de ZD de chacune d'elles (cf. Tableau 1).

Tableau 1. Répartition des ZD à partir du recensement général de 2014.

No.	Communes	Poids (%)	# de ZD	# de ménages
1	Ratoma	20,1	32	480
2	Matoto	20,6	33	495
3	Commune urbaine Boké	1,8	3	45
4	Kamsar	3,8	6	90
5	Sangarédi	2,5	4	60
6	Kolaboui	2,4	4	60
7	Douprou	1,0	2	30
8	Commune urbaine Kindia	5,7	9	135

9	Friguiagbé	1,4	2	30
10	Commune urbaine Pita	1,2	2	30
11	Commune urbaine Labé	5,0	8	120
12	Commune urbaine Dinguiraye	1,7	3	45
13	Kalinko	1,4	2	30
14	Banora	1,6	2	30
15	Commune urbaine Kouroussa	9,9	16	240
16	Commune urbaine Siguiri	6,1	10	150
17	Kintinia	4,8	8	120
18	Commune urbaine N'Zérékoré	6,5	10	150
19	Commune urbaine Beyla	1,3	2	30
20	Diécké	1,3	2	30
Total		100,0	160	2400

Dans chaque ménage, au maximum deux jeunes femmes et/ou hommes âgés de 15-35 ans ont été enquêtés.

5. Conception des outils de collecte

Cette partie regroupe tous les travaux préparatoires et organisationnels de la collecte des données. A ce titre, tous les outils de collecte et le dispositif organisationnel pour la collecte des données sur le terrain doivent être disponibles.

a. Échange avec les différentes parties prenantes

Cet exercice vise à garantir une bonne compréhension des termes de référence par l'équipe technique du Cabinet. Notamment, les objectifs visés par l'enquête et la population cible devraient être clairement spécifiés. À l'issue de cette séance de travail, les techniciens du Cabinet ont eu une meilleure compréhension de l'étude de base conformément aux attentes des commanditaires. Cela a été également une occasion pour le Cabinet de faire des propositions et pour les commanditaires, de formuler de nouvelles préoccupations ou réorientations pour les améliorations éventuelles à apporter sur les termes de référence (TDR).

b. Élaboration et validation des outils de collecte

Les outils de collecte ont été élaborés sur la base des informations fournies dans les TDR et celles issues des échanges entre le Cabinet et l'UNFPA, conformément aux besoins en informations pour l'enquête.

Pour la partie quantitative, un questionnaire a été élaboré pour servir de support à la collecte des données auprès des jeunes ciblés des ménages. Après la collecte, les

informations recueillies ont été saisies à partir d'un masque de saisie élaboré à cet effet avec CSpro. Ce questionnaire a été donc implémenté dans ODK pour la collecte avec tablettes ou smartphones.

Quant à la partie qualitative de l'enquête, deux guides d'entretien ont été élaborés : le premier pour l'animation des focus group et le second pour les entretiens individuels.

6. Collecte des données

a. Recrutement et formation des enquêteurs

Le Cabinet a recruté des agents pour la collecte des données sur le terrain. Ces agents ont été formés sur la méthodologie de l'enquête, la façon de remplir les questionnaires et les guides et le comportement à adopter sur le terrain. À la fin de la formation, un test d'évaluation a été organisé pour identifier et retenir les meilleurs agents pour l'enquête.

Au niveau de l'enquête quantitative, 20 enquêteurs (16 enquêteurs et 4 chefs d'équipe) ont été recrutés pour la collecte des données. Ils ont été répartis en quatre (4) équipes de cinq (5) enquêteurs chacune.

Pour l'enquête qualitative, huit (8) enquêteurs expérimentés ont été recrutés au total, qui ont travaillé en binôme pour l'animation des focus group et des entretiens individuels.

b. Enquête pilote

Une enquête pilote a été réalisée après la formation des agents pour tester les outils de collecte et les autres éléments organisationnels mis en place. Elle a permis de corriger les faiblesses des outils et celles du dispositif organisationnel de l'enquête. Cette enquête test s'est tenue dans des communes ne faisant pas l'objet de présente étude.



Photo. Formation des enquêteurs au CEDUST (Conakry).

c. Déploiement des agents sur le terrain

A la suite de l'évaluation, les agents enquêteurs retenus ont été répartis en équipes et déployés sur le terrain pour la collecte réelle des données.

d. Supervision de l'enquête

Une équipe technique de supervision a été mise en place. Elle s'est rendue sur le terrain, dès le démarrage de la collecte des données, pour suivre de près le travail des enquêteurs. Elle a eu pour tâche de s'assurer du respect de la démarche adoptée par les agents de collecte, des consignes données lors de la formation, consignes permettant de garantir une bonne qualité des données collectées.

e. Méthodes de collecte des données

Les techniques de collecte de données retenues dans le cadre de cette enquête sont :

- entretien individuel structuré à partir d'un questionnaire auprès des ménages ;
- entretien individuel semi-structuré à partir d'un guide d'entretien auprès des personnes ressources ;
- focus group à partir d'un guide d'animation auprès des cibles.

7. Analyse des données et rédaction du rapport

Les activités de cette phase ont été réalisées après la collecte des données.

a. Données qualitatives

Les données qualitatives sont constituées des enregistrements d'interviews, des observations et des notes personnelles prises sur le terrain avec un plan d'analyse permettant, pour chaque sujet abordé lors des entretiens, de recueillir les idées essentielles émises par les personnes enquêtées. Des petits rapports ont été rédigés à partir de ces notes de synthèse amendées.

b. Données quantitatives

Les données quantitatives sont exportées dans un logiciel statistique approprié (Stata) et nettoyées. Pour leur analyse, ce logiciel a permis de produire tous les indicateurs et tous les tableaux nécessaires à l'analyse des différentes thématiques de l'enquête.

8. Cibles de l'étude de référence

Les phénomènes socio-économiques mettant en jeu plusieurs acteurs, leur compréhension nécessite l'implication et la prise en compte de toutes les parties prenantes. Ainsi, la présente étude de référence a eu pour population cible les groupes suivants :

- les jeunes femmes et hommes ;
- les élus locaux ;
- les autorités préfectorales ;
- les hommes et femmes de la communauté ;
- les responsables communautaires des sociétés minières.

9. Organisation pratique de l'étude

Les travaux relatifs à l'étude de base sont déclinés en deux phases : (i) la conception des outils de collecte de données, et (ii) l'analyse des données et la rédaction du rapport de l'étude.

a. Préparation et phase de collecte de données

Cette phase consiste à :

- a. la conduite de la revue documentaire ;
- b. l'élaboration d'une méthodologie adaptée aux besoins de l'étude de base ;

- c. la définition des stratégies adéquates de conduite des travaux ;
- d. la conception des outils de collecte de données ;
- e. la formation et l'évaluation des équipes de collecte de données : enquêteurs, superviseurs et facilitateurs ;
- f. la coordination de l'ensemble des activités de l'évaluation, sous la supervision du chef de projet (UNFPA).

Pour la collecte de données, trois (3) équipes ont été constituées :

- Une équipe pour les entretiens individuels auprès des jeunes hommes et femmes de la tranche d'âge 15-35 ans dans les zones de couverture du projet ;
- Une équipe pour les entretiens individuels auprès des élus locaux, des autorités préfectorales et des responsables communautaires des sociétés minières ;
- Une équipe pour l'organisation des discussions de groupes mixtes et par sexe.

Ainsi, dans chaque localité, 5 enquêteurs et 2 facilitateurs ont été recrutés pour appuyer la collecte de données. Au total, 20 enquêteurs et 8 facilitateurs de focus groupes ont été mobilisés pour la collecte des données de cette étude de base. Ceci a permis de conduire la collecte de données simultanément dans les zones cibles par région.

b. Analyse de données et reportage

Elle a consisté à effectuer l'analyse des données (quantitatives et qualitatives) et d'écrire le rapport de l'étude de base, le finalisant après restitutions et prise en compte des commentaires de l'UNFPA et des autres parties prenantes du projet.

10. Durée de l'étude

Cette étude de base s'est finalement déroulée sur une période de neuf (9) semaines. Le Tableau 2 ci-après donne le chronogramme prévisionnel de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation.

Tableau 2. Chronogramme prévisionnel des activités.

Types d'activités	Durée
Élaboration de la méthodologie et développement des outils pour la collecte des données	Une semaine
Partage de la méthodologie détaillée et des outils avec le comité technique du projet pour la validation et la formation du personnel de collecte sur les outils	Une semaine
Revue des documents disponibles, collecte et vérification des données complémentaires sur le terrain	Deux semaines
Transcription des données qualitatives, saisie et tabulation des données quantitatives	Une semaine
Analyse des données collectées et rédaction d'un rapport préliminaire à partager avec le comité technique du projet et les autres parties prenantes avant la restitution pour commentaires	Quatre semaines
Restitution du rapport préliminaire	Un jour
Finalisation du rapport, intégration des commentaires	Six jours

11. Difficultés et limites de la méthodologie

Dans le cadre de la réalisation de cette étude de base, plusieurs difficultés d'ordres technique et opérationnel ont été rencontrées. Toutefois, les principales difficultés rencontrées proviennent essentiellement de la collecte des données sur le terrain.

a. De l'outil de collecte

Dans l'optique de faciliter la collecte des données d'enquête, le Cabinet s'est appuyé sur un outil (ODK) installé à cet effet sur les téléphones intelligents (*Smartphones*). Cependant, l'installation de l'application ODK a été par moment difficile sur certains *smartphones*.

S'agissant du questionnaire introduit dans l'outil de collecte, il est apparu au début trop long. Il a fallu des séances de travail avec le représentant de l'UNFPA en vue de le rationaliser conformément aux attentes des termes de référence.

b. De l'enquête sur le terrain

Si le déplacement et le déploiement des équipes se sont bien passés en revanche, l'avènement de la fête de ramadan le 4 juin 2019, a considérablement affecté la célérité dans l'administration du questionnaire. En effet, certains enquêteurs ont dû interrompre l'administration du questionnaire pour rentrer fêter avec leurs familles

respectives. Cette situation a rallongé la durée de l'administration du questionnaire de plusieurs jours. De plus, le manque de collaboration de certaines autorités locales qui ont souvent opposé le fait de ne pas être informées à temps a également affecté le déploiement des enquêteurs dans certaines zones et l'accès aux répondants aussi bien pour l'enquête par sondage que pour les entretiens individuels.

Par ailleurs, compte tenu du tirage aléatoire des zones de démembrement, les enquêteurs ont eu des difficultés à accéder à certaines zones enclavées. De plus, la faiblesse du trafic routier dans certaines zones rurales reculées, notamment Siguirini, n'a pas facilité l'accès aux populations cibles par les enquêteurs.

c. Limites de la méthodologie

Pour le sondage, la détermination d'un chemin à suivre par l'enquêteur a certes des avantages en termes de dispersion par contre, cette démarche peut tout de même faire perdre plusieurs informations pertinentes si d'aventure ce n'est pas le bon chemin qui est choisi. Elle n'autorise pas certaines généralisations des résultats de l'enquête.

Le refus de certains interviewés de se faire enregistrer peut compromettre la qualité de la restitution des agents en termes de sincérité des informations. Toutefois, ce cas de figure a été minimisé grâce à la présence continue d'un chef d'équipe expérimenté.

Quant aux résultats, il est important de ne pas les considérer contre des vérités absolues. Ils reflètent en effet les perceptions des interviewés vis-à-vis de la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale. Ces perceptions dépendent ainsi des caractéristiques socio-professionnelles et démographiques des répondants, de leur milieu de résidence, de leur sexe, de leur âge, de leur statut, etc.

IV. Présentation et analyse des résultats

1. Revue documentaire

a. Introduction sur la participation

Les institutions multilatérales de développement, telles que la Banque mondiale (BM) et plusieurs agences du Système des Nations Unies (SNU), mais aussi les États, accordent aujourd'hui une place cruciale à la participation des acteurs à la base au sein de leurs discours et stratégies.

En effet, bien que le thème de la participation soit depuis longtemps présent dans les discours et les pratiques du développement, on observe, depuis les années 2000, une évolution de l'importance qui lui est accordée (Lavigne-Delville P. et Mathieu M. 2003). Ceci s'inscrit dans un contexte où les politiques et programmes de développement des bailleurs de fonds des années 1980-1990 n'ont pas obtenu les résultats escomptés (Lavigne-Delville P. et Mathieu M. 2003). Ainsi, les critiques, dont furent l'objet, les institutions internationales de développement, ayant notamment mis en œuvre les controversés programmes d'ajustement structurel (PAS), ont conduit à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, dit « intégré », qui tente de concilier croissance économique et développement humain (Hatcher, 2003).

Au lieu de se focaliser uniquement sur la croissance, l'objectif global consiste dorénavant à « améliorer la qualité de vie de tous les peuples ». Pour ce faire, il est indispensable de « renforcer la participation de tous les citoyens » et de « réduire la dépendance des populations et des pays les plus pauvres en améliorant leur capacité à se prendre en charge » (OCDE, 1996, p.9).

Dans le cadre de cette nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté, la démarche participative contribuerait au renforcement des pouvoirs des populations défavorisées à promouvoir leurs intérêts et à influencer les décisions qui les concernent. C'est donc dans une perspective d'« *empowerment* » que la participation est envisagée comme étant une dimension à part entière du combat contre la pauvreté. De plus, en contribuant à la prise en charge du développement par les populations concernées, la participation améliorerait le succès et la pérennité des actions et programmes de développement. Ainsi, le concept d'« auto-développement

» ou encore d'« auto-promotion » est apparu, au sein des discours sur la lutte contre la pauvreté, à titre d'objectif des approches participatives de développement. Insistant sur la « responsabilisation » et « la prise en charge par les populations de leurs propres problèmes », la participation vise l'émergence d'une dynamique endogène de développement issue de la base, et non imposée d'en haut, comme ce fut le cas depuis les indépendances des pays du Sud (Sardan, 2001).

La participation, comme approche de gouvernance, a suscité beaucoup d'enthousiasme depuis les années 2000. Elle s'est traduite par des pratiques variées qui diffèrent selon les individus, les organisations et les pays. Et l'atteinte de ses objectifs constitue, presque 20 ans après, des défis particulièrement difficiles à relever. Les raisons tiennent essentiellement au fait que la participation touche aux rapports de pouvoir et exige une certaine redistribution de ce dernier. Ce qui fait qu'il est primordial d'envisager la participation dans une perspective politique.

Cette revue documentaire sera structurée en deux sections. Une première section qui présente une analyse théorique du concept de participation et de son corollaire l'« *empowerment* ». Une seconde section qui examine la prise en compte de la participation dans les initiatives africaines, régionales et guinéennes. Il convient de noter que la recherche n'a pas permis d'identifier des études sur la participation des jeunes (hommes et femmes) dans le processus de développement local en Guinée et dans la sous-région. Les études identifiées ne portaient pas spécifiquement sur la Guinée mais s'intéressaient plus généralement sur la participation.

b. Analyse théorique de la participation

1. Le concept de participation

1.1. Définition de la participation

La participation citoyenne peut se définir comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté¹. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société

¹ Cette section s'est beaucoup nourrie de l'article de Pierre André sur la Participation citoyenne, http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions_francais/participation_citoyenne.pdf (visitée le 8 juin 19)

civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation). La principale caractéristique de la participation est qu'elle implique un engagement au dialogue, un certain partage du pouvoir.

Ainsi, selon le glossaire du développement durable, la participation se définit comme le « fait de prendre part » (Brodhag, 2001, p. 36). Il est spécifié que : « la participation est efficace lorsque les membres du groupe ont des possibilités suffisantes et égales d'inscrire les questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences quant aux résultats dans le cadre du processus de prise de décision. La participation peut être directe ou s'exercer par l'intermédiaire de représentants légitimes » (Brodhag, 2001, p. 36).

Toutefois, la participation citoyenne doit être distinguée de la participation publique, d'une part parce que ces deux concepts se chevauchent et d'autre part parce que la première est plus large que la seconde. L'expression participation publique a gagné en importance depuis la fin des années 1970. Certains objectifs de la participation publique font en sorte qu'elle s'éloigne du partage de pouvoir et de la décision des gens ordinaires (Rowe et Frewer, 2005 ; André et autres, 2006).

1.2. Cibles de la participation

Quelles les personnes visées par la participation citoyenne ? Il faut noter que le concept de participation est né aux États-Unis dans les années 1950-1960. Il apparaît dans le cadre des programmes de renouvellement urbain et de lutte contre la pauvreté. Cunningham (1972) reconnaît trois éléments définitoires essentiels : (1) des gens ordinaires, à savoir les membres de la communauté qui n'ont pas de sources formelles de pouvoir au-delà de leur nombre ; (2) un pouvoir assumé par ces gens qui amène le groupe à penser et à agir dans le sens qu'ils pensent ; (3) des décisions qui portent sur des choix significatifs et substantifs qui auront une influence sur la communauté. Dans cette perspective, la participation citoyenne se définit comme un processus dans lequel les gens ordinaires d'une communauté exercent le pouvoir sur des décisions relatives aux affaires de leur communauté. C'est pourquoi, Hardina (2008) définit la participation citoyenne comme un processus d'implication des gens les plus démunis ou marginalisés dans les décisions qui concernent les services qu'ils reçoivent, que prennent ceux qui les représentent, nommément le

gouvernement et les organisations à but non lucratif. Ainsi, la participation citoyenne réfère plus spécifiquement à celle des gens ordinaires, de ceux dont les sources de pouvoir sont limitées.

A l'image des autres pays africains, la Guinée compte une grande composante « jeunes » au sein de sa population. Les moins de 35 ans représentent plus de 70% de la population. Ainsi, il est difficile pour la Guinée d'atteindre ses objectifs de gouvernance inclusive et de politiques publiques efficaces sans impliquer cette composante de la population dans les prises de décision les concernant, voire celles qui concernent l'ensemble de la société.

La brève définition de la participation présentée ci-dessus cache des formes très variées de participation citoyenne.

1.3. Typologie de la participation

Degré d'institutionnalisation de la participation : une première possibilité d'analyser les formes de participations est de les classer selon qu'elles sont institutionnalisées ou pas. Il y a d'abord, les dispositifs de participation institutionnalisés obligatoires. Ces derniers obligent les personnes à participer, à défaut de quoi elles sont passibles de sanctions généralement appliquées sous forme d'amende ou d'emprisonnement. Par exemple, c'est le cas, sous certaines juridictions occidentales, des élections ou des référendums. Ensuite, il y a les dispositifs institutionnalisés volontaires. Ces dispositifs invitent les personnes à participer, tout en les laissant libres de le faire. C'est le cas, par exemple, des commissions parlementaires, des débats publics, des commissions d'enquête et des audiences publiques. Enfin, il y a les dispositifs non institutionnalisés. Ils obéissent à des formes moins rigides de participation, qu'il s'agisse d'individus, de groupes organisés ou de rassemblements spontanés. La participation au sein d'un comité de citoyens ou d'un groupe d'intérêt ou la manifestation en sont des exemples.

Degré de participation des citoyens : une seconde possibilité d'analyser la participation est de le faire à l'aune du degré d'engagement des citoyens dans le processus décisionnel, le sens du flux d'information entre les participants ou ceux qui en ont pris l'initiative. L'exemple désormais classique d'une typologie fondée sur le degré d'engagement des citoyens est le travail d'Arnstein (1969). Cette auteure suggère une échelle de la participation composée de huit échelons, croissant selon

le degré d'engagement des citoyens au processus décisionnel. Au bas de l'échelle (échelons 1 et 2) figurent la manipulation et la thérapie, deux approches qu'elle catégorise comme de la « non-participation ». Aux échelons médians (échelons 3, 4 et 5), elle regroupe l'information, la consultation et la participation accessoire à des comités dans la catégorie « instrumentalisation » (tokenism). Au sommet de l'échelle (échelons 6, 7 et 8), se trouvent le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen regroupés sous le vocable « pouvoir citoyen ». Plus la participation se situe en haut de l'échelle, plus les citoyens ont l'assurance que leur opinion sera intégrée à la décision et appliquée dans l'intérêt des communautés. Comme l'auteure le souligne, cette échelle, simplificatrice de la réalité et non exhaustive, illustre la polysémie de la participation citoyenne.

Le glossaire du développement durable reprend cette classification avec des formulations plus pédagogiques. La typologie de la participation est cette fois structurée selon huit procédés ou encore niveaux, classés du moins au plus participatifs. Seuls les trois derniers sont considérés comme générant un véritable processus intégré de participation :

- **Information** : action de donner (unilatéralement) des renseignements ;
- **Consultation** : action de solliciter un avis ;
- **Concertation** : action d'échanger des avis (préétablis) et de rechercher un compromis ;
- **Dialogue** : action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions ;
- **Implication** : action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité ;
- **Participation** : action de s'associer activement à un processus ;
- **Appropriation** : action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante ;
- **Adhésion** : action de s'allier et de partager totalement les objectifs ;

Classification selon les finalités : une dernière typologie possible est celle qui repose sur les objectifs (finalités) de la participation. Elle s'inspire des travaux de Doligez (2003). Contrairement à la typologie basée sur des degrés de participation, souvent nombreux, celle basée sur les finalités permet de distinguer deux principaux types de participation :

- **Une participation utilitaire ou instrumentale**, dont les objectifs se situent parmi les suivants : avoir de la main-d'œuvre gratuite ou à coût réduit ; augmenter l'efficacité des interventions en partant des besoins des populations ; réajuster les actions en fonction des opinions exprimées et minimiser les résistances et rumeurs ;
- **Une participation politique**, dont les objectifs se situent parmi les suivants : changement des rapports de pouvoir en faveur des groupes qui en sont exclus ; appropriation et prise en charge des populations de leur propre développement.

Dans sa forme politique, la participation peut être définie comme « [...] un mode d'organisation sociale où le pouvoir de décider ne serait plus confisqué par quelques-uns mais systématiquement partagé avec les personnes composant les communautés de vie (villes, régions, pays) [...] » (Logie, 2003, p.). Dans cette perspective, l'ensemble des groupes d'une population prendrait part aux décisions qui les concernent. En ce sens, ce type de participation impliquerait que les populations marginalisées acquièrent le pouvoir de prendre part à l'élaboration, la prise de décision et le suivi des interventions de développement.

Il y a aujourd'hui un consensus très large pour considérer que la prise en charge du développement par les populations est indispensable au succès et à la pérennité tant des politiques publiques nationales que des programmes de coopération au développement. Dans le champ du développement local, ce consensus est à la base des approches d'intervention fondées sur l'auto-développement ou encore l'autopromotion des populations. Cette approche semble faire l'unanimité au sein des acteurs du développement en Guinée.

2. Participation et pouvoir : le concept d'« empowerment »

Comme le suggèrent les typologies présentées dans la section précédente, la participation est un concept qui peut être envisagé dans des perspectives très différentes. D'une part, elle peut être considérée comme un moyen d'atteindre plus efficacement les résultats escomptés d'un projet. D'autre part, elle peut être considérée comme une fin en soi lorsqu'elle cherche à renforcer les capacités des populations à prendre les décisions qui les concernent et à devenir les acteurs de

leur propre développement. En impliquant inévitablement une transformation des rapports de pouvoir, cette façon d'envisager la participation entretient des liens étroits avec le concept d'« *empowerment* » qui fera l'objet de la sous-section ci-après.

2.1. Définition du concept d'« *empowerment* »

Bien que présent depuis longtemps dans les approches fondées sur le genre, le concept d'« *empowerment* » est devenu une référence incontournable dans les politiques publiques modernes, notamment dans les projets et stratégies des agences de développement. Étroitement lié au concept de participation, ce terme autorise également plusieurs définitions. En voici quelques-unes communément admises dans la littérature scientifique.

Doligez (2003) définit ce concept comme un « processus permettant d'acquérir ou de renforcer la capacité d'exercer le pouvoir ». Pour des acteurs de développement comme l'AFD, l'« *empowerment* » implique de « changer les rapports de force en faveur des sans-pouvoir-*powerlessness*, et des sans-voix-*voicelessness* » (Gentil, 2000). Dans cette perspective, le rôle des acteurs du développement consisterait donc à augmenter la capacité des plus faibles d'une société à exister comme force sociale et à prendre leur place dans les rapports de force et les négociations autour des enjeux qu'elles identifient.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) donne quant à lui une définition quelque peu différente. Dans son glossaire des termes clés liés au concept de gouvernance, le concept d'« *empowerment* » est traduit par le terme « habilitation » et est défini de la façon suivante : « élargissement des capacités et des choix des individus, acquisition de la capacité de choisir en étant à l'abri de la faim, du besoin et du dénuement et de participer aux prises de décisions qui ont des incidences sur leur vie ou d'y souscrire. » (PNUD, 1998).

Les différentes traductions et définitions du terme « *empowerment* » que l'on retrouve au sein de la littérature ont en commun un élément important. Elles font toutes référence à la notion de capacité dans la perspective de renforcer le pouvoir des gens les plus en marge de l'accès aux ressources et à la prise de décision. Le concept d'« *empowerment* » est donc étroitement lié à celui de pouvoir, vue ici non

au sens de contrôle sur des gens mais plutôt au sens de possibilité d'être et de s'exprimer (Sen, 1997).

2.2. La participation, entre fin et moyen pour un renforcement des pouvoirs des populations pauvres

Tel que mentionné précédemment, le concept de participation recèle une multiplicité d'objectifs de nature politique ou encore utilitaire. Contrairement au concept d'« *empowerment* », l'accumulation de pouvoir pour ceux qui en sont démunis ne représente pas toujours la finalité recherchée. Ainsi, l'« *empowerment* » représente une fin en soi contrairement au concept de participation qui peut être vu autant comme un moyen que comme une fin.

L'approche analytique adoptée dans le cadre de cette étude conceptualise la participation dans une perspective politique à la fois comme une fin et comme un moyen de renforcer le pouvoir des pauvres à influencer leur destinée.

Dans ce qui suit, nous allons examiner les liens entre la participation et les politiques de développement. En effet, la promotion de la participation s'est également nourri des échecs des politiques de développement portées par les bailleurs et les États avec une approche « Top-Down ».

3. Participation et politiques de développement

3.1. L'échec des théories de la modernisation des années 50

La conceptualisation du développement après la fin de la deuxième guerre mondiale s'avère fortement liée à l'idée de rattrapage. En effet, jusqu'à la fin des années 60, le sous-développement fut conçu comme un retard sur les pratiques économiques adoptées par les pays occidentaux. Ainsi, pour se développer, les pays du sud devraient adopter les mêmes pratiques économiques, politiques et sociales qui ont permis la modernisation des pays les plus avancés. Dans cette perspective, l'intégration de pratiques modernes privilégiant l'industrialisation, le développement d'une agriculture moderne et l'exportation de produits de rente (sur la base de la théorie des avantages comparatifs) étaient promus et mis en avant par des experts professionnels considérés comme étant les seuls capables de guider le

développement des pays du sud. Ces experts accompagnaient les États dans tous les domaines sectoriels.

Ces approches nourries par les travaux de Rostow et Solow dans le domaine de l'économie et par les innovations dans les domaines de la physique et de la chimie. Ces innovations techniques permettant d'améliorer la productivité dans les secteurs comme l'Agriculture, l'Élevage, la Santé. Dans ce contexte, la participation est envisagée de manière utilitaire afin de convaincre les gens du bien-fondé du projet de la modernisation et d'en assurer la réussite.

3.2. La valorisation de l'échelon local et de la participation dans les années 70

Les théories de développement ont connu une évolution importante dans les années 1970. Les théories de la modernisation portées par les États sous la direction d'experts sont remises en cause. En effet, la croissance, l'atteinte d'objectifs macro-économiques ainsi que la libéralisation des marchés ne seraient plus en mesure, à elles seules, d'assurer le développement et l'amélioration des conditions de vie. Il serait maintenant important d'écouter et de répondre aux besoins exprimés par les populations locales. Aussi, les théories dites de modernisation sont accusées de répondre davantage aux attentes d'une minorité de gens favorisés plutôt qu'aux préoccupations de la majorité. Dorénavant, il est demandé, dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté, aux populations de se regrouper, de s'organiser, de s'exprimer et de se concerter afin que les politiques de développement prennent en compte leurs intérêts. C'est pourquoi les nouveaux théoriciens du développement mettront l'accent sur l'importance du rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'un développement autogéré qui émane de la « base ». L'emphase est mise sur l'importance d'associer les bénéficiaires à toutes les étapes d'une démarche de développement afin de renforcer le pouvoir des groupes les plus pauvres et d'assurer l'auto développement des collectivités. On assista progressivement à une valorisation importante de l'échelon local comme « lieu d'initiative et de prise de décision » (Chaveau, 1994). Il s'agit ici de donner aux sociétés locales les moyens de se définir un projet d'avenir et des programmes d'action ainsi que de négocier ces projets et programmes avec les acteurs politiques et économiques situés aux échelons régional et national, les institutions techniques et politiques de développement, les sources de financement

(Chaveau, 1994). L'image de chercheurs ou techniciens, seuls détenteurs de la connaissance, proposant des méthodes modernes aux paysans utilisant des techniques archaïques est désormais révolu. La participation devient la règle.

Cette volonté de redonner la première place aux derniers (populations pauvres cibles de politiques) en opposition à l'expert sera qualifiée de populiste par plusieurs économistes, dont Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995).

C'est pourquoi, la participation, telle qu'elle est portée aujourd'hui par les bailleurs et les Etats diffère des lectures promues dans les années 70, considérées comme étant très à gauche.

La section qui suit présente la manière dont la Banque Mondiale, actrice majeure de la gouvernance internationale, envisage les objectifs ainsi que la mise en pratique du concept participation. Elle permet non seulement de dégager clairement le contexte dans lequel s'inscrit l'actuel consensus sur l'importance de la participation mais également l'évolution des objectifs qui lui sont attribués.

c. Analyse de la participation à l'aune des rapports de la Banque Mondiale

Étant donné l'influence de la Banque mondiale dans la construction de l'idéologie dominante sur les politiques et pratiques du développement dans les pays dits en développement, cette sous-section propose, au moyen d'une analyse des rapports officiels sur le développement de 1990 à nos jours, une présentation de l'évolution du concept de participation à travers les objectifs qui lui ont, au fil du temps, été attribués.

Nous verrons que la Banque mondiale (BM) a défini au fil des ans, de manière implicite et évolutive, le concept de participation en fonction des objectifs qu'elle lui attribue. D'abord de nature utilitaire, les objectifs attribués par la Banque mondiale à la participation se sont peu à peu transformés afin de faire de ce concept une notion de plus en plus politique.

1. La participation : un instrument pour une plus grande efficacité des programmes de développement

Des années 80 au tournant des années 2000, la Banque conçoit la lutte contre la pauvreté dans une perspective de croissance économique. Bien que le rapport de

1980 consacre l'émergence du concept de développement humain, l'ensemble des interventions et mesures proposées ont pour objectif final d'augmenter le revenu des populations. Ainsi, l'avènement de cette « dimension humaine » consiste uniquement à mettre en lumière comment des facteurs tels l'éducation, la santé et la réduction de la fécondité sont susceptibles de contribuer à la croissance économique des pays en développement.

Le concept de participation est ainsi introduit par la Banque mondiale dans une logique de recherche d'efficacité pour ces programmes de « développement humain » centrés sur l'économique. La participation permettrait en particulier de lever les obstacles auxquels ces programmes sont confrontés. La Banque présentant les pauvres comme des gens le plus souvent hostiles aux projets étant donné leurs traditions culturelles ainsi que leur faible niveau d'éducation. Ainsi, afin de les amener à utiliser les services qui leur sont proposés par les États ou les bailleurs, la Banque suggère dans un premier temps d'identifier leurs résistances pour ensuite soit modifier la présentation du service, puis soit réaliser une communication qui vise un changement de leur perception.

La raison tient au fait que la Banque considère que « plus un programme exige une transformation profonde des comportements, menace les coutumes établies ou les intérêts de certains ou moins il offre d'avantages immédiats, plus il doit être introduit lentement » (Banque Mondiale, 1980). Dans un tel contexte, le progrès social passe donc par l'information, l'éducation et la persuasion des populations locales. À cet effet, les groupements religieux et culturels seraient, tout comme les structures sociales traditionnelles, les mieux à même d'accomplir ce travail de persuasion.

Toutefois, le rapport sur le développement de 1990 amène une évolution significative de la manière d'envisager le concept de participation. Également évoquée dans sa forme « utilitariste » comme un gage de réussite des interventions de lutte contre la pauvreté, la participation est également envisagée sous un angle nouveau. La Banque considère dans son rapport de 1990 (P. 73) que « pour que le coût en soit véritablement justifié, il ne suffit pas que les interventions soient bien ciblées : il faut encore qu'elles soient soigneusement calculées pour répondre aux besoins précis des pauvres. [...] Les interventions, qui ont réussi, sont généralement celles à la conception et à l'exécution desquelles les pauvres eux-mêmes ont participé ». Bien que la Banque reconnaisse les mérites de la participation des populations à la

conception et la mise en œuvre d'interventions visant à réduire la pauvreté, elle rappelle l'importance cruciale de coordonner ces actions dans un cadre macroéconomique approprié. Le concept de participation est à nouveau introduit comme un moyen d'améliorer l'efficacité des stratégies macro-économiques et sociales qu'elle propose. En effet, la Banque considère que dans les pays où les pauvres ont leur mot à dire dans la prise de décision politique et économique, les programmes de développement auraient des chances de réussite plus élevées : « Les non-pauvres sont généralement politiquement puissants et ils exercent une forte influence sur le choix des orientations. Une plus forte participation des pauvres à la prise des décisions aux échelons local et national aiderait à rétablir l'équilibre » (Banque mondiale, 1990, p.60).

2. La participation : un moyen de lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale

A partir des années 1980, la lutte contre la pauvreté devient une priorité internationale. Cette dynamique se poursuivra dans les années 1990. La Banque considérant que la réduction de la pauvreté passe par la mise en place d'une stratégie fondée sur une croissance économique utilisatrice de main-d'œuvre et par des investissements dans les services sociaux². Ainsi, bien que la lutte contre la pauvreté ait gagnée en importance, le concept de pauvreté demeure standard et réduit à un manque de revenu et d'accès aux services sociaux.

Toutefois, la Banque mondiale remettra en cause progressivement l'homogénéité des programmes d'aide. Elle reconnaîtra l'importance d'identifier les besoins des pauvres au moyen d'une évaluation « participative » de la pauvreté propre à chaque pays de manière à concevoir et mener les actions appropriées. Par ailleurs, elle entend renforcer le rôle de ces évaluations dans la conception de ses stratégies d'aide aux pays afin de répondre aux besoins spécifiques des populations locales.

Ici, la participation se traduit donc, non seulement par une implication accrue de la société civile à l'élaboration des programmes de lutte contre la pauvreté mais également par celle des institutions et des pouvoirs publics. En effet, la Banque affirme qu'il est nécessaire d'obtenir un appui réel de ces derniers afin d'assurer le succès des stratégies adoptées. En conséquence, la participation demeure donc

² Cette section est inspirée du rapport suivant: Banque mondiale. 1997. *Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne*. Washington D.C.: Banque mondiale

conçue de manière utilitariste, comme un moyen privilégié par la Banque pour atteindre trois principaux objectifs :

- Comprendre davantage les dynamiques qui engendrent les situations de pauvreté (Gentil, 2000) ;
- S'assurer que les stratégies de lutte contre la pauvreté répondent aux besoins des populations ;
- Amener les parties prenantes à adhérer aux programmes proposés.

Il faudra toutefois attendre l'avènement des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), en 1999, pour que les stratégies de développement cessent d'émaner uniquement de la Banque mondiale. En effet, bien qu'elle affirme, dans ce rapport de 1997, aspirer à une participation beaucoup plus large des pouvoirs publics et de la société civile dans l'élaboration de ses stratégies d'aide par pays, la Banque continua d'en être la principale instigatrice. La participation demeure un instrument susceptible de favoriser l'adhésion des parties prenantes à des stratégies décidées de l'extérieur.

3. La participation: un moyen d'assurer l'« empowerment » des populations pauvres

Dans le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde de 2000/2001, intitulé « Combattre la pauvreté », on assiste à une évolution supplémentaire et marquante du concept de participation. Cette dernière cessera d'être conçue uniquement sous une forme utilitaire, en termes de consultation et de moyen pour connaître les besoins des pauvres. En effet, à travers l'émergence du concept d'« empowerment », les notions de pouvoir et de participation deviendront étroitement liées.³

Alors que le rapport de 1997 était orienté vers les actions et changements à entreprendre afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, ce rapport met plutôt l'accent sur l'importance que les pays en développement déterminent eux-mêmes les actions à poser ainsi que leurs priorités en fonction de leur réalité économique, sociopolitique et culturelle. La reconnaissance de l'importance de la spécificité de chaque pays est donc encore plus forte puisqu'il serait maintenant de

³ Cette section est inspirée du rapport suivant : Banque mondiale. 2000. *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : Combattre la pauvreté*, Paris: Eska.

la responsabilité des pays d'assurer l'élaboration de leur propre stratégie de développement. Il n'en demeure pas moins que ces stratégies nationales s'inscrivent dans un cadre macro-politique et économique largement déterminé par les institutions financières internationales

Une autre évolution significative concerne, une fois de plus, la manière d'envisager le concept de pauvreté. De nouvelles dimensions apparaissent telle la privation de capacités fondamentales (vulnérabilité, impuissance, non-droits, non-expression politique, non-participation aux décisions) ainsi qu'une vision dynamique de la pauvreté où l'on reconnaît que des individus et des groupes puissent du jour au lendemain en être victimes. La pauvreté fait donc référence à la fois à une exclusion économique et politique des pauvres. Ainsi, les mesures à prévoir pour la combattre doivent s'élargir. Parmi les nouveaux outils promus, il y a l'« *empowerment* », qui signifie que les pauvres doivent acquérir la capacité d'influencer les institutions dont les décisions ont un impact sur leurs conditions de vie, ce qui nécessite leur participation à la vie politique et aux processus de prise de décisions à l'échelle locale. Cette dimension s'intègre à l'objectif de la Banque qui consiste à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques au moyen de réformes institutionnelles visant à rendre les gouvernements plus attentifs aux besoins des pauvres et responsables vis-à-vis d'eux.

La Banque considère que « dans un monde où la répartition du pouvoir politique est inégale et souvent calquée sur celle du pouvoir économique, le mode de fonctionnement des institutions publiques peut être particulièrement désavantageux pour les pauvres. Aussi est-il fréquent, par exemple, que ces derniers ne profitent pas des investissements publics dans l'éducation et la santé. [. . .]. Les normes et valeurs sociales et les mœurs – qui font qu'au sein de la famille, de la communauté ou sur le marché, les femmes, certains groupes ethniques ou raciaux ou les personnes socialement défavorisées sont exclues – influent puissamment sur le résultat des activités de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, les mesures visant à démarginaliser les pauvres, en rendant les institutions publiques et sociales plus attentives à leurs besoins, sont aussi un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. » (Banque mondiale, 2000, p. 82). La Banque mondiale souligne la nécessité de procéder à une réforme de l'État fondée sur quatre éléments clés : accès à l'information, inclusion/participation, redevabilité, capacité collective locale.

Dans ce qui suit, nous allons analyser les mécanismes mis en place pour introduire la participation dans les politiques publiques dans le but d'examiner comment la participation contribue effectivement ou pas au renforcement du pouvoir des acteurs à la base, notamment les jeunes et les femmes.

d. Analyse de la prise en compte de la participation dans les politiques publiques africaines, régionales, nationales et locales

1. Charte africaine de la jeunesse

Le premier document qui encadre la participation des jeunes dans les prises de décisions publiques en Afrique est la charte africaine de la jeunesse, qui a été adoptée en 2006. Dans son article 11, qui traite de la participation des jeunes, il est dit entre autres que :

1. Tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société.
2. Les États Parties à la présente charte prennent les mesures suivantes en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société. Ils s'engagent à :
 - Garantir l'accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois ;
 - Favoriser la création d'une plate-forme pour la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux local et national, régional et continental de la gouvernance ;
 - Assurer l'accès équitable des jeunes hommes et des jeunes femmes à la prise de décision et à l'exercice des responsabilités civiques ;
 - Accorder la priorité aux politiques et aux programmes qui incluent les plaidoyers en faveur de la jeunesse et les programmes d'éducation par les pairs, destinés aux jeunes qui vivent en marge de la société tels que les jeunes déscolarisés et les chômeurs en vue de leur donner la chance et la motivation pour se réinsérer dans la société ;

- Faciliter l'accès à l'information pour permettre aux jeunes de connaître leurs droits et les opportunités qui leur sont offertes pour participer à la prise de décision et à la vie civique ; [...].

Cette charte engage les États dans son article 12 à élaborer et mettre en œuvre une politique nationale globale et cohérente de la jeunesse. Cette politique devant être « de nature intersectorielle en raison de l'interrelation existant entre les défis auxquels les jeunes se trouvent confrontés. L'élaboration de la politique nationale pour la jeunesse devra se fonder sur une consultation massive des jeunes et devra prévoir la participation active de ces derniers à tous les niveaux de prise de décision et de gouvernance relative aux sujets concernant la jeunesse et la société en général ».

2. La Politique Nationale de la Jeunesse

Avec l'élection du Président Alpha Condé en 2010, la Guinée s'est dotée dès 2011 d'une lettre de Politique Nationale de la Jeunesse et du Sport pour répondre efficacement aux multiples aspirations de la jeunesse. Cette lettre s'inscrit dans le cadre de la révision de la Déclaration de Politique de Jeunesse, de Sports et de Culture adoptée par le Gouvernement en 1993.

Cette nouvelle Lettre de Politique Nationale traite de la participation à deux (2) niveaux, au niveau du diagnostic et au niveau du cadre stratégique du développement de la jeunesse.

Au niveau du diagnostic, la lettre a traité de l'implication et la participation de la Jeunesse à la Vie Publique. A ce titre, il y est indiqué que « en Guinée, les jeunes font preuve d'un grand dynamisme associatif en participant à des activités d'utilité publique ou communautaire. Depuis le rétablissement du droit d'association en 1990, des milliers d'associations sont enregistrées et reconnues. Elles évoluent dans différents domaines d'activités et contribuent, malgré les difficultés, à l'insertion socioprofessionnelle et économique des jeunes et à leur participation à la vie publique et au développement du pays. Toutefois les jeunes se sentent aujourd'hui globalement mal écoutés et peu pris en considération dans l'animation de la vie publique, tant dans le domaine public que privé ».

Au niveau du cadre stratégique du développement de la jeunesse, la lettre a traité de six (6) principes directeurs, dont le premier est la participation. Pour les acteurs

impliqués dans l'élaboration de cette lettre, « les jeunes et les sportifs veulent contribuer au développement de leur pays et s'épanouir intellectuellement et physiquement dans ce cadre. Ils entendent dans cette perspective agir de manière effective dans tous les actes significatifs de la société guinéenne. Ils veulent être les principaux acteurs de leur propre développement dans une société réconciliée avec elle-même, être les vecteurs d'une citoyenneté active. Dans cette perspective, ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, la prise de décision, le leadership et le développement local et national. Ils développent des initiatives pour l'accès à tous les services tels que l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie, l'emploi, le logement, les services juridiques, les soins de santé et les loisirs ».

Aussi, sur les sept (7) orientations, une a porté sur la participation : favoriser la participation des jeunes au processus de développement et à la vie publique. Le rôle de cette orientation est « d'accompagner l'émergence et la fortification d'une voix collective de la jeunesse afin qu'elle joue un rôle majeur dans tous les actes de la vie publique. Sans les déterminer et les piloter, il s'agit de favoriser l'émergence de cadres et de structures réellement représentatifs des besoins et intérêts des jeunes. A tous les échelons, ces structures doivent être des instances de représentation, de dialogue, d'expression et de propositions des jeunes ».

3. Le code des collectivités locales

Dans son article 3, le nouveau code des collectivités rappelle l'importance de la participation : « les régions, les communes urbaines et les communes rurales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie démocratique locale et garantissent l'expression de la diversité ». Le code consacre une section entière sur la participation, section 4 portant sur l'information et la participation des habitants à la vie locale

L'article 11, appartenant à cette section, indique que « le droit des habitants de la collectivité locale d'être informés des affaires de celle-ci et consultés sur les décisions qui les concernent, droit indissociable de la libre administration des collectivités locales, qui est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce dans les conditions prévues par le présent titre, sans préjudice des dispositions en

vigueur relatives, notamment à la publicité des actes des autorités locales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs ». Le même article précise que « les dispositions de la présente loi, en matière d'information et de participation des citoyens à l'administration de leur collectivité locale, sont des exigences minimales et ne font pas obstacles aux initiatives des administrations locales au-delà de ces exigences en ces domaines. »

Le nouveau code consacre non seulement le fait que les séances du conseil communal sont publiques (Article 119) mais précise aussi que l'ordre du jour de toute séance publique du conseil communal doit comporter un temps de parole aux citoyens de la localité (Article 120).

En outre, tout citoyen ou contribuable de la commune, qu'il soit personne physique ou morale, a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux des séances du conseil communal, des budgets de la commune, de ses comptes et des arrêtés de son autorité exécutive à ses frais (Article 129).

4. Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)

Outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2040, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, constitue la deuxième génération de plan sous la 3^{ème} République, après le Plan Quinquennal 2011-2015. Il fait suite à trois (3) séries de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le dernier en date fut le DSRP-3 arrivé à échéance en 2015.

La stratégie du PNDES, dont l'objectif est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des guinéens, s'articule autour de quatre piliers de développement, dont le premier (pilier 1) porte sur la bonne gouvernance.

Chaque pilier comprend des domaines prioritaires à travers lesquels sont déployées les actions devant permettre d'atteindre les résultats du Plan. La participation est traitée dans le cadre du domaine qui vise le renforcement de l'« efficacité de l'État ». Certains effets attendus du renforcement de l'efficacité de l'Etat dépendent donc de la participation :

- **Effet 1 : la gestion du développement local est renforcée.** Les actions prioritaires envisagées pour l'atteinte de ce résultat sont : (i) le renforcement

des capacités techniques et humaines des collectivités locales dans la gestion du développement ; (ii) l'amélioration de la mobilisation de ressources financières locales ; (iii) le renforcement de la coopération décentralisée ; (iv) le renforcement du processus de planification dans les collectivités locales et ; (v) l'instauration d'un audit régulier de la gestion locale.

- **Effet 2 : la participation et la démocratie à la base sont renforcées.** Les actions prioritaires envisagées pour l'atteinte de ce résultat sont : (i) le renforcement du processus de décentralisation en Guinée ; (ii) la promotion de la participation des jeunes et des femmes au processus de démocratisation à la base ; (iii) la fiabilisation et la qualification du processus électoral local en Guinée et ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance locale.

La perspective du PNDES est celle d'un soutien de la participation pour des raisons politiques et d'efficacité.

5. Guide d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL)

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) dispose d'un Guide d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) élaboré avec le concours technique et financier du Projet d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV).

Le but principal du guide est de mettre à la disposition des communes (rurales et urbaines) et de l'ensemble des acteurs du développement local, un référentiel commun pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement local (PDL).

5.1. La participation telle que mise en avant par le Guide d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL)

Ce guide consacre la participation comme un instrument de gouvernance. En effet le développement local y est d'abord défini comme « un processus (i) de création (production), (ii) de rétention (appropriation), et (iii) de redistribution (partage équitable) des richesses sur un territoire. Ce processus de développement qui s'articule autour de trois dimensions (l'espace, le temps, les acteurs) permet à la

population du territoire concerné de résoudre progressivement ses problèmes et de réaliser ses ambitions dans les domaines économique, social, culturel, et environnemental par la participation active, individuelle, et collective de l'ensemble des citoyens. »

Le développement local apparaît ainsi comme un processus dynamique porté par des acteurs organisés ou non qui initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il s'agit d'une « action de développement concertée, réalisée par des personnes physiques ou morales vivant dans un même espace géographique. Ces personnes définissent leurs orientations propres et mettent ensemble les moyens pour résoudre leurs problèmes, les acteurs extérieurs ne venant qu'en appui. »

L'approche politique de la participation y donc assumée. Le développement local s'appuie en effet sur des principes de base tels que :

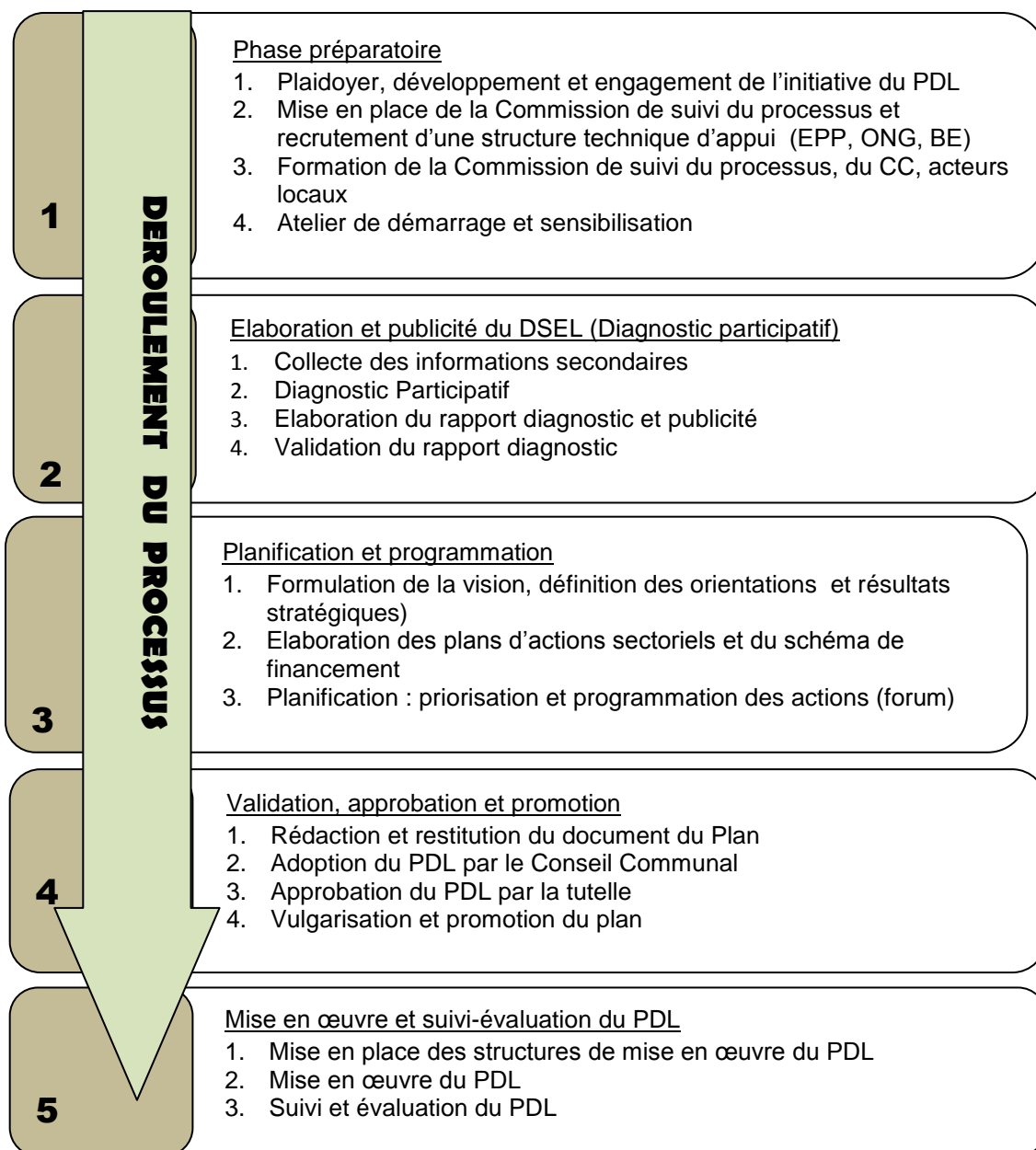
- **La participation** : La participation permet de s'assurer que les décisions en général ; et celles qui concernent les investissements dans les collectivités en particulier, sont basées sur les besoins des populations et fondées sur une analyse juste des problèmes que ces dernières rencontrent.
- **L'appropriation** : L'appropriation, est une condition *sine qua non* pour assurer l'exécution, mais surtout la durabilité d'une activité de développement. Si le PDL répond aux besoins du bénéficiaire et si celui-ci est associé à son élaboration et à son exécution, alors il considérera le produit comme le sien et engagera sa volonté et sa responsabilité pour son succès.
- **L'équité** : La méthodologie d'élaboration des politiques publiques locales (PDL et PAI), doit tenir compte des inégalités entre hommes et femmes, entre personnes d'origines sociales différentes, entre personnes de classes d'âge différentes, etc.. Les acteurs doivent veiller à ce que les besoins exprimés par les femmes et les groupes marginalisés soient pris en compte dans les activités du PDL et du PAI.
- **La subsidiarité** : Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème elle-

même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec autant d'efficacité à une échelle plus faible, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique.

- **L'approche multi-acteurs** : la participation doit être organisée de façon à ce que la légitimité et la représentativité des participants aux différentes rencontres de prises des décisions permettent de garantir que les intérêts de toutes les couches de la société sont défendus.
- **La redevabilité** : Pendant l'élaboration du plan, le principe de redevabilité (rendre compte) sera appliqué. Cela veut dire qu'on assure la transparence pendant toutes les étapes d'élaboration du PDL et du PAI.
- **La synergie d'action** : Il faut promouvoir de nouveaux rapports de travail et d'échanges entre les populations et la pleine responsabilisation de celles-ci au niveau local dans la prise de décision, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement.

Partant de ces principes, le processus de développement local a été organisé en cinq (5) phases, chacune comportant des étapes. Il dure environ 6 (six) mois et fait intervenir les élus, les services techniques déconcentrés et/ou des prestataires de service pour la conduite des opérations, des acteurs locaux (ONG, Associations, populations etc..).

Schéma 1 : Les phases d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL)



Source : Guide PDL.

Il s'agit *in fine* une participation qui s'inscrit à la fois dans une perspective utilitariste et politique.

5.2. La participation telle qu'elle apparaisse dans le Plan de Développement Local de la commune de Dialakoro.

Dans cette sous-section, nous nous appuyons sur le Plan de Développement Local de la commune de Dialakoro (PDL 2016-2020) pour examiner la manière dont

l'approche participative est effectivement mise en œuvre dans les communes. Il s'agit donc une analyse documentaire.

Le plan de développement élaboré par la commune de Dialakoro comporte 12 grandes sections. La plus importante pour notre analyse est celle portant sur la participation des populations aux étapes de la démarche méthodologique.

Selon le plan de développement présenté par la commune, « le processus d'élaboration du PDL de la CR de Dialakoro a connu une participation massive de tous les acteurs concernés. Cette participation s'est fait sentir dans toutes les étapes... ». Le tableau 3 ci-dessous présente le processus méthodologique.

Tableau 3. Déroulement du Processus d'élaboration du PDL.

Désignation	Activités	Acteurs	Principales tâches	Nombre de jours
Etape I	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir le conseil Communal pour l'initiation du processus d'élaboration du PDL 	Le Conseil Communal (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Explication de la nécessité d'élaboration du PDL. - Délibération du CC relative à l'initiation pour l'élaboration du PDL. - Réalisation d'un plaidoyer auprès des partenaires d'appui et de la Préfecture pour mettre à disposition des Agents et d'un Cadre du Service Préfectorale de Développement (SPD) pour constituer l'équipe pluridisciplinaire de planification (EPP). - Mise en place d'une commission de suivi du processus (CSP), validé par arrêté du Maire de la CR ; - Formation de la CSP. 	1
Etape II	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de prise de contact ; - Présentation de l'EPP aux acteurs de la CR et explication du contenu des fiches monographiques 	CC, EPP, Chefs services sous préfectoraux et autres acteurs locaux,	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'EPP aux chefs services techniques - Présentation et explication des fiches de collectes des données monographiques. - Elaboration de l'agenda de l'atelier de lancement et de sensibilisation du processus ; 	1
Etape III	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du processus d'élaboration du 	- EPP, CC, cadres communau	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et sensibilisation des acteurs lors de l'atelier de démarrage ; - Information des districts, chefs secteurs et des 	2

	PDL	x, Service Technique Déconcentré (STD) et acteurs des Districts	villages; - Information et sensibilisation des acteurs sur le rôle et responsabilité de chacun; - Information et sensibilisation des communautés par les élus locaux - Elaboration d'un calendrier avec les participants pour le DSEL dans les 9 Districts et la date du Forum.	
Etape IV	- Élaboration du DSEL dans les 9 Districts.	- EPP, CSP	<u>Dans tous les District :</u> - Faire l'inventaire des existants dans les districts et secteurs; - Recensement de tous les besoins des Districts et secteurs - Collecte de données financières, organisationnelles et institutionnelles de la CR (avec la prise en compte des aspects de la planification spatiale, environnementale, prévention et gestion des conflits etc.)	18
Etape V	- Préparation du forum communal niveau CR.	- CC, EPP, Cadres Communaux et CSP et autres personnes ressources	- Analyse des pistes de solution et actions; - Elaboration de la vision et de l'orientation stratégique du PDL, - Adaptation du cadre de résultats du PDL	5
Etape VI	- Forum Communal niveau CR	- EPP, CC, CSP, présidents Districts, chefs secteurs et autres acteurs	- Présentation des résultats du DSEL dans les 19 Districts aux participants et amendement, - Priorisation des secteurs et des actions ; - Inscription et planification des priorités retenues. - Présentation des résultats de l'analyse financière.	2
Etape VII	- Rédaction du rapport provisoire du PDL.	- EPP CSP	- Lecture, correction et saisie du PDL	15
Etape VIII	- Adoption du PDL	- Conseil Communal	- Présentation du document de PDL au conseil communal pour adoption - Adoption du PDL	1
Etape IX	- Validation du PDL	- Préfet	- Transmission du PDL à la préfecture par le Maire pour validation; - Validation du PDL par le Préfet.	1
Total				66

Selon le plan, les acteurs ont participé aux différentes étapes conformément au rôle dévolu à chacun. Les élus locaux de la CR ont pris part à toutes les séances de délibération en rapport avec le processus. La société civile a coordonné les activités du diagnostic socioéconomique local. Les services techniques déconcentrés ont, chacun dans son domaine d'activité, aidé dans la collecte, l'analyse et l'interprétation des données secondaires.

Le plan revendique également une participation forte et représentative de la population : « toutes les catégories socioprofessionnelles et les couches ayant des accès réduits à leurs droits respectifs (femmes, jeunes et handicapés) ont exprimé leurs préoccupations lors des consultations dans les districts. Au total 435 personnes dont 135 femmes ont pris part aux séances du DSEL dans sept (7) Districts ».

5.3. Plan de Développement Local de la commune urbaine de Kindia (ancienne version).

À l'image de certaines communes de la Guinée, la commune de Kindia, avec l'appui des partenaires au développement, s'investit depuis plus d'une quinzaine d'année dans des travaux de réflexion, de programmation et de réalisation d'actions de développement local. C'est dans ce cadre que les plans de développement communal, le diagnostic social de la commune, les audits urbains, organisationnels et financiers ont vu le jour dans la commune. C'est à l'issue de ces nombreuses études que le conseil communal a pu définir des axes stratégiques conformément à la politique nationale de la décentralisation.

Le plan de développement, qui est sorti, vise à trouver des solutions durables pour réduire l'incidence de la pauvreté et promouvoir la croissance socio-économique de la commune. Cet outil a été donc élaboré et adopté via une démarche participative de tous les acteurs y compris les jeunes à travers les responsables à la base, les élus locaux, les représentants d'association et groupements professionnels, les services techniques, la société civile, les partenaires internes et externes.

Le processus d'élaboration du plan de développement se repose donc sur les politiques publiques de décentralisation et sur la mobilisation de tous les acteurs intéressés notamment les jeunes et les personnes vulnérables à travers une démarche participative et décentralisée. La collecte des informations pour alimenter

le projet du plan de développement a été réalisée grâce à la participation des responsables de quartiers et de districts, des bureaux des jeunes, des femmes, des conseils de sages, des groupements professionnels, des autres citoyens disponibles, des services techniques déconcentrés (santé, éducation, TP, urbanisme et habitat, énergie, etc.).

Quant aux préoccupations spécifiques des jeunes et des personnes vulnérables, le plan de développement local compte en son sein un axe stratégique dédié aux jeunes et aux actions sociales. Il s'agit de l'axe développement du secteur jeunesse. Les préoccupations des jeunes et personnes vulnérables de Kindia sont prises en compte à travers des associations et groupements de jeunes qui existent dans tous les quartiers et districts, mais aussi à travers la commission des affaires sociales, l'Unicef dans le cadre de la protection de l'enfant, l'association guinéenne pour le bien-être familial (AGBEF) pour un appui à la jeunesse et aux femmes, etc. La démarche participative adoptée a permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par les jeunes. Ces préoccupations concernent entre autres : l'équipement de la maison des jeunes, l'aménagement de plusieurs de terrains de jeu, la construction de centres d'écoute, de lecture et de concertation pour les jeunes, la création d'une plateforme entre les associations de jeunes et la délégation communale de la jeunesse.

La participation théorique serait donc une réalité dans nos communes. Il serait toutefois utile de compléter cette analyse documentaire par des enquêtes pour une compréhension plus approfondie.

e. Résultats de la revue documentaire

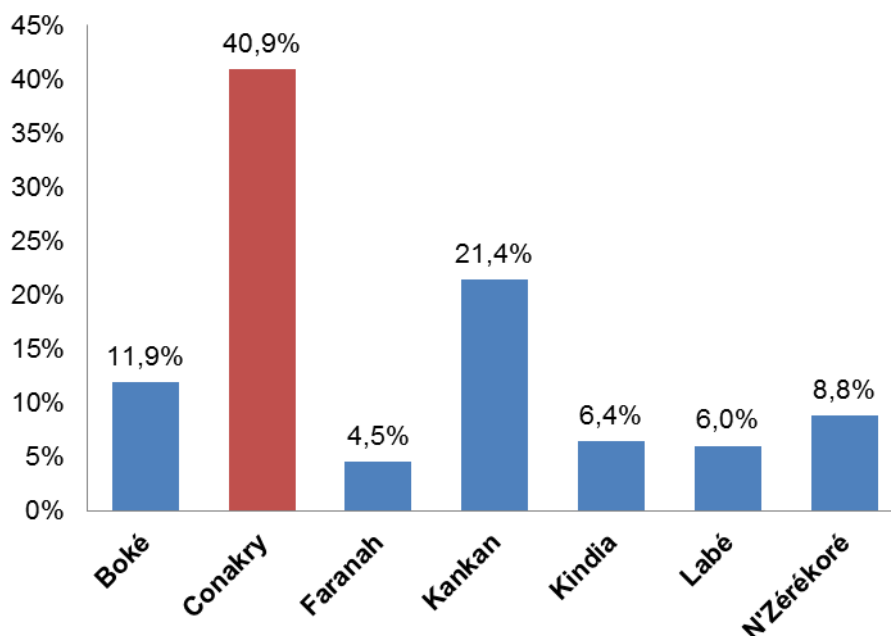
- La revue documentaire a révélé que la littérature n'a pas suffisamment, pour ne pas dire pas du tout, permis une compréhension fine de la participation des jeunes, en Guinée ou dans la Sous-région, au processus de développement local et de leur perception sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les plans de développement local (PDL) et plans annuels d'investissement.
- Elle conforte la nécessité de réaliser une étude, comme celle envisagée dans le cadre de ce projet.

- Elle montre que les raisons d'être de la participation ont évolué dans le temps. Elle est fortement influencée par les pensées économiques sur le développement.
- Conçue uniquement au début sous une forme utilitaire, en termes de consultation et de moyen pour connaître les besoins des pauvres, la participation devient aujourd'hui un instrument de partage de pouvoir au profit des populations marginalisées.
- La revue montre également que la participation est promue par l'État (PNDES) et que des outils de mise en œuvre existent.

2. Étude de référence : Informations générales sur l'échantillon

De façon globale, pour l'enquête par sondage en vue de la collecte des données quantitatives, la taille de l'échantillon ciblé était de **2.400** ménages. Au terme de l'enquête sur le terrain, **2.398** ménages ont été effectivement touchés soit **99,91%**. La région de Conakry compte pour plus de 40% des ménages tirés et sondés (cf. Figure 1).

Figure 1 . Répartition des ménages par région administrative.



Pour pouvoir saisir quelques contrastes, l'enquête par sondage a été également conduite dans quatre (4) autres communes de convergence, appelées communes témoins du fait *a priori* de la faible occurrence des conflits. En effet, celles-ci ne sont

pas couvertes par le projet. Il s'agit de Koba dans la Préfecture de Boffa, Dounet dans la Préfecture de Mamou, Sannou dans la Préfecture de Labé et Siguirini dans la Préfecture de Siguiri. Au total, 447 jeunes hommes et femmes ont été sondés dans ces quatre (4) communes témoins avec plus de 100 jeunes par commune.

Dans les **2.398** ménages des communes du projet, **3.605** jeunes ont été effectivement enquêtés dont 55% de jeunes hommes et 45% de jeunes femmes (cf. Figure 3). En revanche, dans les communes témoins, les jeunes hommes représentent 52% contre 48% pour les jeunes femmes.

Figure 2. Répartition des ménages par commune.

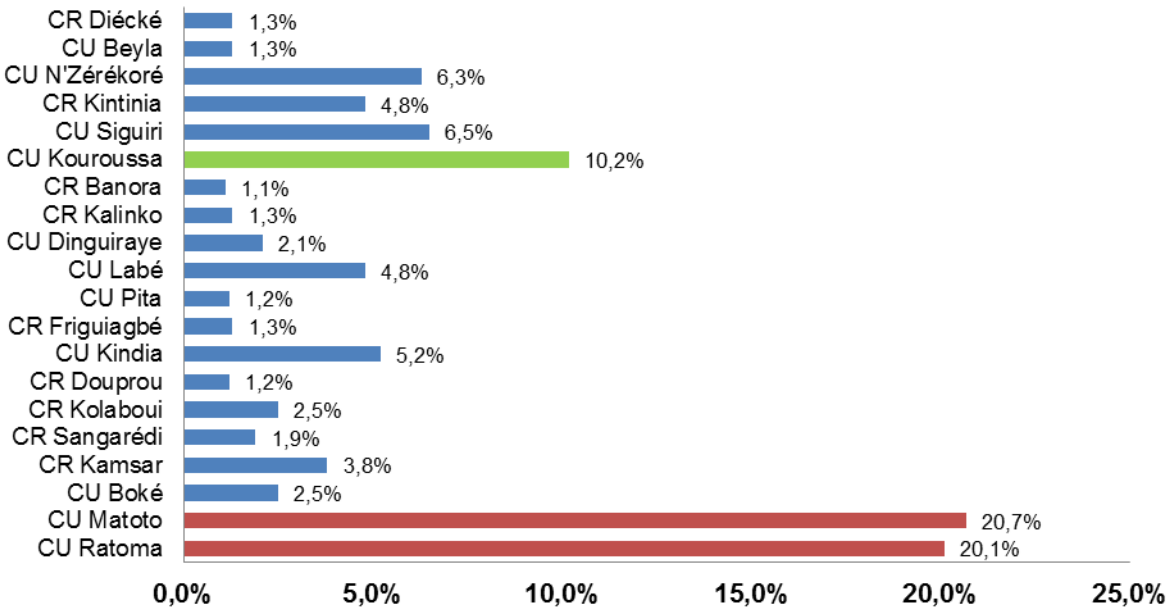
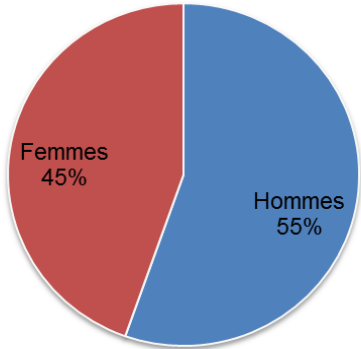
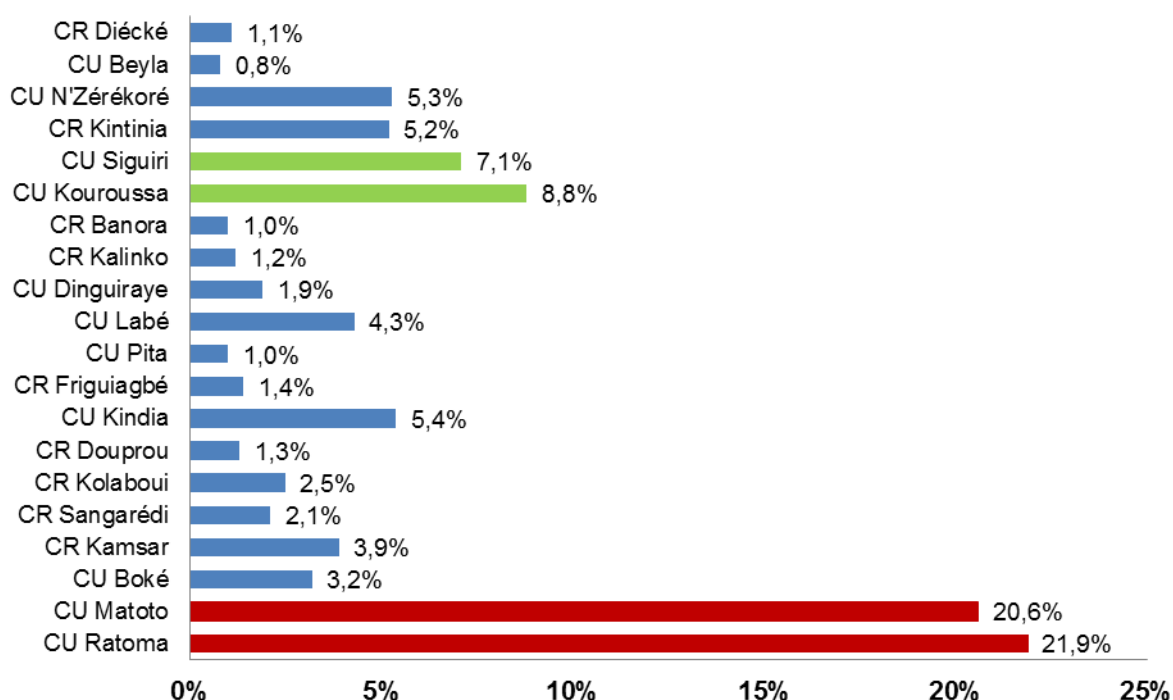


Figure 3. Répartition par genre.



Concernant la répartition par commune, à part les communes urbaines de Matoto et Ratoma qui comptent respectivement 20,1% et 20,7% des ménages de l'échantillon, les communes urbaines de Kouroussa et Siguiri viennent en tête parmi les communes de l'intérieur du pays. Elles comptent respectivement 8,8% et 7,1% des ménages de l'échantillon. Quant aux communes rurales, c'est Kintinia et Kamsar qui ont les plus grands nombres de ménages répondants, avec respectivement 4,8% et 3,8% de l'échantillon (cf. Figure 2).

Figure 4. Répartition des jeunes par commune.



Quant à la résidence, 80,4% des jeunes (hommes et femmes) enquêtés déclarent résider en milieu urbain contre 19,6% en milieu rural. De plus, 80% des jeunes enquêtés ont vécu plus de cinq (5) ans dans leurs communes respectives (cf. Tableau 4), ceci sous-entend qu'ils semblent connaître les réalités de leurs localités.

Dans les communes témoins, 82,8% des jeunes affirment habiter en milieu rural contre 17,2% en zone urbaine.

Tableau 4. Durée de résidence des enquêtés dans les communes couvertes par les projets.

Durée de résidence	Fréquence	Proportion
Moins de 6 mois	24	0,7%
Entre 6 à 12 mois	127	3,5%

Entre 1 à 5 ans	569	15,8%
Plus de 5 ans	2885	80,0%
Total	3605	100,0

S'agissant des entretiens individuels et des discussions en focus group pour la collecte des informations qualitatives, au cours de l'opération de collecte des données, les enquêteurs ont pu recueillir les avis et les perceptions de plus de cent cinquante (150) personnes au titre des entretiens individuels, organiser plus d'une quarantaine de groupes de discussions entre jeunes hommes et entre jeunes femmes.



Photo. Administration du questionnaire auprès d'une jeune femme.

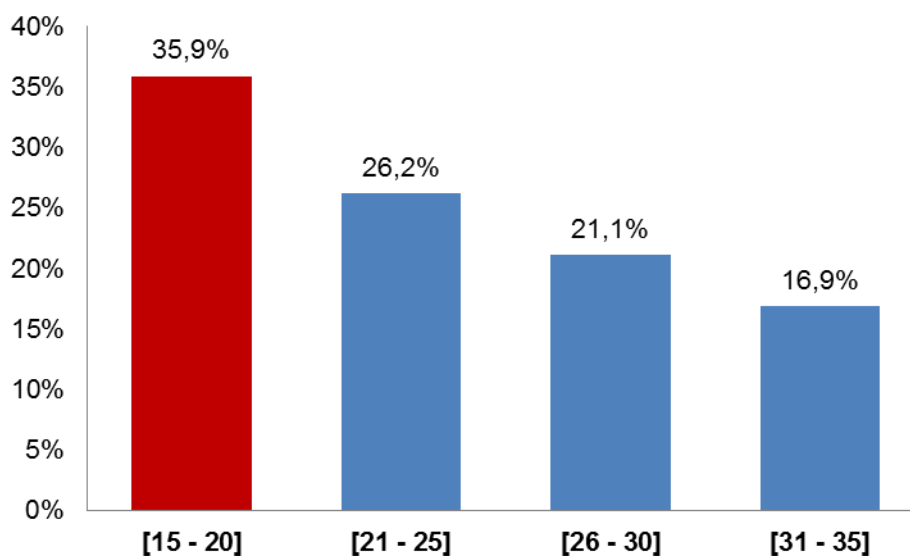
Concernant les statuts des répondants, 65,4% déclarent être des chefs de ménages, 11,5% des époux/épouses, 18,9% des enfants des chefs de ménages (cf. Tableau 5). Ces informations montrent que les jeunes enquêtés dans leur grande majorité sont responsables de ménages. Parmi ces enquêtés, 59,1% sont célibataires contre 38,5% mariés ou vivant en couple.

Tableau 5. Statuts des répondants dans les ménages.

Statuts	Fréquence	Proportion
Chef du ménage	2.357	65,4%
Epoux/Epouse du CM	413	11,5%
Enfant du CM	683	18,9%
Autre	152	4,2%
Total	3.605	100,0%

L'âge moyen des jeunes enquêtés est de 24 ans, autant que celui des jeunes enquêtés dans les quatre (4) communes témoins. La répartition par la classe d'âge (cf. Figure 5) montre que la majeure partie des enquêtés sont âgés de 15-20 ans (35,9%) (Cette réalité est la même dans les communes témoins. En effet, dans les communes témoins, la classe 15-20 ans représente 40,9% et les 31-35 ans comptent pour 15,7% des enquêtés).

Figure 5. Répartition par classe d'âge des enquêtés.



S'agissant du niveau d'éducation, 19,6% des répondants ont le niveau universitaire, 19,3% niveau lycée, 21,8% niveau collège contre 25,7% aucun niveau, c'est-à-dire non alphabétisés. Étonnamment cette proportion d'enquêtés sans niveau d'instruction est plus importante dans les quatre (4) communes témoins (45%). Parmi ces non alphabétisés, 65,2% d'entre eux sont des jeunes femmes (contre 34,8% de jeunes hommes) et 31,1% sont de la tranche d'âge 31-35 ans. **Les jeunes de plus de 26 ans comptent pour plus de 63% des universitaires.**

Quant à l'exercice d'une activité professionnelle, 58,9% des jeunes sondés déclarent ne pas exercer une activité professionnelle contre 41,1% pour ceux qui en exercent. La proportion des jeunes sans activité professionnelle est de 57,3% dans les communes témoins, donc légèrement moins importante. Parmi les jeunes qui n'exercent pas d'activité professionnelle dans la zone du projet, 48,1% sont de la classe 15-20 ans et 25,2% de la classe 21-25 ans. **Globalement, les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage car ils représentent plus**

de 73% des jeunes n'exerçant aucune activité professionnelle. En revanche, les jeunes de plus de 26 ans sont ceux-là qui sont les plus enclins à exercer une activité professionnelle. En effet, ils représentent 57% de ceux ayant affirmé exercer une activité professionnelle.

Pour les jeunes exerçant une activité professionnelle, 59% sont des hommes contre 41% de femmes. Parallèlement, la proportion de ces dernières parmi les sans activité professionnelle est encore moins importante que celle des hommes, 47% contre 53%. **Ceci montre, contrairement aux préjugés, que les jeunes femmes enquêtées dans le cadre de cette étude ne sont pas les plus exposées au problème d'emploi.**

3. Niveau de connaissance globale des répondants

Seulement 14,4% des jeunes enquêtés déclarent avoir entendu parler de la charte africaine de la jeunesse (contre seulement 8,9% des jeunes des communes témoins), parmi lesquels on dénombre 66% de jeunes hommes. En termes de classe d'âge, les jeunes de 15-20 ans sont les plus nombreux parmi ceux qui n'ont pas entendu parler de la charte africaine de la jeunesse (avec 39% de l'effectif).

À la question de savoir qui est considéré comme jeune, 86,1% des répondants affirment que ce sont des personnes entre 15-35 ans ce, conformément à la définition retenue par la charte africaine de la jeunesse contre 77% pour les répondants dans les communes témoins. Si les jeunes enquêtés ont une idée claire de qui est considéré jeune, par contre, très peu ont entendu parler de la politique nationale de la jeunesse, soit 25,4% de l'échantillon. Cette proportion est encore plus faible chez les jeunes des communes témoins (14,3%). Les jeunes hommes semblent être légèrement les plus nombreux parmi ceux qui n'ont pas entendu parler de cette politique, avec 51,2%. De plus, les jeunes de 15-20 ans comptent pour près 40% de cet effectif.



Photo. Équipe d'enquêteurs avec les responsables locaux de Siguirini.

Pour les 25,4% des enquêtés ayant affirmé avoir entendu parler de la politique nationale de la jeunesse, 34,6% d'entre eux pensent que cette politique prend en compte leurs préoccupations (dont 66% de jeunes hommes) contre 25,6% qui prétendent le contraire. Les jeunes de 15-20 ans représentent 37,7% des répondants pensant que la politique nationale de la jeunesse prend effectivement en compte leurs préoccupations.

Ces résultats sont confortés par les données qualitatives issues des discussions en focus group. En effet, au cours des discussions entre jeunes femmes et entre jeunes hommes à Boké et à Labé, il s'est avéré que la charte africaine de la jeunesse et la politique nationale de la jeunesse ne sont pas connues. Ceci est aussi le cas à Kolaboui, Labé, Kalinko, Siguirini, Kintinia, Friguiagbé et Kindia dans bien d'autres communes du projet et communes témoins. Une des participantes aux discussions dans la commune urbaine de Boké affirmait : « *nous n'avons aucune connaissance de l'existence de ces documents et de leurs contenus...* » Sur les raisons évoquées, elle soutenait : « *Parce que la démarche n'est pas bonne. Comme vous, vous êtes venus par exemple pour nous rencontrer, si les gens venaient pour nous expliquer et nous faire connaître le contenu, nous pouvons le savoir.....* » Une autre participante disait : « *Moi à mon avis, ce qui fait que nous n'en sommes pas informées, parce que les autorités de Boké ne travaillent pas dans la transparence. Tout ce qu'ils font, ils le font entre elles. Elles ne consultent pas les gens, elles n'impliquent pas les jeunes ; comment peuvent-ils donc être informés ?* » En revanche pour le groupe des jeunes

hommes, un des participants affirmait : « *L'initiative est venue des chefs de département en charge de la jeunesse qui se sont mis autour de la table pour faire une charte.* »

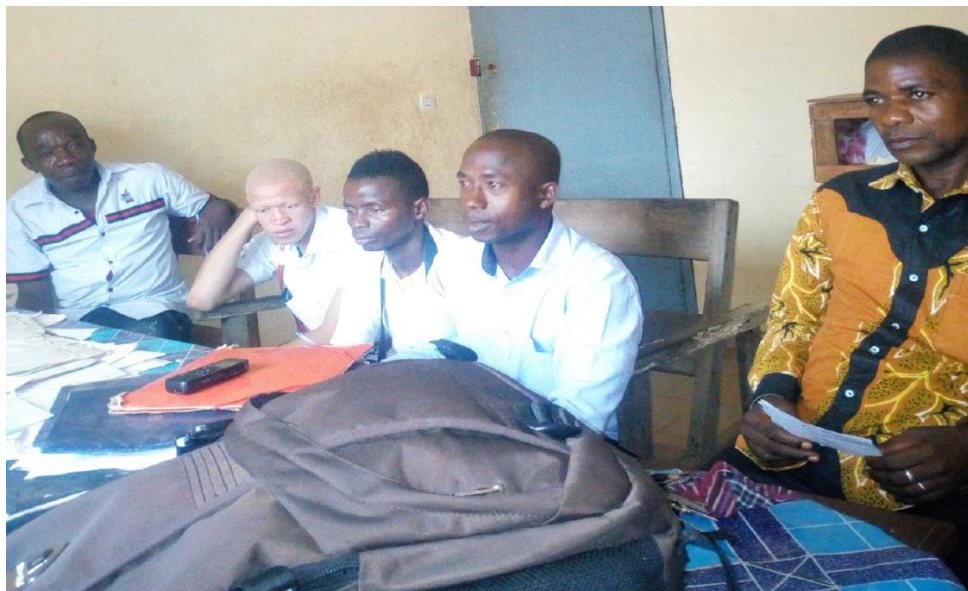


Photo. Focus Group jeunes hommes à Diécké.

De toute évidence, les jeunes hommes aussi ignorent l'existence de la charte africaine et de la politique nationale de la jeunesse. Quelques rares personnes qui ont entendu parler parmi les participants disent qu'ils ignorent son contenu. C'est le cas d'un jeune homme de la commune urbaine de Siguiri qui disait : « *C'est un document que j'ai découvert sur internet, mais je ne l'ai jamais lu. Par conséquent, je ne peux rien en dire.* »

Par ailleurs, très peu de représentants des autorités locales semblent connaître la charte africaine de la jeunesse et la politique nationale de la jeunesse c'est le cas des chefs de quartiers interviewés (Kindia) et des élus locaux (Kindia, Dounet, etc.). Le sous-préfet de Kintinia ne disait-il pas : « *Je connais la politique nationale de la jeunesse de manière vague.* » Il faudra dire que la majeure partie des représentants des autorités administratives et locales, des leaders religieux, des responsables d'ONG et communautaires ne connaît pas la charte africaine de la jeunesse et la politique nationale de la jeunesse.

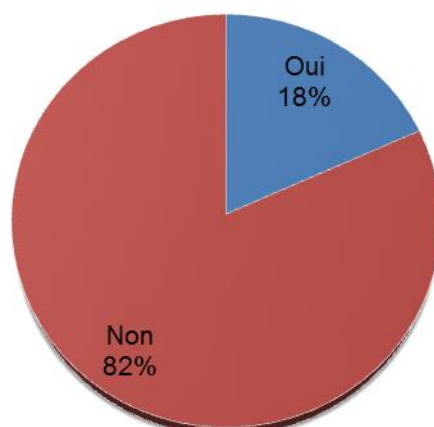
Tableau 6. Niveau de connaissance des documents de planification stratégique.

Documents	Fréquence	Proportion
Aucun	3107	86,2%
PNDES	296	8,2%
PDL	308	8,5%
PAI	118	3,3%
Autre	2	0,1%
Total	3605	

Quant aux documents de planification stratégique, **le PNDES n'est visiblement pas connu par les jeunes car ils ne sont que 8,2% à connaître ce document** dont 68% de jeunes hommes (cf. Tableau 6). Cette proportion est encore plus faible parmi les jeunes répondants dans les quatre communes témoins.

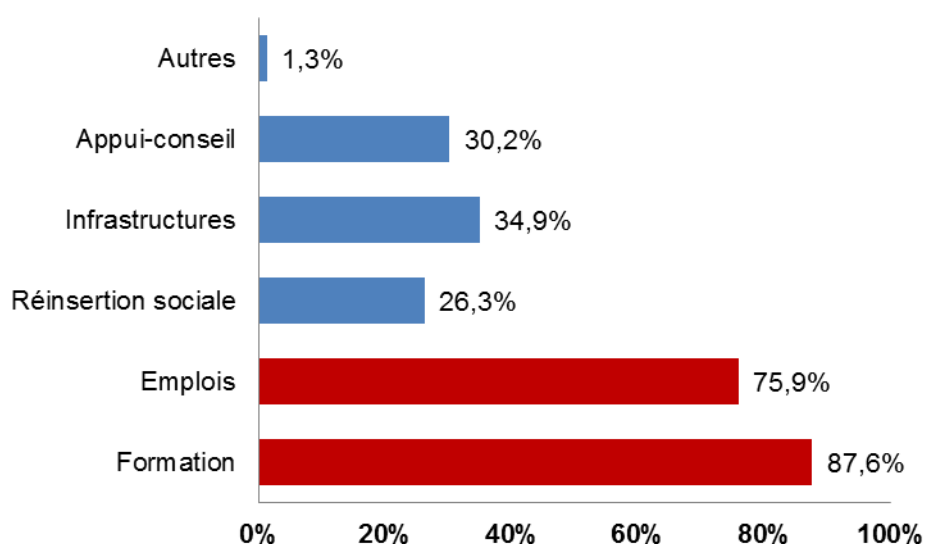
S'agissant du PDL et du PAI, il n'y a que 11,8% des jeunes qui affirment les connaître (cf. Tableau 6) alors que le code révisé des collectivités locales stipule en son article 11 que l'information et la participation des citoyens à l'administration de leur collectivité locale sont des exigences minimales. **Il apparaît clairement que les jeunes hommes et femmes ne connaissent pas les documents de planification de façon globale aussi bien au niveau central que local.** Pour ceux-là qui connaissent ces documents de planification, **46,2% d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas vulgarisés à travers le pays contre 41% des jeunes des communes témoins.** Les opinions partagées au cours des différents groupes de discussions viennent confirmer que la plus part des jeunes hommes et femmes ignorent l'existence des documents de planification stratégique. Ceux ayant affirmé avoir entendu parler de ces documents semblent ignorer le contenu. C'est le cas, par exemple, des répondants de la commune rurale de Kintinia et de la commune urbaine de Labé.

Figure 6. Proportion des jeunes ayant déjà entendu parler des PDL et PAI.



Seulement 6% des jeunes déclarent utiliser les documents de planification stratégique lors de l'élaboration d'un de leurs projets (contre 2,2% des jeunes des communes témoins) dont 68,8% de jeunes hommes. **Les PDL semblent être les plus utilisés pour 45,1% des jeunes répondants suivis du PNDES pour 43,3% des jeunes. Cette proportion est respectivement de 70% (PDL) et 30% (PNDES) des jeunes des communes témoins.**

Figure 7. Préoccupations de jeunes prises en compte dans les PDL/PAI.



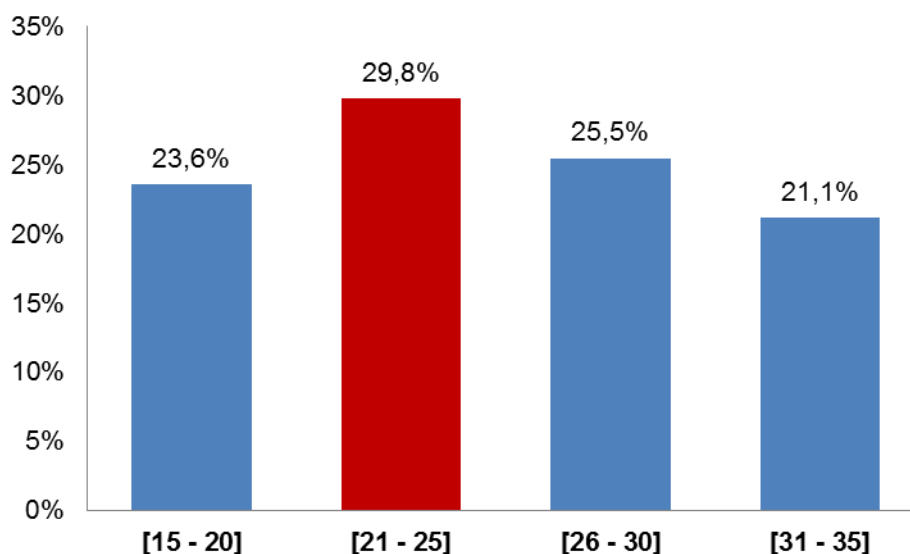
Toutefois, seulement 18% des jeunes enquêtés déclarent avoir entendu parler du PDL et/ou du PAI dont 68,8% de jeunes hommes (cf. Figure 6). Quant aux participantes au groupe de discussion des jeunes femmes, elles affirment dans leur

majorité ne pas avoir connaissance de ces documents de planification. Elles estiment toutefois que ces documents doivent mettre l'accent sur la réalisation des infrastructures scolaires notamment dans les zones enclavées telles que Kanfarandé, dans la Préfecture de Boké.

Parmi les 18,3% de jeunes ayant affirmé avoir entendu parler des PDL et/ou PAI, 47,7% d'entre eux pensent que leurs préoccupations sont prises en compte par les autorités locales à travers ces documents de planification (dont 63% de jeunes hommes) contre 26,3% de ces jeunes enquêtés dans les communes témoins. La faible prise en compte des préoccupations des jeunes est confirmée par les arguments avancés par les participants du groupe de discussion des jeunes hommes dans la commune urbaine de Boké. Ils estiment que cela est dû à l'absence des jeunes dans les instances de prises de décision. Un des participants a même pointé du doigt le directeur préfectoral de la jeunesse en avançant qu'en plus de ne pas être jeune, celui-ci camouflerait des informations qui concerneraient les jeunes. Pour les jeunes femmes de Diécké, les préoccupations des jeunes ne sont pas prises en compte dans les PDL/PAI. Une d'entre elles disait ceci : « *Les besoins de la jeunesse ne sont pas pris en compte. Depuis combien d'années nous avons le seul stade, la tribune est dans le bas-fond...* » En revanche, pour les jeunes femmes de Ratoma, les préoccupations des jeunes sont prises en compte dans les PDL à travers les projets d'investissement (construction des maisons de jeunes, des écoles, etc.). En termes de préoccupations, **les jeunes estiment que les problématiques de formation (87,6%) et d'emplois (75,9%) sont les plus importantes** (cf. Figure 7). Les mêmes préoccupations sont soulevées par les jeunes des quatre (4) communes témoins dans des proportions moindres. Celles-ci sont suivies par les infrastructures (34,9%) et l'appui conseil (30,2%).

Parlant de la plateforme U-Report, seulement 10,2% des jeunes enquêtés affirment qu'elle existe dans leurs communes dont 65,3% de jeunes hommes et 29,8% de la tranche d'âge 21-25 ans (cf. Figure 8). Par contre, 21,5% des jeunes sondés dans les communes témoins soulignent l'existence de la plateforme U-Report dans leurs collectivités.

Figure 8. Répartition des enquêtés qui ont confirmé l'existence de la plateforme U-Report dans leur commune par tranche d'âge.



Si 10,2% des jeunes enquêtés affirment que la plateforme U-Report existe dans leur commune, soit 369 personnes, seulement 45,7% d'entre eux s'y sont effectivement enrôlés, contre 19,8% des jeunes des communes témoins, dont 31,4% de jeunes femmes. Les jeunes hommes et femmes de plus de 26 ans sont les plus présents sur cette plateforme (55,0%).

4. Implication des jeunes hommes et femmes dans les conflits

Sur la question de savoir si leurs communes respectives ont été confrontées aux conflits sur les douze (12) derniers mois, 65% des jeunes répondent par l'affirmatif dont 57,3% de jeunes hommes, la classe d'âge 15-20 ans est la plus représentée dans ce sous-groupe (34,1%). Cette réponse est confirmée par l'essentiel des jeunes hommes et femmes participants aux différents groupes de discussion contrairement à l'imam ou au secrétaire général de la commune urbaine de Kouroussa qui soutient que sa collectivité n'a pas été confrontée aux conflits au cours de douze (12) derniers mois pendant que d'autres (chef de quartier, responsable d'ONG, responsable communautaire) estiment qu'il y a eu un seul conflit né de la dernière élection communale. **Par contre, la proportion de la réponse affirmative est de 32,2% dans les communes témoins confirmant ainsi l'hypothèse initiale selon laquelle ces 4 communes témoins seraient moins conflictogènes.** Le nombre de

conflits varient de zéro (0) à trente-cinq (35) avec une moyenne de trois (3) conflits par commune du projet (cf. Tableau 7) **contre 2 dans les communes témoins.**

Tableau 7. Nombre de conflits par commune.

Nombre de communes	Nombre de conflits
3	0
524	1
654	2
505	3
231	4
210	5
79	6
20	7
45	8
17	9
38	10
5	12
1	14
5	15
3	20
2	30
1	35

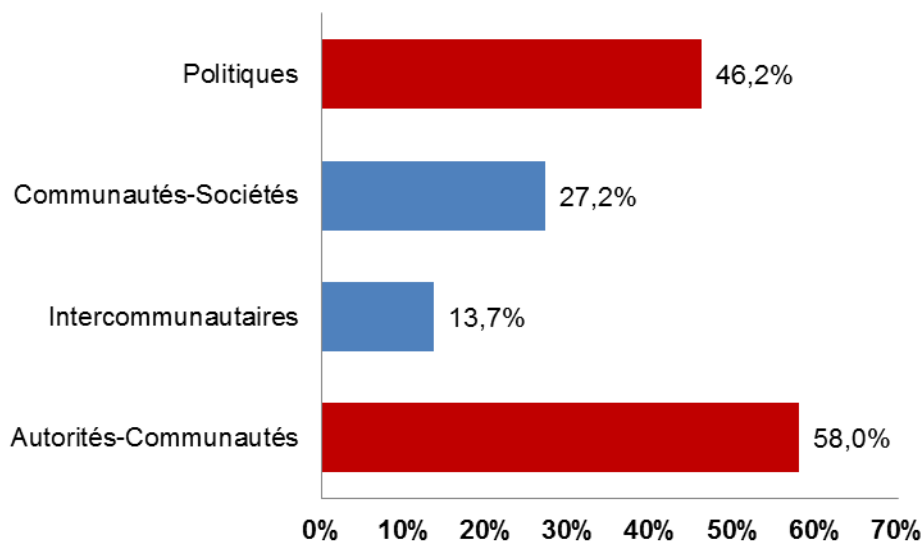
Parmi ces conflits qui ont émaillé la vie socio-économique de ces communes, 88,1% d'entre eux sont causés spécifiquement par les jeunes contre 81,3% pour les communes témoins. La typologie des conflits est assez variable dans les communes. En effet, selon les sondés, les types de conflits que leurs communes ont connu au cours des 12 derniers mois sont des conflits entre autorités et communautés (58%), politiques (46,2%), entre communautés et sociétés (27,2%) et 13,7% intercommunautaires (13,7%) comme le montre la Figure 9. En revanche dans les communes témoins, c'est plutôt les conflits entre communautés et sociétés (60,4%) qui occupent la première place. Les jeunes hommes du groupe de discussion dans la commune urbaine affirment que plus 90% des conflits à Boké sont liés aux sociétés minières. Ils préconisent de donner la primauté au recrutement des jeunes issus des communautés locales pour contenir les tensions. Les jeunes de la commune urbaine de Labé mentionnent la grève des syndicats de l'éducation et des taxi-motos tandis que les jeunes femmes soulignent les conflits entre les vendeuses du marché et les autorités communales. Quant à la commune rurale de Kalinko, son maire déclarait : « *Le plus grand conflit de notre histoire est celui post-électoral en*

date du 6 janvier 2018 qui opposait la mouvance et l'opposition en vue du contrôle de la mairie. Malheureusement, ce conflit n'est pas encore complètement résolu. » À Friguiagbé, un conseiller municipal affirme plutôt des conflits domaniaux et entre agriculteurs et éleveurs. Ceci est aussi le cas de Kindia-Centre selon un imam interviewé dans la commune urbaine. Quant au responsable communautaire de société minière interviewé à Siguirini-Centre, il mentionne le conflit qui continue à opposer mouvance et candidats indépendants. Pour les participants aux focus groups de Kolaboui, les conflits, qui émergent dans leur commune, naissent des mouvements de revendication de l'électricité, de la dégradation de l'environnement par les miniers mais surtout de la difficulté d'accès à l'emploi pour les jeunes des communautés dans les différentes sociétés minières qui y opèrent.

Pour les jeunes femmes ayant pris part au groupe de discussion à Boké, leur commune urbaine a connu plusieurs conflits. Sur les causes de ces conflits une des participantes affirmait : *« D'abord pour le courant, la jeunesse a manifesté, cette année les jeunes sont sortis au moins trois fois pour cela. Ensuite, pour l'éducation avec la grève des enseignants là, les femmes ont manifesté, mais rien de tout ça n'a été solutionné, puisque jusqu'à présent il n'y a pas de courant. »* Quant au groupe de discussion des jeunes hommes, certains participants estiment qu'en plus du problème d'emploi pour les jeunes et de manque d'électricité, les villageois sont régulièrement victimes d'accidents causés par des camions de transport de minerai, ce qui dégénère souvent en conflits. A Kintinia, malgré que c'est une commune rurale minière, les participants aux groupes de discussions hommes et femmes soulignent des conflits émanant essentiellement des contestations pré et post-électorales. C'est aussi les conflits nés des partis politiques que les jeunes hommes et femmes participants aux groupes de discussion de la commune rurale de Kalinko ont également soulignés. Pour les jeunes femmes de Ratoma, les conflits qui ont éclaté sont d'origines différentes. Il s'agit entre autres : la fermeture du dépotoir de Dar-Es-Salam, le manque d'électricité et d'eau, la grève des enseignants de l'éducation, etc. Quant à la commune rurale de Diécké, les conflits viennent souvent du non-paiement des travailleurs de la SOGUIPAH. Pour Sangaredi, les conflits naissent des revendications d'électricité et d'emplois selon les jeunes hommes du focus group. Le receveur de Kintinia mentionne plutôt des conflits domaniaux entre

différents villages de la localité quand le maire de Labé affirme plutôt le conflit né du changement du chef de quartier de Lombana.

Figure 9. Répartition des types de conflits.



Globalement, les jeunes enquêtés préconisent pour 83,2% d'entre eux de recourir à la formation et à la sensibilisation pour contenir les différents mouvements de revendication, 39,9% d'entre eux privilégieraient l'organisation et l'accompagnement des jeunes hommes et femmes. En revanche, 4,3% des jeunes enquêtés mettent plutôt l'accent sur la sanction ou la répression pour contenir les mouvements de revendication.

Les jeunes femmes ayant pris part au groupe de discussion préconisent que les autorités doivent mettre tout en œuvre pour régler tout ce qui est problème d'électricité, d'eau et d'emploi pour diminuer les risques de revendications ou de conflits dans les communes urbaines de Labé et de Boké. Un des participants du groupe de discussion des jeunes hommes à Boké avançait : « *Je dirais qu'une bonne politique orientée vers la jeunesse peut résoudre les problèmes à la base de ces conflits. Je veux parler du problème d'emploi et d'éducation...* » Un autre de renchérir : « *Pour moi, il faut faire occuper la jeunesse. Si la jeunesse est occupée, il n'y aura pas beaucoup de problèmes...* » Cette position est partagée également par un participant du groupe de discussion hommes qui soutenait : « *Nos élus locaux devraient trouver une politique poussant les jeunes à s'organiser entre eux, à se concerter pour trouver solution à un certain nombre de problèmes...* » Dans la commune urbaine de Labé, ces mouvements de revendication ont été contenus

grâce à l'implication de la mairie, des autorités religieuses et administratives et du congrès du bureau national des syndicats pour la grève des taxi-motos. Le conflit entre les femmes vendeuses et la mairie a pu trouver un épilogue grâce à l'intervention des sages de la commune. Les jeunes hommes du groupe de discussion de Sangaredi demandent la dotation de leur commune rurale en Radio Communautaire pour pouvoir sensibiliser les jeunes afin de réduire leur implication dans les conflits. Les jeunes femmes de Friguiagbé estiment qu'il faut aider les jeunes à travailler. Les autorités locales doivent accompagner les jeunes dans la réalisation des micro-projets et donner des subventions aux jeunes entrepreneurs.



Photo. Focus Group jeunes femmes à Labé.

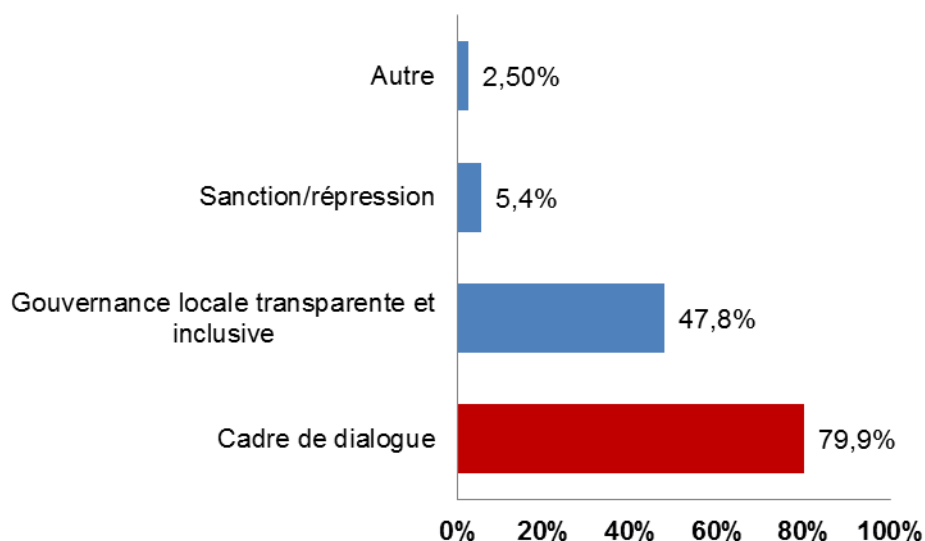
Quant au cadre de concertation, seulement 34,2% des enquêtés déclarent qu'il en existe dans leur commune (contre 40,5% pour les communes témoins) dont 62,0% de jeunes hommes. **Pour les communes ayant un cadre de concertation, 85,9% des répondants affirment que les jeunes y sont représentés** (contre 90,6% dans les communes témoins). Dans les groupes de discussions, les opinions sont toutes aussi partagées sur la question de l'existence de cadre de concertation. Un des participants du groupe de Kintinia affirmait : *« Des cadres de concertation existent bel et bien dans notre commune. Pour être concret, je peux citer la maison des jeunes et le stade non seulement à Kintinia centre mais aussi dans la périphérie (districts). Pour renforcer cette histoire de concertation, il faut continuer de doter les communautés en leaders responsables qui ont de bonnes initiatives... »* Cette position n'est pas forcément partagée par les jeunes hommes et femmes de Kalinko qui affirment qu'il n'y a pas de cadres de concertation dans leur commune urbaine.

En fin, pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, **près de quatre cinquième des sondés (79,9%) soutiennent la mise en place de cadre de dialogue** dont 55,5% de jeunes homme (cf. Figure 10). Les plus jeunes (15-20 ans) représentent 36% de ceux qui optent pour le cadre de dialogue. Près de la moitié (47,8%) des enquêtés estiment qu'il faudra promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive. Ces réponses s'inscrivent dans la position de la Banque mondiale (2000). En effet, cette institution pense que les mesures visant à démarginaliser les pauvres, en rendant les institutions publiques et sociales plus attentives à leurs besoins, sont aussi un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. **Par contre, pour 5,4% des jeunes enquêtés, il faut réprimer ou sanctionner pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales.**

Pour le focus group hommes de la commune de Boké, plusieurs participants ont fait des propositions/recommandations visant à rétablir la confiance entre les jeunes et les autorités locales dont entre autres :

- « *Il faut que les autorités locales soient des personnes honnêtes* » ;
- « *Être claire avec les jeunes, leur dire la vérité, leur montrer le chemin qu'il leur faut, les côtoyer, discuter avec eux pour comprendre quels sont leurs problèmes, puisque si tu m'appelles à chaque fois, même si tu n'arrives pas à résoudre mes problèmes, mais à chaque fois tu me consultes, je t'explique mon problème, j'aurai à un moment donné confiance en toi...* » ;
- « *Les autorités en place doivent arrêter de gaspiller l'argent qu'elles gagnent à partir des taxes en créant des projets fantômes ou du n'importe quoi, sans importance* » ;
- « *Ici, c'est rien que la communication. Quand tu communique bien tu auras la confiance, mais quand tu ne communique pas bien, tu n'auras pas la confiance...* »

Figure 10. Préconisation pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales.



5. Participation des jeunes au processus de planification locale

S'agissant de la participation des jeunes aux rencontres de concertation avec les autorités locales, **seulement 22,9% des sondés déclarent y avoir participé au moins une fois sur les douze (12) derniers mois** (contre 26,2% pour les communes témoins) dont 28,3% de la tranche d'âge 31-35 ans et 72% de jeunes hommes. Ces jeunes ont participé en moyenne à presque trois (3) rencontres de concertation au cours des douze (12) derniers mois, autant que dans les communes témoins, avec un maximum de cinquante (52) rencontres.

Tableau 8. Répartition du nombre de rencontres de concertation par commune.

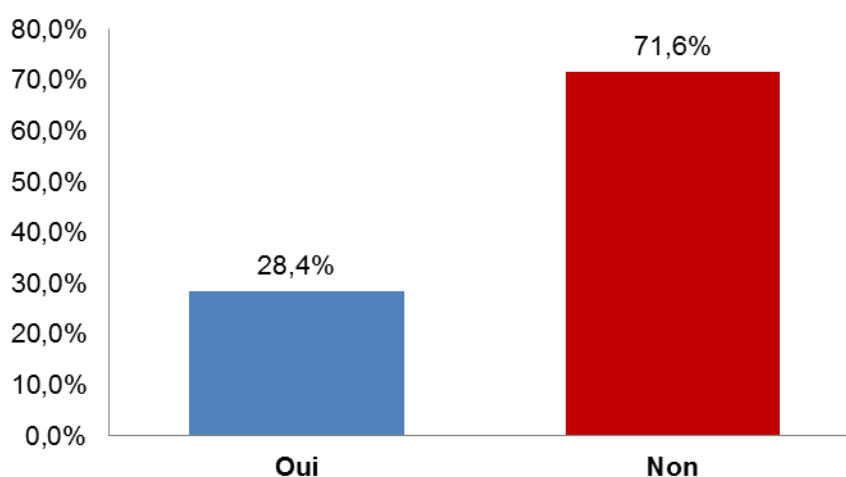
Nombre de communes	Nombre de rencontres de concertation
4	0
248	1
317	2
95	3
31	4
52	5
19	6
5	7
9	8
5	9
16	10
13	12
4	15

2	20
1	30
1	42
1	50
1	52

Au cours de ces rencontres, **57,3% des jeunes, ayant participé, ont eu à faire des propositions. Toutefois, ils admettent pour 28,2% d'entre eux, que ces propositions ont été prises en compte contre 24,8% pour les communes témoins.** Les 31-35 ans représentent 33,3% des jeunes dont les propositions ont été prises en compte au cours des rencontres de concertation.

A la question de savoir si les jeunes de 18-35 ans sont représentés dans les instances de prise de décision des communes respectives, **un tiers (33,1%) des personnes sondées affirment que les jeunes y sont représentés** (contre 35,1% pour les communes témoins) dont 59,5% de jeunes hommes. Cette réponse est plus prononcée chez les 31-35 ans (39,3%) que chez les plus jeunes (28,9%), c'est-à-dire les 15-20 ans. Cette représentation quoiqu'encore faible permet d'exercer directement la participation des jeunes comme le préconise Brodhag (2001).

Figure 11. Participation des jeunes femmes dans les instances de prises de décision locales.

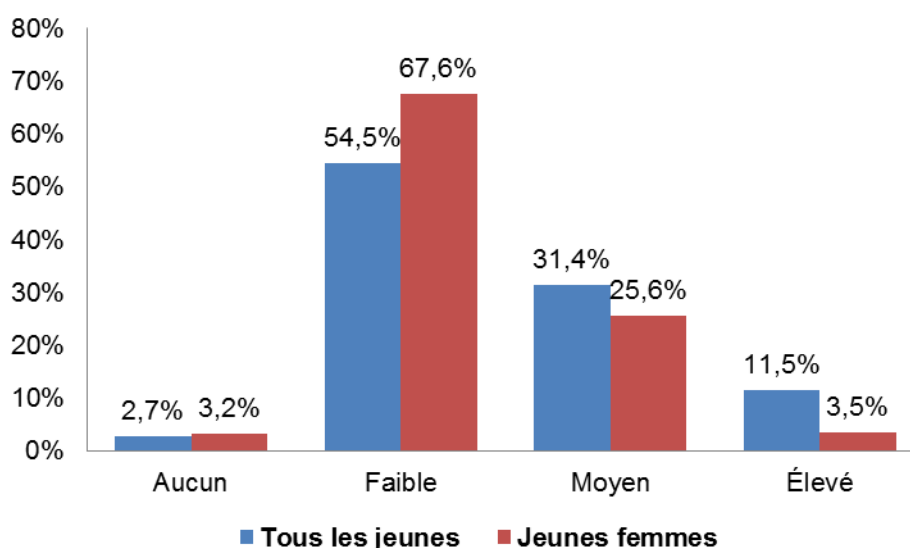


Quant à la question spécifique sur la participation des jeunes femmes dans ces instances de prise de décisions locales, **plus de deux tiers (71,6%) des enquêtés répondent qu'elles n'y participent pas contre 28,4% pour ceux qui soutiennent**

le contraire (cf. Figure 11). Ces proportions sont respectivement 70% et 30% pour les communes témoins.

Seulement 33,1% des sondés affirment que les jeunes de 18-35 ans sont représentés dans les instances de prise de décisions. Concernant leur niveau de représentation, ceux qui disent qu'ils sont représentés estiment toutefois que le niveau représentativité est faible (54,5%)(cf. Figure 12). L'idée de représentativité des jeunes de 18-35 ans est également soutenue par les focus group de discussions de la commune urbaine de Boké, cependant, ils estiment que cela se fait par affinité. Par contre, 2,7% des répondants pensent que les jeunes de 18-35 ans ne sont même pas représentés dans les instances de prise de décision de leurs communes.

Figure 12. Niveau de représentativité des jeunes de 18-35 ans dans les instances de prise de décision.

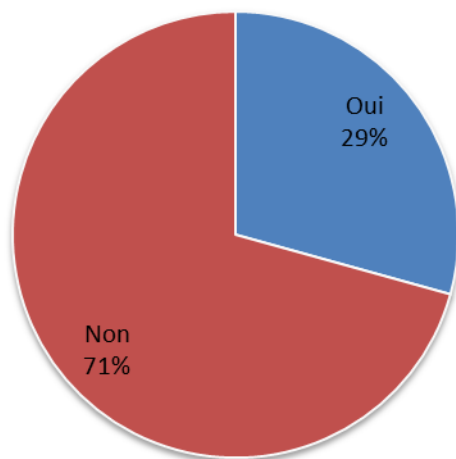


Quant aux jeunes femmes, leur niveau de représentation est encore plus faible pour 67,6% des répondants contre 49,3% pour les communes témoins. Une très faible proportion des répondants (3,2%) estime qu'elles ne sont même pas représentées dans les instances de prise de décision au niveau de leurs communes respectives. **Il s'avère donc que les jeunes, qu'ils soient hommes ou femmes, sont faiblement représentés dans les instances de prise de décision des communes du projet et des communes témoins.**

Sur la participation des jeunes au processus d'élaboration des programmes et/ou projets de développement local, **seulement 29% des enquêtés affirment qu'ils y**

participent dans leur commune (presque autant que dans les communes témoins) dont 61,5% de jeunes hommes (cf. Figure 13). Alors que les dispositions de l'article 119 du code révisé des collectivités locales stipulent que les séances du conseil communal sont publiques et l'article 120 précise que la séance publique du conseil communal doit comporter un temps de parole aux citoyens de la localité. Ce sont les plus jeunes (15-25 ans) qui affirment plus que les jeunes participent dans ce processus avec 29,5% du total. Ce niveau de participation, qui demeure encore faible, permet aux jeunes d'être dans un processus leur permettant d'acquérir ou renforcer leurs capacités (Doligez, 2003). Ce renforcement des capacités « *empowerment* » implique, selon Gentil (2000), un changement des rapports de force en faveur des sans-pouvoir (*powerlessness*) (jeunes et personnes vulnérables), et des sans-voix (*voicelessness*). » La participation des jeunes au processus de développement local est également encadrée par le nouveau code des collectivités en son article 11 qui dispose : « ...l'information et la participation des citoyens à l'administration de leur collectivité locale sont des exigences minimales... »

Figure 13. Participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.

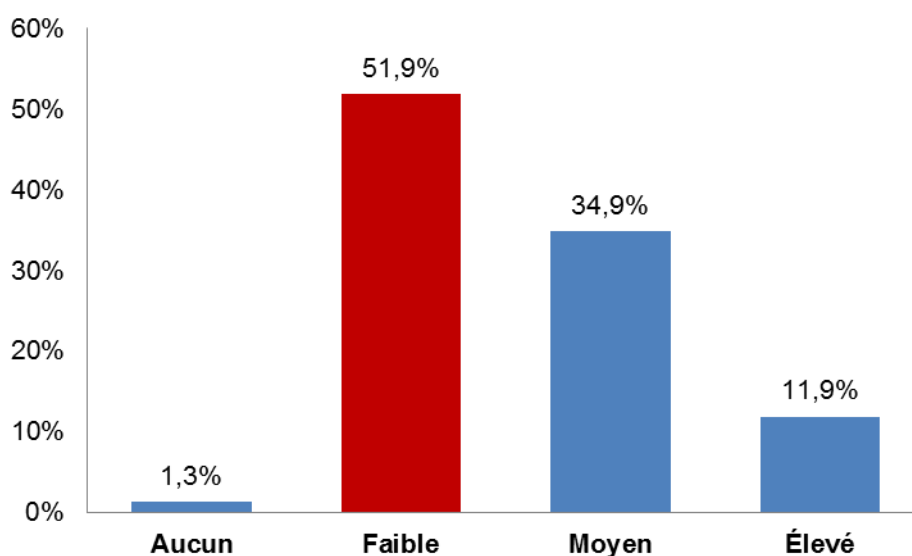


Du point de vue qualitatif, à Ratoma, les jeunes femmes déclarent que les jeunes participent bel et bien au processus d'élaboration des PDL. Elles estiment que ce sont eux qui sont sur le terrain et qui sont consultés. La participation des jeunes dans l'élaboration des documents de planification n'est pas une réalité à Labé, Friguiagné et Sangaredi aux dires des jeunes hommes de ces communes. Pour la première vice-maire de la commune urbaine de Kindia, les jeunes hommes et femmes ne

participent pas assez au processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.

Globalement, le niveau de participation des jeunes dans le processus d'élaboration des programmes/projets de développement est jugé faible par 51,9% des 29,3% des sondés ayant répondu qu'ils y participent (26,9% pour les communes témoins) contre 34,9% qui estiment que le niveau est plutôt moyen (cf. Figure 14). Quant aux jeunes femmes de Diécké, elles estiment que leur couche ne participe que très rarement au processus d'élaboration des programmes/projets de développement. A Sangaredi, un jeune homme mentionnait que les jeunes ne participent pas au processus d'élaboration des documents de développement car « ...*les postes appartiennent aux vieux, donc quand toi tu t'approches à un poste, on te fait des trucs, on te jette des sorts,...* ».

Figure 14. Niveau de participation des jeunes au processus d'élaboration des documents de développement.



Par ailleurs, pour impliquer davantage les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables, dans le processus d'élaboration des documents de développement local conformément aux dispositions de l'article 11 du code révisé des collectivités locales, **il faut largement privilégier la sensibilisation de qui de droit pour 85,1% des enquêtés, faire le plaidoyer pour 33,8%**. Par contre, 8,2% d'entre eux estiment qu'il faut plutôt faire des revendications contre 5,6% qui militent pour la pression sur les autorités en charge de l'élaboration de ces documents de développement. **La thèse de la revendication est visiblement plus soutenue par**

les jeunes de 15-20 ans qui comptent pour 34,4% des enquêtés concernés par la question. Une des participantes au groupe de discussion des jeunes femmes dans la commune urbaine de Boké affirmait : *« Il faut travailler dans la transparence. En votant un budget, les autorités doivent inviter les jeunes et les jeunes femmes, ne serait-ce leurs représentants, les consulter quant aux activités à mettre en œuvre chaque année et qu’elles prennent en compte leurs avis, mais les autorités locales ne le font pas. Surtout pour le budget, elles ne veulent même pas que les populations en soient informées. Elles font tout entre elles là-bas, et montent des faux projets puis que les gens ne connaissent rien de tous ces documents. »*

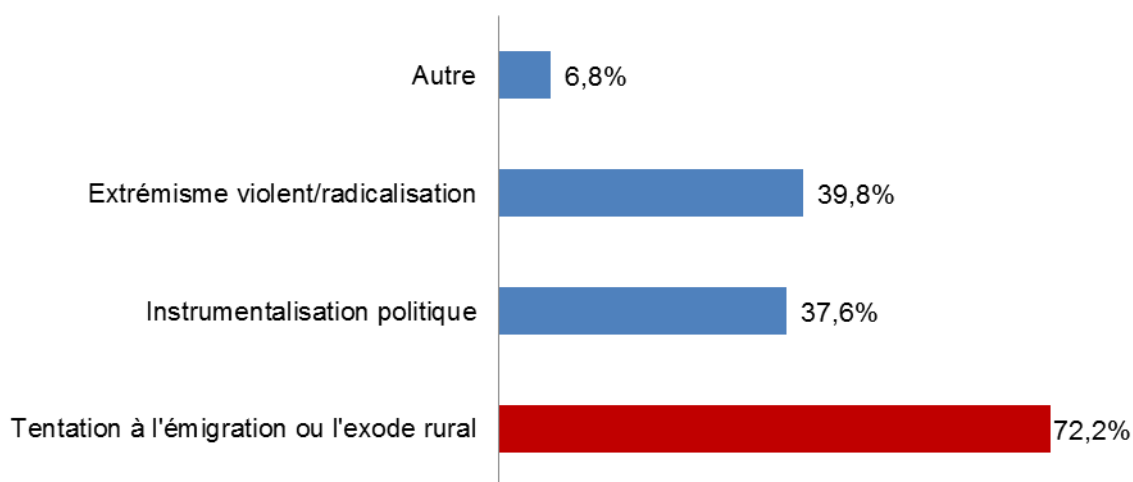


Photo. Administration du questionnaire à Siguirini.

Cependant, l'exclusion des jeunes de la gouvernance locale a plusieurs conséquences pour les communes. Les principales conséquences énumérées par les répondants sont les suivantes : (i) la tentation à l'émigration (ou l'exode rural) vidant ainsi la collectivité locale de ses forces vives pour plus de deux tiers (72,2%) des personnes enquêtées ; (ii) l'extrémisme violent ou la radicalisation, source d'instabilité sociale dans la collectivité locale pour 39,8% des sondés ; (iii) l'instrumentalisation politique, notamment pour les plus vulnérables et facilement manipulables pour plus d'un tiers (37,6%) des sondés (cf. Figure 15). **Les plus jeunes (15-20 ans) sont les plus enclins à céder à la tentation migratoire car ce sous-groupe représente plus du tiers (36,3%) de ceux qui pensent que l'une des causes de cette exclusion est la tentation à l'émigration ou à l'exode rurale.** Ces conséquences sont partagées par les jeunes femmes du groupe de

discussion de Ratoma qui soutiennent que l'exclusion des jeunes à la gouvernance locale favoriserait la délinquance juvénile. De plus à Diécké, les femmes affirmaient que les jeunes sont exclus de la gouvernance locale. Une d'entre elles disait : « À Diécké, le maire et les autres membres du bureau exécutif sont tous des vieux, même le président de la jeunesse est vieux. Comment la jeunesse peut savoir dans ce cas ce qui se passe au sein de la commune. » À Labé, un des jeunes hommes soutenait : « ...les conséquences sont l'inadéquation entre les projets réalisés et les besoins des jeunes. »

Figure 15. Conséquences de l'exclusion des jeunes hommes et femmes de la gouvernance locale.



Les répondants estiment que pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, **il faut mettre en place un cadre de dialogue pour 79,9%, promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive pour 47,8%**, appliquer la sanction ou réprimer pour 5,4%. Dans les communes témoins, les jeunes préconisent dans leur grande majorité le dialogue (89,3%) et la promotion de la bonne gouvernance (45%). À Labé, un des participants aux discussions avançait : « Pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales, il faut cultiver le civisme et renforcer la justice sociale, enseigner aux jeunes l'histoire du pays. » Un autre de renchérir : « Il faut communiquer sur la gestion des biens de la communauté, rendre compte de la gestion, mettre en place une justice équitable. »

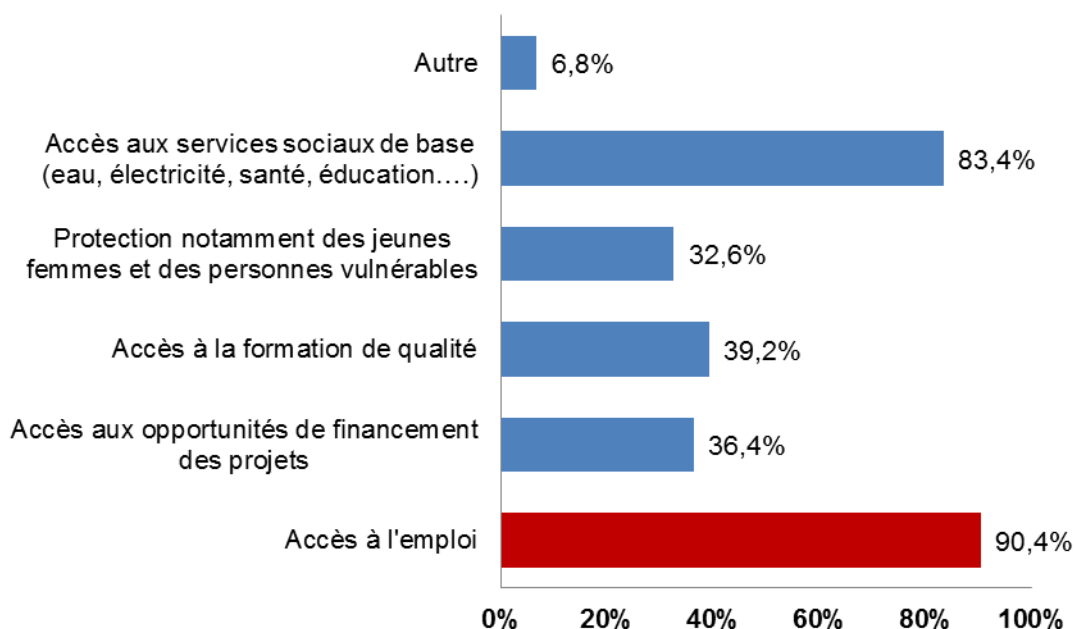
6. Perception des jeunes sur la prise en compte de leurs préoccupations

Selon la Banque mondiale (2000), « les mesures visant à démarginaliser les pauvres, en rendant les institutions publiques et sociales plus attentives à leurs besoins, sont aussi un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. »

Pour les jeunes ayant participé à l'enquête par sondage, les principaux besoins spécifiques de leur couche sont : (i) l'accès à l'emploi pour 90,4% ; (ii) l'accès services sociaux de base pour 83,4% ; (iii) l'accès à la formation de qualité pour 39,2% ; (iv) l'accès aux opportunités de financement des projets pour 36,4% (cf. Figure 16). **Seulement près d'un tiers des enquêtés (32,6%) estiment que la protection des jeunes femmes et des personnes vulnérables est un besoin spécifique des jeunes.** Par contre, l'accès aux services sociaux de base reste la préoccupation majeure des jeunes des communes témoins (90,4%) suivi de l'accès à l'emploi (89,5%).

Les jeunes de 15-20 ans semblent être les plus préoccupés par la question d'accès à l'emploi (35,2%), suivi de 21-25 ans (26,2%).

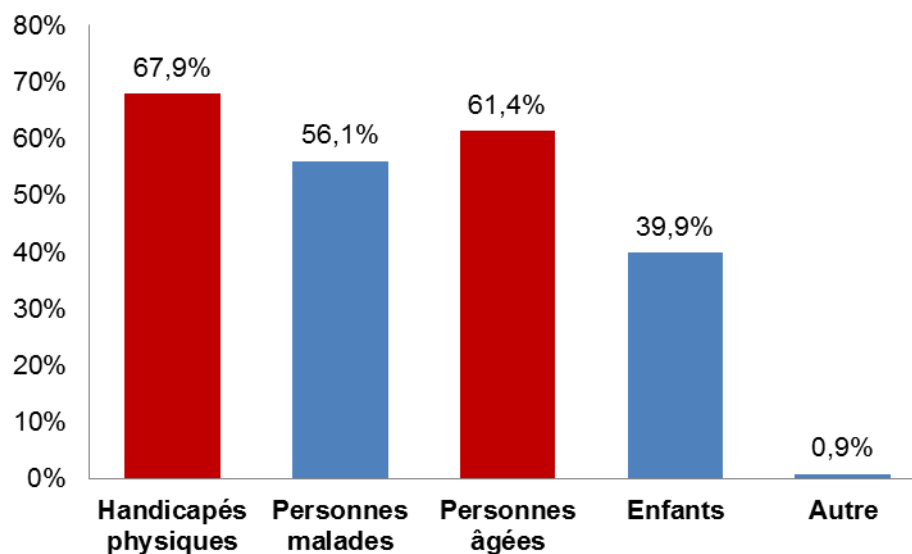
Figure 16. Besoins spécifiques des jeunes.



S'agissant des personnes vulnérables, les répondants estiment qu'il s'agit plutôt des handicapés physiques (67,9%) ; des personnes âgées (61,4%), des malades

(56,1%), des enfants (39,9%) (cf. Figure 17). À la question de savoir s'il y a des personnes vulnérables dans leurs communes respectives, 91,1% des jeunes sondés répondent par l'affirmatif contre 96,4% pour les communes témoins. **Toutefois, pour 89,2% d'entre eux, les droits de ces personnes vulnérables ne sont pas suffisamment promus dans leurs communes respectives à travers les PDL/PAI, contre 93,7% pour les communes témoins.**

Figure 17. Définition d'une personne handicapée.



Concernant l'exploitation minière, 31,7% des jeunes enquêtés affirment qu'il y a au moins une société minière qui évolue dans leurs communes. Pour ces communes, seulement 22% (25,6% pour les communes témoins) des jeunes estiment que les sociétés minières s'acquittent correctement de leurs obligations fiscales et assument leurs responsabilités sociales contre **33,9% d'entre eux qui pensent que celles-ci ne respectent pas leurs obligations vis-à-vis des communautés.** Cependant, **44,2% des jeunes répondent ne pas savoir si les sociétés minières s'acquittent ou non de leurs obligations dont 51,4% de jeunes femmes.**

Sur la connaissance de la gestion des redevances minières, la presque totalité des jeunes sondés (93,7%) affirment ne pas s'y connaître, cette proportion est de 99,2% pour les communes témoins. Les jeunes de 15-20 ans y sont les plus représentés pour légèrement plus du tiers (33,6%).

Sur la question de la transparence dans la gestion des redevances minières, **41,8% des jeunes sondés affirment que les redevances minières ne sont pas gérées de façon transparente**, contre plus de la moitié (59,7%) des jeunes sondés dans les communes témoins. En revanche, plus de la moitié (53,6%) répondent ne rien savoir sur cette gestion. Seulement 4,5% des sondés soutiennent que les ressources minières sont gérées de manière transparente.

Quant au respect de la lettre de politique nationale de contenu local, la majorité des jeunes enquêtés (50,2%) affirment que **les sociétés ne la respectent pas**. Seulement 6,9% estiment que les sociétés se soumettent à cette politique en termes d'embauche des jeunes. D'ailleurs, ils estiment pour 17% d'entre eux que ces sociétés devraient embaucher entre 41% et 50% de jeunes issus des communautés locales ; 14,4% préconisent que la proportion des jeunes embauchés qui viennent des communautés soit portée entre 71% et 80% de l'effectif. Dans les communes témoins, 20,9% des jeunes enquêtés estiment que les sociétés minières doivent embaucher entre 0-10% de jeunes de la communauté. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a qu'une seule commune minière parmi les quatre témoins.

Sur la question du respect du contenu local en termes d'embauche, une participante au groupe de discussion des jeunes femmes de Boké affirmait : *« Depuis que les sociétés minières sont présentes, ce sont les personnes étrangères qui viennent travailler. Rares sont les natifs de Boké qui y travaillent. Les enfants de Boké démarchent auprès d'elles, mais ce sont d'autres personnes qui viennent travailler, pourtant ce qui se dit, c'est que le travail est venu à Boké... Nous avons fini les études, les diplômes sont couchés, pas d'emploi. Comment avoir de l'emploi si tu n'as pas d'aide, tu n'as pas de financement, tes parents n'ont pas de moyens. Les élus locaux doivent donc gérer de telle sorte qu'ils aident les natifs de Boké. Mais s'ils priorisent l'argent, ils ne vont pas aider les gens, parce qu'actuellement c'est l'argent qui gère tout, et si toi tu n'as pas les moyens, tu ne peux pas t'en sortir. »* Cette idée n'est pas partagée par un responsable d'ONG à Kintinia. En effet, il soutient que les sociétés minières respectent scrupuleusement la politique nationale du contenu local en termes d'embauche. Il renchérit en disant que les mouvements de revendications les y contraignent et d'ajouter *« c'est aussi au niveau partage qu'il y a des problèmes car il n'était pas équitable jusqu'aujourd'hui. Nous espérons avec la nouvelle équipe qui vient de s'installer à la commune. »* En revanche, le

responsable communautaire entretenu tempère en ce termes : « *Pour moi, les sociétés minières ne respectent pas totalement la politique nationale du contenu local. Les recrutements sont faits sur recommandations et pas par mérite.* »

Par ailleurs, les répondants affirment globalement, pour **plus de 70% d'entre eux, qu'il n'y a pas de cadres de concertation intra et/ou intergénérationnelle** dans leurs communes respectives contre 60% des jeunes des communes témoins. Pour Chaveau (1994), ces cadres de concertation qui peuvent être des « lieux d'initiative et de prise de décision » sont des endroits pour une valorisation importante de l'échelon local de la participation.

Si certains jeunes hommes du focus group hommes affirmaient qu'il n'y a pas de cadre de ce genre dans la commune urbaine de Boké, d'autres en revanche soutenaient le contraire, parmi lesquels il y en a un qui affirmait : « *Moi je vais dire bien ça existe, mais ce n'est pas bien structurée. Je connais deux : CECOJE et CAFA. Quand je parle de CECOJE par exemple, là-bas il y a trois ou quatre éléments qui se font servir des autres éléments, ils font des concertations entre jeunes et jeunes, mais quelle sorte de jeunes ? de leur faveur. Il y a des jeunes aussi qui font exploiter d'autres jeunes, sinon CECOJE c'est bien dit c'est pour la jeunesse, les jeunes de la commune doivent se retrouver là-bas, chaque fin du mois. CAFA c'est pour le Ministère de l'Action Sociale, mais c'est géré par deux personnes à Boké. Tout projet qui vient à Boké, c'est pour les deux personnes là ; elles sont réellement plus riches que moi.* » À Labé, quelques jeunes hommes soulignent comme cadres de concertation le mouvement COSAMOUV et le COK-Paix.

Sur la question des conseils communaux de jeunes, **51,5% des jeunes sondés affirment qu'il n'en existe pas dans leurs communes.** 54,7% d'entre eux déclarent ne pas avoir entendu parler. Ce qui est confirmé par les participants aux différents groupes de discussion. Toutefois, **92,6% de l'ensemble des jeunes sondés pensent qu'il serait utile de mettre en place des conseils communaux des jeunes et les outiller pour recueillir l'avis des jeunes et porter leur voix auprès des instances locales de prise de décisions** contre 99,1% pour les jeunes des communes témoins. De plus, ils souhaitent que **les jeunes femmes y soient fortement représentées en moyenne 41%**. Pour une trentaine de répondants, cette proportion doit même être portée à 100%. Cette idée est soutenue par les

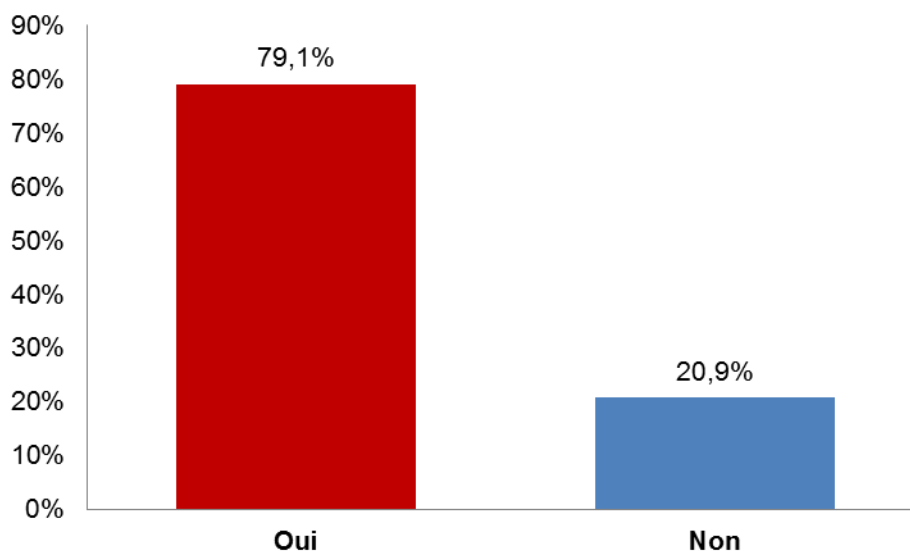
participants aux groupes de discussions. Une des participantes au groupe de discussion de la commune rurale de Kintinia déclarait : *« Oui, et c'est important d'avoir des conseils communaux de jeunes car ils peuvent favoriser non seulement une délégation de pouvoir, mais aussi et surtout, un partage d'idées et d'expériences. »* Pour les jeunes femmes de Ratoma, la proportion des femmes dans les conseils communaux devrait être portée entre 60 et 65% car elles estiment que c'est la couche la plus importante. Les jeunes femmes de la commune rurale de Diécké estiment que les femmes devraient représentées au moins 50% des membres de ces conseils communaux. Au sujet de ces conseils, le responsable communautaire de société minière interviewé à Siguirini-Centre disait : *« Je n'en avais pas entendu parler, mais c'est une chose intéressante. Par conséquent, notre commune doit en disposer car c'est normal et conforme à la logique. »*

Pour les participantes du groupe de discussion des jeunes femmes de la commune urbaine de Boké, il n'y a pas de cadres de concertation dans leur localité. Une des participantes disait : *« Si ce n'est pas autour du thé (Ataya) ou dans les cafés bars, voir des jeunes se retrouver pour discuter de leurs propres problèmes afin d'envisager des solutions, cela n'existe pas. »* Une autre participante affirmait : *« Par rapport à la concertation inter générationnelle quand même, nous par exemple, nous avons un chef de secteur qui est beaucoup dévoué pour ses populations. Quand il va à la commune par exemple, tout ce qu'il y obtient comme informations, il regroupe tout le monde pour remonter cette information. Si les gens n'ont pas le temps de se regrouper, il passe lui-même dans chaque ménage pour relayer l'information. »*

Parlant de promotion du dialogue entre jeunes, seulement un peu du tiers (37,6%) des répondants déclarent qu'ils organisent des sessions de dialogue entre eux dont 62,4% de jeunes hommes et 32,9% de la classe d'âge 15-20 ans. Le nombre de sessions organisées au cours des douze (12) derniers mois est presque de trois (3) en moyenne par commune avec un maximum de douze (12) sessions autant que dans les communes témoins. Quant aux sessions de dialogue organisées entre les jeunes et les autres acteurs, 80,9% des enquêtés soutiennent n'ayant pas connaissance dont les jeunes de 15-20 ans représentent 37,6%. Au cours de ces douze (12) derniers mois, les jeunes enquêtés déclarent avoir organisé en moyenne deux (2) sessions de dialogue avec les autres acteurs comme pour les jeunes des

communes de convergence. Quatre (4) communes ont eu à organiser douze (12) sessions, soit une session par mois.

Figure 18. Répartition par rapport au suivi des médias.



Par rapport aux médias, 79,1% des répondants déclarent les suivre dont 34,6% de jeunes de 15-20 ans. 59,5% des jeunes déclarent suivre de temps en temps, 31,2% souvent et 9,3% très souvent. Le type de média le plus suivi est la radio et/ou la télévision pour 83,2% des enquêtés, suivis par les réseaux sociaux pour 10,2%. Les médias les plus suivis sont RTG, Espace FM et TV, Kania Zik, Sabari FM, Djoliba FM, Milo FM, Baobab FM, les radios rurales. Les plages horaires privilégiées sont 18h-21h pour 61,2% des enquêtés, 9h-12h pour 38,1% et 21h-00h pour 34,7%. **Il faut reconnaître que plusieurs émissions passent dans les médias, la grande majorité des répondants (85,3%) affirment que celles-ci mettent l'accent sur la prévention des conflits et des revendications violentes.** Pour 14,7% d'entre eux, ces émissions ne mettent pas suffisamment en évidence la prévention des conflits et des revendications violentes dont 50,6% de jeunes femmes.

V. Indicateurs de base de l'étude

No.	Zones du projet			Par sexe	Zones témoins		
	Indicateurs	Niveau de référence	Par âge		Niveau de référence	Par âge	Par sexe
1.1	Pourcentage des conflits causés par les jeunes annuellement dans la zone du projet	88,13%			81,25%		
	Pourcentage des enquêtés ayant reconnu l'existence de la plateforme U-report dans leur commune	10,2%	[15-20] =6,7 [21-25] =11,7 [26-30] =12,4 [31-35] =12,8	Masculin=12,1% Féminin=8,0%	21,5%	[15-20] =16,4 [21-25] =29,8 [26-30] =25,0 [31-35] =18,6	Masculin =24% Féminin=18,7%
	Pourcentage des jeunes (femmes et hommes) enrôlés sur la plateforme U-report	45,8%	[15-20] =39,1 [21 - 25] =38,2 [26 - 30] =51,1 [31 - 35] =57,7	Masculin=48,1% Féminin=41,4%	19,8%	[15-20] =3,3 [21-25] =10,7 [26-30] =44 [31-35] =30,8	Masculin=23,2% Féminin=15%
2.2.1	Taux de pénétration des produits médias (radios/télévision, réseaux sociaux, photos, vidéos et affiches) en faveur de la prévention des conflits qui sont réalisés et diffusés.	79,1%	[15-20] =76,2 [21-25] =80,4 [26-30] =80,1 [31-35] =81,9	Masculin=83,5% Féminin=73,6%	74,7%	[15-20] =68,9 [21-25] =72,3 [26-30] =81,0 [31-35] =84,3	Masculin=80,3% Féminin=68,7%

VI. Conclusion

Ce rapport porte sur la réalisation d'une étude de référence comme une activité du projet d'appui à la participation des jeunes (hommes et femmes) à la gouvernance locale en République de Guinée. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion des Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté » initiée par le Gouvernement guinéen avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et du Fonds de Consolidation de la Paix.

L'objectif principal de cette étude de référence est de circonscrire la situation de base ou de référence du projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes cibles les plus conflictogènes et les quatre (4) communes témoins (communes de convergence).

Il ressort de la collecte et de l'analyse des données quantitatives et qualitatives, plusieurs résultats dont les plus marquants sont présentés ci-après.

L'enquête par sondage sur le terrain a permis de touchés 2.398 ménages sur 2.400 ciblés pour l'ensemble de l'échantillon et tirés de façon aléatoire. Ceci donne un taux de réponse niveau ménages de 99,91%. La région de Conakry se taille la plus grande part avec plus de 40% des ménages tirés et sondés.

Quant à la résidence, la grande majorité (80,4%) des répondants vient des centres urbains avec une durée de résidence moyenne de plus de cinq (5) ans dans leurs communes respectives. L'âge moyen des répondants est de 24 ans avec une grande proportion des jeunes de la classe 15-20 ans qui compte pour 35,9% de l'échantillon. Les répondants semblent avoir des niveaux disparates en termes d'éducation. Toutefois, un quart (25,7%) d'entre eux n'est pas du tout scolarisé.

Sur la question de l'exercice d'une activité professionnelle, la majeure partie (57,8%) des répondants n'exerce aucune activité. Les jeunes hommes et femmes les

plus touchés sont les moins de 25 ans. En effet, ils représentent plus de 73% des sans activité professionnelle. Contrairement aux préjugés, les jeunes femmes y sont les moins représentées (47%).

S'agissant du niveau de connaissance globale des répondants, il s'avère clairement que les jeunes hommes et femmes ne connaissent pas les documents de planification de façon globale aussi bien au niveau central que local. Ils ne sont que 8,2% à connaître le PNDES en dépit des campagnes de vulgarisation organisées par le Gouvernement. Quant aux PDL, ils ne sont connus que par 8,5% des répondants. Pour ceux qui connaissent ces documents de planification, ils sont 45,1% à utiliser les PDL dans leurs projets contre 43,3% le PNDES. Seulement 8,7% des répondants pensent que leurs préoccupations sont prises en compte par les autorités locales à travers les PDL et les PAI. Globalement, les documents de planification ne sont pas connus par les jeunes hommes et femmes. Une jeune femme disait : « *Ici à Diécké, par exemple ici s'il y a des textes pour ça, nous, nous ne sommes pas informés.* » En termes de préoccupations, les répondants estiment que les problématiques de formation (87,6%) et d'emplois (75,9%) sont les plus importantes. Ce qui est confirmé par l'essentiel des communes notamment celles minières de Boké, Kalaboui, Kamsar, etc.

Si 10,2% des jeunes enquêtés affirment que la plateforme U-Report existe dans leurs communes, soit 369 personnes, seulement 45,7% d'entre eux s'y sont effectivement enrôlés, contre 19,8% des jeunes des communes témoins.

Concernant l'implication des jeunes dans les conflits, les résultats de l'enquête ont tout d'abord montré que pour 65% des répondants, les communes du projet ont été confrontées aux conflits au cours des douze (12) derniers mois contre 32,2% de répondants dans les quatre (4) communes témoins. Ces résultats viennent donc confirmer l'hypothèse initiale selon laquelle les communes du projet seraient plus conflictogènes. La typologie varie selon la commune, entre autorités et communautés pour 58% des sondés ; 46,2% politiques ; 27,2% entre communautés et sociétés ; 13,7% intercommunautaires. **Les répondants estiment pour 89,3% d'entre eux que ces conflits sont causés par les jeunes contre 81,2% des répondants dans les communes témoins.**

Par ailleurs, pour prévenir et contenir les conflits et les différents mouvements de revendication, 83,2% des répondants préconisent la formation et la sensibilisation. Ces arguments sont également soutenus par les jeunes femmes de Ratoma. De plus, pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, près de quatre cinquième des sondés (79,9%) soutiennent la mise en place de cadre de dialogue. En revanche, 5,4% des répondants privilégieraient la répression ou la sanction pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales. Une jeune femme de Ratoma soutenait : « *Les acteurs locaux doivent s'impliquer dans le développement de leur localité en organisant les jeunes en association et en coopérative.* »

Sur la problématique de la participation des jeunes au processus de planification locale, si les rencontres de concertation avec les autorités locales sont organisées dans les communes, le taux de participation des jeunes demeurent encore faible, seulement 22,9%. Si plus de la moitié (57,3%) de ces jeunes ont eu à faire des propositions cependant, il n'y a que 28,2% d'entre eux qui pensent que leurs préoccupations sont prises en compte.

Parlant de la représentativité des jeunes de 18-35 ans dans les instances de prise de décision, seulement un tiers (33,1%) des répondants affirment que les jeunes y sont représentés. Quant aux jeunes femmes, plus de deux tiers (71,6%) des répondants déclarent qu'elles n'y participent pas, contrairement aux affirmations des jeunes femmes du groupe de discussion de la commune urbaine de Boké. Une des participantes de ce groupe déclarait : « *Oui, elles sont représentées, parce que même ma sœur occupe un poste au niveau de la commune.* » Cette affirmation est soutenue par les jeunes femmes ayant pris part aux discussions dans la commune urbaine de Ratoma. Une d'entre elles argumentait : « *Oui, les jeunes femmes sont représentées dans les instances de prise de décision car il y a des femmes dans notre commune qui sont conseillères. De plus, la secrétaire générale de la mairie est une femme.* »

De plus, les répondants estiment que les jeunes de 18-35 ans sont faiblement représentés pour plus de la moitié (54,5%) contre plus de deux tiers (67,6%) pour les jeunes femmes de 18-35 ans. **Il s'avère donc que les jeunes, qu'ils soient**

hommes ou femmes, sont faiblement représentés dans les instances de prise de décision des communes du projet et des communes témoins.

Globalement, le niveau de participation des jeunes dans le processus d'élaboration des programmes/projets de développement est jugé faible par plus de la moitié (51,9%) des répondants. Pour impliquer davantage les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables, dans le processus d'élaboration des documents de développement local, il faut largement privilégier la sensibilisation pour 85,1% des répondants, faire le plaidoyer pour 33,8% d'entre eux. Par ailleurs, la thèse de la revendication est plus soutenue par les jeunes de 15-20 ans.

L'exclusion des jeunes de la gouvernance locale a plusieurs conséquences pour les communes dont les principales sont la tentation à l'émigration (ou l'exode rural) pour plus de deux tiers et l'extrémisme violent ou la radicalisation. Les plus jeunes (15-20 ans) sont les plus enclins à céder à la tentation migratoire. Toutefois, pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre les jeunes et les autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes, **il faut mettre en place un cadre de dialogue et promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive.**

Enfin, **concernant la question de la perception des jeunes sur la prise en compte de leurs préoccupations**, selon les répondants, les principaux besoins spécifiques des jeunes sont l'accès à l'emploi ; l'accès aux services sociaux de base ; l'accès à la formation de qualité et l'accès aux opportunités de financement des projets. Par contre, seulement un tiers des répondants estiment que la protection des jeunes femmes et des personnes vulnérables est un besoin spécifique des jeunes. De surcroît, pour la grande majorité des répondants, les droits de ces personnes vulnérables ne sont pas suffisamment promus dans leurs communes respectives à travers les PDL/PAI.

Quant aux implications de l'exploitation minière, seulement 22% des répondants estiment que les sociétés minières s'acquittent correctement de leurs obligations fiscales et assument leurs responsabilités sociales. Cependant, 44,2% des répondants affirment ignorer si les sociétés minières s'acquittent de leurs obligations fiscales. De plus, 41,8% des répondants affirment que les redevances minières

payées ne sont pas gérées de façon transparente. Un peu plus de la moitié (50,2%) des répondants pense que les sociétés minières ne respectent pas la lettre de politique nationale de contenu local.

Parlant des cadres de concertation intra et/ou intergénérationnelle, les répondants affirment globalement (70%) qu'il n'y en a pas dans leurs communes respectives. **Toutefois, une très grande majorité (92,6%) pense qu'il serait utile de mettre en place des conseils communaux de jeunes et les outiller pour recueillir l'avis des jeunes et porter leur voix auprès des instances locales de prise de décisions.** De plus, ils souhaitent que les jeunes femmes y soient fortement représentées en moyenne 41%

Par rapport aux médias, Il faut reconnaître que plusieurs émissions passent dans les médias, la grande majorité des répondants (85,3%) affirment que celles-ci mettent l'accent sur la prévention des conflits et des revendications violentes.

En somme, les jeunes hommes et femmes ne semblent pas suffisamment connaître les documents de planification stratégique au niveau national et local. Ceci est, entre autres, dû au déficit de communication et de vulgarisation de ces derniers mais surtout de la faible participation des jeunes dans les processus d'élaboration de ces instruments de gouvernance ainsi qu'à leur présence insuffisante dans les instances de prise de décision. Et quand il arrive que les jeunes participent à ces processus et qu'ils se prononcent, ils n'ont pas le sentiment que leurs préoccupations sont suffisamment prises en compte notamment en termes d'emplois, de formation et d'accompagnement. Cette situation entraîne souvent des frustrations à la base des revendications qui peuvent déboucher à des conflits d'autant plus que les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances de prise de décision. C'est pourquoi, ils préconisent presque tous la mise en place des conseils communaux de jeunes et leur outillage.

VII. Recommandations

Au terme de la collecte et de l'analyse des données quantitatives et qualitatives, le cabinet CapEm, en sa qualité d'auteur de l'étude de base du projet d'appui sur la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale, propose plusieurs actions pertinentes et ciblées par communes et par acteurs.

Aux trois agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et UNESCO)

À l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNESCO, le cabinet CapEm formule les recommandations ci-après :

6. L'étude de base met en évidence l'implication des jeunes dans les conflits. En effet, 89,3% des conflits sont causés annuellement par les jeunes hommes et femmes dans les communes couvertes par l'étude. Il apparaît donc la nécessité de **mettre en place des mécanismes appropriés (formation, sensibilisation et insertion socio-économique) pour réduire voire annihiler l'implication des jeunes dans les conflits notamment dans les communes minières (Boké, Kolaboui, etc.)** où les besoins sont plus importants.
7. Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, à l'image de l'administration centrale, les collectivités locales s'inscrivent depuis quelques années dans la programmation pluriannuelle, à travers les plans de développement local avec pour déclinaison à court terme le plan annuel d'investissement. Compte tenu de l'importance de ces documents, **les communes doivent être accompagnées afin que ces instruments soient sensibles aux conflits, à l'égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes.**
8. Pour organiser les jeunes et permettre de mieux circonscrire leurs actions, la nécessité de la mise en place des conseils communaux des jeunes s'impose au Gouvernement et aux acteurs pour faciliter la communication entre les autorités et les jeunes afin de prendre en compte leurs besoins et préoccupations pour éviter des conflits et renforcer leur citoyenneté. Ce besoin de **mettre en place des conseils communaux de jeunes est**

ressenti dans toutes les communes couvertes par l'étude de base. Une représentativité suffisante des jeunes femmes dans ces conseils communaux doit être une exigence.

9. L'UNICEF-Guinée a développé une plateforme de dialogue social en vue de promouvoir la gouvernance décentralisée. Cependant, en Guinée à partir du moment où les conseils communaux des jeunes ne sont pas en place, à ce stade aucun d'entre eux n'utilise cette plateforme pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les besoins spécifiques des jeunes. Parallèlement, les jeunes femmes ne semblent pas être intéressées par cet instrument. Par conséquent, des actions doivent être entreprises **pour démocratiser l'accès de cet outil au plus grand nombre de jeunes, notamment de jeunes femmes.**
10. Avec la mise en place des conseils communaux, l'impératif de promouvoir la concertation et le dialogue entre les instances de prise de décision au niveau local et les organisations de jeunes (hommes et femmes). C'est pour cela en tant partenaires, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO, etc. doivent **poursuivre l'effort d'accompagnement du Gouvernement en vue de la mise en place des conseils communaux de jeunes et des cadres de concertation et de dialogue entre ces organes et les autorités communales.**
11. La mise en place des conseils communaux de jeunes est une étape importante mais pas suffisante. En effet, ces conseils communaux doivent être l'émanation des aspirations des jeunes qu'ils représentent. A ce titre, **ils doivent être dotés de capacités techniques et humaines pour mieux prendre en compte les préoccupations des jeunes afin de les porter au niveau des autorités locales (conseils municipaux) par sexe et par tranche d'âge.**
12. Si la problématique d'organisation des structures de jeunes demeure, force est de constater que ces structures collaborent très peu entre elles. **Pour inverser cette situation, il convient d'appuyer et d'encourager les structures de jeunes à promouvoir les discussions et le dialogue entre elles.**

13. Mieux vaut prévenir que guérir, connaissant le taux de pénétration des produits médias dans la population cibles, avec une préférence avérée en faveur des radios et télévisions, **les appuis doivent être orientés dans la réalisation et la diffusion des émissions de radios et de télévision en faveur de la prévention des conflits.**

Aux autorités publiques

1. Renforcer les capacités de l'État, de l'administration, des communautés et des institutions pour prévenir les risques d'émergence des conflits dans le pays ;
2. Vulgariser la charte africaine de la jeunesse, la politique nationale de la jeunesse et l'ensemble des documents de planification stratégique (PNDES, PDL, PAI, etc.) notamment pour les plus jeunes ;
3. Élaborer, appliquer et faire appliquer les différents textes d'application du code minier, du code des collectivités, du code des investissements, etc.;
4. Améliorer l'employabilité des jeunes hommes et femmes notamment les moins de 25 ans surtout dans les communes d'exploitation minière en proie à des revendications ;
5. Promouvoir la participation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision au niveau local ;
6. Encourager voire exiger la prise en compte du genre dans les instances de prise de décision au niveau local ;
7. Renforcer les capacités techniques et financières des collectivités locales en vue de leur permettre de se doter des documents stratégiques (PDL et PAI) sensibles aux conflits, à l'égalité de genre et aux préoccupations et besoins spécifiques des jeunes ;
8. Appuyer la mise en place des conseils communaux de jeunes ainsi que leur opérationnalisation effective ;

9. Soutenir la mise en place des cadres de concertation et de dialogue entre les conseils communaux de jeunes et des conseils municipaux des collectivités locales ;
10. Améliorer la couverture médiatique et faciliter l'installation des médias sur toute l'étendue du territoire national.

Aux organisations de la société civile et organisation non-gouvernementale

1. Renforcer la collaboration entre les différentes institutions dans le cadre de la prévention et de gestion des conflits initiés et entretenus par les jeunes hommes et femmes ;
2. Mettre en place des cadres de concertation ou des mécanismes inclusifs de consultation et de dialogue social dans les collectivités locales les plus conflictogènes notamment entre les jeunes et entre les jeunes et les autorités publiques (administratives et locales) ;
3. Former ou renforcer les capacités des acteurs sur les risques de conflits et sur les instruments de prévention de ceux-ci ;
4. Impliquer les jeunes hommes et femmes ainsi que les collectivités locales dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits causés notamment par les jeunes ;
5. Faire des plaidoyers ou encourager les autorités locales à impliquer davantage les jeunes hommes et femmes dans le processus d'élaboration des documents de planification stratégique tels que les PDL et les PAI ;
6. Exhorter les autorités locales à prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes hommes et femmes dans les documents de planification tels que les PDL et les PAI.

Aux acteurs du secteur privé

1. Soutenir les collectivités locales, notamment ayant des exploitations minières, à travers la réalisation des infrastructures sociales de base dans le cadre de la

responsabilité sociétale des entreprises contribuant ainsi à améliorer les conditions d'existence des communautés ;

2. Contribuer à résorber le chômage de masse des jeunes hommes et femmes par l'utilisation tant que possible de la main d'œuvre locale en fonction des compétences proposées conformément à l'esprit de la lettre de politique nationale du contenu local ;
3. Participer activement à l'animation de la bourse de sous-traitance notamment pour les acteurs des sociétés minières et des PME locales ;
4. Offrir des stages de formation aux jeunes femmes et hommes, intéressés par les activités des sociétés, issus des communautés en vue d'améliorer leur employabilité et réduire la tentation de revendication pouvant débouchée aux conflits ;
5. Privilégier la transparence et la communication sur les initiatives entreprises en faveur des communautés notamment celles relatives au renforcement de capacités des jeunes, à la réalisation des infrastructures sociales de base, etc. ;
6. S'acquitter régulièrement des obligations fiscales (impôts, taxes, redevances, etc.) vis-à-vis de l'administration, des collectivités et des communautés au niveau local ;
7. Offrir un espace d'échanges et de dialogue entre les acteurs du secteur privé et les jeunes hommes et femmes en vue de présenter les enjeux du marché de l'emploi, les opportunités d'emplois ainsi que prendre en compte les besoins et les préoccupations de ceux-ci.

Aux autorités religieuses et traditionnelles

1. Créer ou renforcer la synergie d'actions entre les autorités religieuses et les autorités traditionnelles pour renforcer la citoyenneté des jeunes hommes et femmes ;
2. S'impliquer dans la prévention et la gestion des conflits ainsi que dans le renforcement de la citoyenneté des jeunes hommes et femmes ;

3. Sensibiliser les autorités administratives et locales sur l'organisation des jeunes autour de cadres de concertation formels et sur la prise en compte de leurs besoins et préoccupations notamment en termes d'accès à l'emploi ;
4. Promouvoir sans cesse la cohésion, la paix et la stabilité dans le pays gage d'un développement harmonieux.

Aux partenaires techniques et financiers

1. Renforcer les capacités des autorités publiques et des organisations de la société civile, y compris les associations de médias, en matière de prévention et de gestion des conflits notamment ceux causés par les jeunes et femmes ;
2. Appuyer la participation des jeunes hommes et femmes dans les processus d'élaboration des documents de planification et dans les instances de prise de décision au niveau local ;
3. Soutenir les initiatives des jeunes hommes et femmes en matière d'accompagnement dans le cadre du montage, du financement et de la mise en œuvre des projets ;
4. Faire participer de l'État et des OSC dès les phases de conception des projets pour une meilleure appropriation par les populations ciblées.

Bibliographie

- André, P. et autres. 2006. Participation publique : principes internationaux pour une meilleure pratique, Publication spéciale, Série no 4, Fargo, USA, International Association for Impact Assessment.
- Arnstein, S. R. 1969. « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of American Institute of Planners*, vol. 35, no 4, p. 216-224.
- Banque mondiale. 1980. *Rapport sur le développement dans le monde: Pauvreté et développement humain*, Washington D.C.: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1990. *World Development Report 1990: Poverty*, Washington D.C.: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1997. *Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne*, Washington D.C.: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2000. *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: Combattre la pauvreté*, Paris: Eska.
- Banque mondiale. 2002. *Empowerment and poverty reduction: a Sourcebook*, Washington D.C.: Banque mondiale.
- Brodhag, Christian. 2001. *Glossaire du développement durable*, Saint-Etienne, AGORA21, p.36.
- CAD. 1996. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle*. OCDE, Paris, p.9.
- Chauveau, J.-P. 1994. « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in Jacob et Lavigne-Del ville, *Les associations paysannes en Afrique: organisation et dynamiques*, Paris: APAD/Karthala/IUED.
- Doligez, F. 2003. « La participation: un cadre d'analyse », in Journée d'Étude IRAM 2003 « De la Participation à l'Empowerment », Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement.
- Gentil D. 2000. Lutte contre la pauvreté et les inégalités: étude-bilan sur les actions de la coopération française (1995-1999), DGCID-MAE.
- Hardina, D. (2008). « Citizen Participation », dans T. Mizrahi et L. E. Davis, *Encyclopedia of Social Work*, National Association of Social Workers and Oxford University Press, (e-reference edition).
- Jean-Pierre Olivier de Sardan. 2001. « Le développement participatif: ni solution miracle, ni complot néolibéral », *Afrique contemporaine*, no spécial, p. 149-150.
- Lavigne-Delville P., Sellamna N. et Mathieu M. 2000. *Les enquêtes participatives en débat: ambitions, pratiques et enjeux*, Paris, Karthala.
- Lavigne-Delville P. et Mathieu M. 2003. « Le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social », in Journée d'Étude IR AM 2003 « De la Participation à l'Empowerment », Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement.
- Logie, Gérard. 2003. «La participation : une issue possible pour la société humaine ? », in *Journée d'Étude IRAM 2003 « De la Participation à l'Empowerment »*, Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, p.15.

Olivier de Sardan J.P. 1995. *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris: APAD/Karthala.

Pascale Hatcher. 2003. *Le modèle de développement intégré: la multilatéralisation des orientations stratégiques de développement*. Thèse de maîtrise en science politique. Université du Québec à Montréal, p. 1.

PNUD. 1998. *Glossaire des termes clé*, New York : Programme des Nations Unies pour le Développement, p. 40.

Rowe, G. et L. J. Frewer (2005). « A Typology of Public Engagement Mechanisms », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 30, no 2, p. 251-290.

Sen, Gita. 1997. *Empowerment as an Approach to Poverty*, Working Paper Series Number 97.07, Indian Institute of Management.

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des indicateurs de résultats

No.	Indicateurs	Résultats de l'enquête		
		Global	Homme	Femme
Échantillon				
1	Nombre de ménages touchés par l'enquête	2.398		
2	Nombre de jeunes enquêtés	3.605	1.997	1.608
3	Pourcentage des jeunes par sexe		55%	45%
4	Pourcentage des jeunes n'exerçant pas d'activité professionnelle	58,9%	56,2%	62,3%
5	Pourcentage des jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction	25,7%	19,2%	33,5%
Niveau de connaissance globale des enquêtés				
6	Pourcentage des jeunes avoir entendu parler de la charte africaine de la jeunesse	14,1%	17,3%	10,9%
7	Pourcentage des jeunes avoir entendu parler de la politique nationale de la jeunesse	24,6%	31,0%	18,3%
8	Pourcentage des jeunes ayant entendu parler de la politique nationale de la jeunesse et pensant que celle-ci prend en compte leurs préoccupations spécifiques	34,6%	34,5%	35,0%
9	Pourcentage des jeunes qui connaissent le PNDES	8,2%	10,1%	5,8%
10	Pourcentage des jeunes qui connaissent les PDL	8,5%	10,8%	5,7%
11	Pourcentage des jeunes qui utilisent les documents de planification stratégique lors de l'élaboration des projets	6,0%	7,4%	4,2%
12	Pourcentage des jeunes ayant entendu parler du PDL/PAI	18,3%	22,6%	13,0%
13	Pourcentage des jeunes répondants déclarant que leurs préoccupations sont prises en compte par les autorités locales	47,7%	44,3%	55,0%
14	Pourcentage des jeunes ayant connaissance de l'existence de la plateforme U-Report	10,2%	12,1%	8,0%
15	Pourcentage des jeunes répondants enrôlés sur la plateforme U-Report	45,8%	48,1%	41,4%
Implication des jeunes hommes et femmes dans les conflits				
16	Pourcentage des jeunes affirmant que leurs communes ont	65,0%	67,2%	62,3%

	connus des conflits des 12 derniers mois			
17	Nombre de conflits en moyenne au cours des 12 derniers mois dans les communes du projet	3		
18	Pourcentage de conflits causés par les jeunes	88,13%		
19	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que les conflits opposent les autorités et les communautés	58%	58,3%	57,5%
20	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que la formation et la sensibilisation sont des solutions pour contenir les mouvements de revendication	83,2%	82,6%	83,9%
21	Pourcentage de répondants affirmant que le cadre de dialogue contribue à rétablir et ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes	79,9%	80,0%	79,7%
Cadres de concertation, représentation et participation des jeunes hommes et femmes				
22	Pourcentage des jeunes répondants affirmant qu'il existe un cadre de concertation dans la commune	34,2%	38,3%	29,1%
23	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que les jeunes sont représentés dans les cadres de concertation	85,9%	85,1%	87,2%
24	Pourcentage des jeunes ayant participé au moins une fois à une réunion de concertation	22,9%	29,7%	14,3%
25	Pourcentage des jeunes répondants ayant fait des propositions au cours des réunions de concertation	57,3%	60,1%	50,0%
26	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que leurs propositions sont prises en compte	28,2%	28,8%	26,5%
27	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que les jeunes 18-35 ans sont représentés dans les instances de prise de décision	33,1%	35,6%	30,1%
28	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que les jeunes femmes ans sont représentées dans les instances de prise de décision	28,4%	30,3%	26,0%
29	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que le niveau de participation des jeunes 18-35 ans dans les instances de prise de décision est faible	54,5%	52,9%	56,8%
30	Pourcentage des jeunes répondants affirmant que le niveau de participation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision est faible	67,6%	66,9%	68,7%
31	Pourcentage des répondants affirmant que les jeunes participent aux processus d'élaboration des programmes/projets de	29,3%	32,6%	25,3%

	développement local			
32	Pourcentage de répondants affirmant que le niveau de participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local est faible	51,9%	48,8%	56,8%
33	Pourcentage de répondants affirmant qu'il existe des cadres de concertation intra-générationnelle	24,5%	26,9%	21,5%
34	Pourcentage de répondants affirmant qu'il existe des cadres de concertation intergénérationnelle	28,7%	31,5%	25,2%
35	Pourcentage de répondants affirmant qu'il existe des conseils de jeunes dans leurs communes	48,5%	52,8%	43,3%
36	Pourcentage de répondants affirmant avoir entendu parler des conseils communaux de jeunes	45,3%	49,9%	39,7%
37	Pourcentage de répondants affirmant qu'il est utile de mettre en place des conseils communaux des jeunes et les outiller	92,6%	93,7%	91,2%
38	Pourcentage de répondants affirmant que des sessions de dialogue entre les jeunes sont organisées	37,6%	42,5%	31,7%
39	Pourcentage de répondants affirmant que les sessions de dialogue sont organisées par les jeunes et les autres acteurs	19,1%	21,0%	16,8%
Exclusion et implication des jeunes hommes et femmes dans la gouvernance locale				
40	Pourcentage de répondants affirmant que la tentation à l'émigration ou l'exode rural est une des conséquences de l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale	72,2%	73,3%	70,8%
41	Pourcentage de répondants affirmant que la sensibilisation sert à impliquer davantage les jeunes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL/PAI	85,1%	86,0%	84,1%
Besoins spécifiques des jeunes hommes et femmes				
42	Pourcentage de répondants affirmant que l'accès à l'emploi est l'un des besoins spécifiques des jeunes	90,4%	91,0%	89,6%
43	Pourcentage de répondants affirmant que l'accès aux services sociaux de base est l'un des besoins spécifiques des jeunes	83,4%	83,6%	83,2%
44	Pourcentage de répondants affirmant que l'accès à une formation de qualité est l'un des besoins spécifiques des jeunes	39,2%	42,2%	35,4%
45	Pourcentage de répondants affirmant que l'accès aux opportunités de financement des projets est l'un des besoins spécifiques des jeunes	36,4%	40,7%	31,1%
46	Pourcentage de répondants affirmant que la protection des	32,6%	32,2%	33,1%

	jeunes femmes et des personnes vulnérables est l'un des besoins spécifiques des jeunes			
47	Pourcentage de répondants affirmant que les droits des personnes vulnérables sont promus à travers les PDL/PAI	10,8%	10,7%	11,0%
Exploitation minière et gestion des redevances minières				
48	Pourcentage de répondants affirmant que les sociétés respectent leurs obligations fiscales et sociales	22,0%	26,7%	16,2%
49	Pourcentage de répondants affirmant avoir une connaissance sur la gestion des redevances minières	6,3%	7,6%	4,7%
50	Pourcentage de répondants affirmant qu'il y a la transparence dans la gestion des redevances minières payées par les sociétés	4,5%	6,7%	1,9%
51	Pourcentage de répondants affirmant que les sociétés minières respectent la politique nationale du contenu local en termes d'embauche des jeunes.	6,9%	9,4%	3,9%
Pénétration des produits médias				
52	Pourcentage de répondants affirmant suivre les médias	79,1%	83,5%	73,6%
53	Pourcentage de répondants affirmant suivre les médias de temps en temps	59,5%	58,4%	61,1%
54	Pourcentage de répondants affirmant préférer suivre les médias entre 18h-21h	61,2%	59,3%	63,9%
55	Pourcentage de répondants affirmant que les émissions mettent l'accès sur la présentation des conflits et des revendications violentes	85,3%	87,6%	82,1%

Annexe 2 : Cartographie des indicateurs du projet par commune cible et témoin.

Pourcentage des conflits causés par les jeunes annuellement.

Communes du projet	
Ratoma	89,08
Matoto	87,03
Commune urbaine Boké	100,00
Kamsar	96,54
Sangarédi	100,00
Kolaboui	99,36
Douprou	100,00
Commune urbaine Kindia	73,43
Friguiagbé	90,38
Commune urbaine Pita	73,33
Commune urbaine Labé	84,78
Commune urbaine Dinguiraye	85,71
Kalinko	100,00
Banora	96,72
Commune urbaine Kouroussa	81,82
Commune urbaine Siguiri	73,90
Kintinia	80,05
Commune urbaine N'Zérékoré	98,91
Commune urbaine Beyla	91,67
Diécké	100,00
Ensemble	88,13
Communes témoin	
Sannou	62,50
Dounet	66,67
Siguirini	84,45
Koba	100,00
Ensemble	81,25

Pourcentage des enquêtés ayant reconnu l'existence de la plateforme U-report dans leur commune (par sexe).

	Homme	Femme	Ensemble
Communes du projet			
Ratoma	17,3	13,2	15,5
Matoto	15,4	13,6	14,7
Commune urbaine Boké	8,3	2,5	5,7
Kamsar	8,1	3,1	5,8
Sangarédi	7,8	3,8	5,8
Kolaboui	0,0	2,2	1,1
Douprou	0,0	0,0	0,0
Commune urbaine Kindia	9,6	3,8	7,3
Friguiagbé	2,7	0,0	2,0
Commune urbaine Pita	4,3	0,0	2,6
Commune urbaine Labé	3,8	1,3	2,6
Commune urbaine Dinguiraye	0,0	3,0	1,5
Kalinko	0,0	0,0	0,0
Banora	21,1	5,0	12,8
Commune urbaine Kouroussa	3,6	1,3	2,5
Commune urbaine Siguiri	6,0	0,9	3,9
Kintinia	30,2	24,1	27,5
Commune urbaine N'Zérékoré	15,2	5,5	10,5
Commune urbaine Beyla	0,0	0,0	0,0
Diécké	5,3	5,3	5,3
Ensemble	12,1	8,0	10,2
Communes témoin			
Sannou	4,7	1,7	3,0
Dounet	9,8	2,3	6,7
Siguirini	22,9	21,0	22,0
Koba	54,2	49,0	51,8
Ensemble	24,0	18,7	21,5

Pourcentage des enquêtés ayant reconnu l'existence de la plateforme U-report dans leur commune (Par classe d'âge).

	[15 - 20]	[21 - 25]	[26 - 30]	[31 - 35]	Ensemble
Communes du projet					
Ratoma	9,9	17,9	15,7	23,2	15,5
Matoto	8,5	17,1	20,3	17,7	14,7
Commune urbaine Boké	2,7	6,3	0,0	17,6	5,7
Kamsar	5,6	0,0	7,9	10,3	5,8
Sangarédi	0,0	7,7	11,1	10,5	5,8
Kolaboui	0,0	0,0	3,7	0,0	1,1
Douprou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commune urbaine Kindia	2,9	7,8	15,2	7,7	7,3
Friguiagbé	0,0	8,3	0,0	0,0	2,0
Commune urbaine Pita	0,0	12,5	0,0	0,0	2,6
Commune urbaine Labé	1,6	0,0	3,7	10,0	2,6
Commune urbaine Dinguiraye	0,0	0,0	6,3	0,0	1,5
Kalinko	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banora	0,0	12,5	20,0	33,3	12,8
Commune urbaine Kouroussa	2,5	4,5	1,9	0,0	2,5
Commune urbaine Siguiri	2,1	8,9	3,6	2,0	3,9
Kintinia	25,9	28,3	34,1	21,6	27,5
Commune urbaine N'Zérékoré	15,3	8,7	7,5	6,3	10,5
Commune urbaine Beyla	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diécké	0,0	0,0	10,0	11,1	5,3
Ensemble	6,7	11,7	12,4	12,8	10,2
Communes témoin					
Sannou	0,0	6,7	3,4	6,7	3,0
Dounet	5,7	11,8	5,0	7,1	6,7
Siguirini	17,4	29,4	28,6	12,5	22,0
Koba	45,2	53,6	65,2	47,1	51,8
Ensemble	16,4	29,8	25,0	18,6	21,5

Pourcentage des jeunes (femmes et hommes) enrôlés sur la plateforme U-report (par sexe).

	Masculin	Féminin	Ensemble
Commune du projet			
Ratoma	52	61,7	55,7
Matoto	52,2	37,5	46,8
Commune urbaine Boké	25,0	0,0	20,0
Kamsar	66,7	50	62,5
Sangarédi	100,0	50	83,3
Kolaboui	NA	100,0	100,0
Douprou	NA	NA	0,0
Commune urbaine Kindia	54,5	0,0	42,9
Friguiagbé	0,0	NA	0,0
Commune urbaine Pita	100	NA	100,0
Commune urbaine Labé	66,7	100,0	75,0
Commune urbaine Dinguiraye	NA	100,0	100,0
Kalinko	NA	NA	0,0
Banora	75	100,0	80
Commune urbaine Kouroussa	33,3	0,0	25
Commune urbaine Siguiri	11,1	0,0	10
Kintinia	40,6	0,0	25
Commune urbaine N'Zérékoré	26,7	60	35
Commune urbaine Beyla	NA	NA	0,0
Diécké	0,0	0,0	0,0
Ensemble	48,1	41,4	45,8
Communes témoin			
Sannou	0,0	0,0	0,0
Dounet	16,7	100,0	28,6
Siguirini	12,5	23,1	17,2
Koba	31,3	8,0	21,1
Ensemble	23,2	15,0	19,8

Pourcentage des jeunes (femmes et hommes) enrôlés sur la plateforme U-report (par classe d'âge).

	[15 - 20]	[21 - 25]	[26 - 30]	[31 - 35]	Ensemble
Communes de projet					
Ratoma	44,4	50,0	63,3	65,5	55,7
Matoto	47,8	45,7	41,4	54,5	46,8
Commune urbaine Boké	0,0	0,0	NA	33,3	20,0
Kamsar	50,0	NA	33,3	100,0	62,5
Sangarédi	NA	50,0	100,0	100,0	83,3
Kolaboui	NA	NA	100,0	NA	100,0
Douprou	NA	NA	NA	NA	NA
Commune urbaine Kindia	0,0	40,0	60,0	50,0	42,9
Friguiagbé	NA	0,0	NA	NA	0,0
Commune urbaine Pita	NA	100,0	NA	NA	100,0
Commune urbaine Labé	100,0	NA	0,0	100,0	75,0
Commune urbaine Dinguiraye	NA	NA	100,0	NA	100,0
Kalinko	NA	NA	NA	NA	NA
Banora	NA	100,0	100,0	66,7	80,0
Commune urbaine Kouroussa	33,3	25,0	0,0	NA	25,0
Commune urbaine Siguiri	0,0	20,0	0,0	0,0	10,0
Kintinia	20,0	6,7	50,0	25,0	25,0
Commune urbaine N'Zérékoré	45,5	0,0	33,3	50,0	35,0
Commune urbaine Beyla	NA	NA	NA	NA	NA
Diécké	NA	NA	0,0	0,0	0,0
Sannou	NA	NA	NA	NA	NA
Dounet	NA	NA	NA	NA	NA
Siguirini	NA	NA	NA	NA	NA
Koba	NA	NA	NA	NA	NA
Ensemble	39,1	38,2	51,1	57,7	45,8
Communes témoin					
Sannou	NA	0,0	0,0	0,0	0,0
Dounet	0,0	50,0	0,0	100,0	28,6
Siguirini	0,0	0,0	37,5	66,7	17,2
Koba	5,3	13,3	53,3	12,5	21,1
Ensemble	3,3	10,7	44,0	30,8	19,8

Taux de pénétration des produits médias (radios/télévision, réseaux sociaux, photos, vidéos et affiches) en faveur de la prévention des conflits qui sont réalisés et diffusés (par sexe).

	Masculin	Féminin	Ensemble
Communes du projet			
Ratoma	84,3	72,7	79,1
Matoto	96,2	94,6	95,6
Commune urbaine Boké	66,7	55,0	61,4
Kamsar	78,4	75,4	77,0
Sangarédi	43,1	42,3	42,7
Kolaboui	65,2	45,7	55,4
Douprou	94,1	66,7	76,6
Commune urbaine Kindia	92,2	78,2	86,5
Friguiagbé	91,9	69,2	86,0
Commune urbaine Pita	82,6	100,0	89,5
Commune urbaine Labé	82,3	84,2	83,2
Commune urbaine Dinguiraye	67,6	72,7	70,1
Kalinko	70,0	48,4	53,7
Banora	47,4	35,0	41,0
Commune urbaine Kouroussa	67,9	71,2	69,5
Commune urbaine Siguiri	88,7	75,5	83,3
Kintinia	81,1	79,5	80,4
Commune urbaine N'Zérékoré	86,9	56,0	72,1
Commune urbaine Beyla	82,6	100,0	86,7
Diécké	68,4	26,3	47,4
Ensemble	83,5	73,6	79,1
Communes témoins			
Sannou	88,4	58,6	71,3
Dounet	88,5	93,0	90,4
Siguirini	87,1	80,6	84,1
Koba	57,6	45,1	51,8
Ensemble	80,3	68,7	74,7

Taux de pénétration des produits médias (radios/télévision, réseaux sociaux, photos, vidéos et affiches) en faveur de la prévention des conflits qui sont réalisés et diffusés (par classe d'âge).

	[15 - 20]	[21 - 25]	[26 - 30]	[31 - 35]	Ensemble
Communes du projet					
Ratoma	77,6	78,6	81,2	80,0	79,1
Matoto	94,5	96,6	95,1	96,8	95,6
Commune urbaine Boké	54,1	62,5	66,7	70,6	61,4
Kamsar	77,8	80,6	73,7	75,9	77,0
Sangarédi	45,0	46,2	38,9	36,8	42,7
Kolaboui	56,0	54,5	55,6	55,6	55,4
Douprou	86,7	84,6	66,7	57,1	76,6
Commune urbaine Kindia	81,4	87,5	87,9	96,2	86,5
Friguiagbé	80,8	91,7	88,9	100,0	86,0
Commune urbaine Pita	90,0	87,5	83,3	100,0	89,5
Commune urbaine Labé	76,6	81,8	92,6	95,0	83,2
Commune urbaine Dinguiraye	45,5	88,9	87,5	63,6	70,1
Kalinko	33,3	58,3	75,0	40,0	53,7
Banora	29,4	37,5	60,0	55,6	41,0
Commune urbaine Kouroussa	65,0	68,5	79,2	71,4	69,5
Commune urbaine Siguiri	77,9	83,9	80,4	96	83,3
Kintinia	75,9	83	75,6	89,2	80,4
Commune urbaine N'Zérékoré	75,0	67,4	70,0	75,0	72,1
Commune urbaine Beyla	72,7	87,5	100,0	100,0	86,7
Diécké	46,2	33,3	40,0	66,7	47,4
Ensemble	76,2	80,4	80,1	81,9	79,1
Communes témoin					
Sannou	64,3	53,3	75,9	100,0	71,3
Dounet	90,6	94,1	90,0	85,7	90,4
Siguirini	73,9	79,4	92,9	100,0	84,1
Koba	40,5	60,7	65,2	47,1	51,8
Ensemble	68,9	72,3	81,0	84,3	74,7

Annexe 3 : Opinions des autorités administratives et locales.

Pourcentage des autorités (Préfets, sous-préfets, maires, vices maires, Secrétaires généraux, chefs de quartiers) selon leurs réponses par thèmes et par variables

Thèmes	Variables	Modalités	Fréquence
Connaissance générale	Connaissance de la charte africaine de la jeunesse ?	Connait	44,7%
		Pas assez de connaissance	4,3%
		Ne connait pas	51,1%
		Total	100,0%
	Connaissance de la politique nationale de la jeunesse ?	Connait	43,5%
		Pas assez de connaissance	6,5%
		Ne connait pas	50,0%
		Total	100,0%
	Connaissance des documents de planification stratégique ?	Connait	46,9%
		Pas assez de connaissance	6,1%
		Ne connait pas	46,9%
		Total	100,0%
Conflits /Mouvements de revendication (Implication et Prévention)	Votre commune a-t-elle été confrontée de conflits au cours des douze (12) derniers mois ?	Oui	72,9%
		Non	27,1%
		Total	100,0%
	Y a-t-il eu des mouvements de revendications violents dans votre commune au cours de ces 12 derniers ?	Oui	78,7%
		Non	21,3%
		Total	100,0%
	Que doivent les acteurs locaux pour réduire les risques de conflits initiés et entretenus par les jeunes dans votre commune ?	Sensibiliser les jeunes	52,1%
		Organisation de groupements/Associations	10,4%
		Former/Informer les jeunes	25,0%
		Créer l'emploi	54,2%
		Prise en compte de leurs préoccupations	22,9%
		Impliquer les jeunes dans la prise de décisions	14,6%
Participation dans l'élaboration des documents de planification	Est-ce que les jeunes notamment les jeunes femmes sont représentés dans les instances de prise de décision de votre commune ?	Oui	72,3%
		Pas assez/Pas vraiment	8,5%
		Non	19,1%
		Total	100,0%
	Est-ce que les jeunes participent aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local ?	Oui	77,1%
		Pas assez/Pas vraiment	4,2%
		Non	18,8%
		Total	100,0%
	Est-ce que l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale peut avoir des conséquences pour votre commune ?	Oui	100,0%
		Pas assez/Pas vraiment	0,0%
		Non	0,0%
		Total	100,0%

Thèmes	Variables	Modalités	Fréquence
	Que faut-il faire pour impliquer davantage les jeunes notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL et PAI ?	Assister/Se faire représenter	29,2%
		Prise en compte de leurs préoccupations	27,1%
		Former les jeunes	10,4%
		Impliquer les jeunes	29,2%
		Regrouper les en groupements/Associations	10,4%
		Sensibiliser les jeunes/Communiquer	29,2%
	Que faut-il faire pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes ?	Eduquer la jeunesse vers la paix	4,2%
		Formation	18,8%
		Créer l'emploi	14,6%
		Implication/Prise en compte de leurs préoccupations	39,6%
		Honorer les promesses	6,3%
		Transparence dans la gestion	37,5%
		Sensibiliser/Information	20,8%
	Perception sur la prise en compte des préoccupations	Est-ce que le PDL et le PAI de votre commune prennent en compte les besoins des jeunes ? Pourquoi dites-vous cela ?	Oui
Pas assez/Pas vraiment			4,1%
Non			4,1%
Ne sait pas			14,3%
Total			100,0%
Est-ce que les droits des personnes vulnérables sont suffisamment promus dans votre commune à travers les PDL/PAI ?		Oui	51,1%
		Pas assez/Pas vraiment	13,3%
		Non	26,7%
		Ne sait pas	8,9%
		Total	100,0%
Pensez-vous que les sociétés minières respectent-elles la politique nationale du contenu en termes d'embauches des jeunes ?		Oui	7,0%
		Non	34,9%
		Ne sait pas	2,3%
		Pas de sociétés minières	46,5%
		Pas totalement (plus ou moins)	9,3%
	Total	100,0%	
Autres informations	Existe-t-il dans votre commune des cadres de concertation intra et/ou intergénérationnels ?	Oui	53,3%
		Non	44,4%
		Ne sait pas	2,2%
		Total	100,0%
	Que préconisez-vous pour renforcer les capacités des jeunes ?	Formation	83,3%
		Création de l'emploi	22,9%
		Organisation de groupements/Associations	14,6%
	Avez-vous entendu parler des conseils communaux de jeunes ?	Oui	63,0%
		Non	37,0%
		Total	100,0%
Pensez-vous que c'est utile	Oui	95,3%	

Thèmes	Variables	Modalités	Fréquence
	que votre commune en dispose ?	Non	2,3%
		Ne sait pas	2,3%
		Total	100,0%
	Quel devrait être le niveau de représentativité des jeunes femmes dans ces conseils ?	Equitable/Egalité/Parité (50%)	52,5%
		Elevé (sup à 50%)	5,0%
		Moyen (sup à 35% et Inf à 50%)	12,5%
		Faible (Inf ou égal à 35%)	30,0%
		Total	100,0%
	Est-ce qu'il y a souvent des sessions de dialogue entre les jeunes et/ou entre les jeunes et les autres acteurs ?	Oui	60,9%
		Non	39,1%
		Ne sait pas	0,0%
		Total	100,0%

Annexe 4 : Outils de collecte d'informations

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL **Pour la collecte des données qualitatives** **Etude de base**

Nous sommes M. _____ et Mme _____

Nous travaillons avec UNFPA pour la réalisation d'une étude de base sur le projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée.

L'objectif de notre travail est de prendre en compte vos avis et opinions sur la participation des jeunes au processus de développement local et sur votre perception sur la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les plans de développement local (PDL) et plans annuels d'investissement (PAI).

Nous allons vous poser des questions et aimerions bien avoir des réponses les plus précises possibles. Nous vous encourageons d'exprimer librement votre opinion sur les thèmes qui seront abordés.

Nous vous assurons que nous n'avons aucun parti pris dans le cadre de ce travail et précisons que ce n'est pas un forum d'accusation, ni de justification, encore moins de défense. Notre seul souci est de recueillir vos avis libres et sincères.

Nous vous demandons de nous accorder votre précieux temps compte tenu de l'importance de cette consultation.

Tout ce qui sera dit pendant notre entretien sera confidentiel. Cet entretien sera donc consigné par écrit.

PRESENTATION

Nom : _____

Prénom : _____

Age : |__| |__|

Sexe : Homme Femme

Situation matrimoniale : _____

Profession : _____

District/Secteur : _____

Thème 1: Connaissance générale

Connaissance de la charte africaine de la jeunesse ?

Connaissance de la politique nationale de la jeunesse ?

Connaissance des documents de planification
stratégique _____

Connaissance les sources de financement du budget de votre commune ? _____

Connaissance des missions des élus locaux ? _____

Thème 2 : Conflits /Mouvements de revendication (Implication et Prévention)

Votre commune a-t-elle été confrontée à des conflits au cours des douze (12) derniers mois ? Combien ? Pourquoi (C'est-à-dire quelles en étaient les principales)? Quels sont les types de ces conflits (typologie)?

Y a-t-il eu des mouvements de revendications violents dans votre commune au cours de ces 12 derniers mois ? Quelles en étaient les principales ? Que faut-il faire pour contenir ces mouvements de revendication ?

Que faut-il pour réduire l'implication des jeunes dans les conflits au sein de votre commune ? Que doivent faire les acteurs locaux pour réduire les risques de conflits initiés et entretenus par les jeunes dans votre commune ?

Thème 3 : Participation dans l'élaboration des documents de planification

Est-ce que les jeunes notamment les jeunes femmes sont représentées dans les instances de prise de décision de votre commune ? Pourquoi ? (Expliquez-nous cela ?)

Comment les documents de planification sont élaborés pour votre commune ? Pourquoi ?

Est-ce que les jeunes participent aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local ? Pourquoi ? (Expliquez-nous cela ?)

Est-ce que l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale peut avoir des conséquences pour votre commune ? Pourquoi ? Comment ?

Que faut-il faire pour impliquer davantage les jeunes notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL et PAI ?

Que faut-il faire pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes ?

Thème 4 : Perception sur la prise en compte des préoccupations

Selon vous qu'est-ce c'est que PDL et PAI ?

Est-ce que le PDL et le PAI de votre commune prennent en compte les besoins des jeunes ? Pourquoi dites-vous cela ?

Lesquels ?..._____

Selon vous, qu'est-ce qu'une personne vulnérable ? Est-ce que les droits des personnes vulnérables sont suffisamment promus dans votre commune à travers les PDL/PAI ?

Pourquoi ?

Comment ? _____

Pensez-vous que les sociétés minières respectent-elles la politique nationale du contenu en termes d'embauche des jeunes ?

Pourquoi ? _____

Thème 4 : Autres informations

Existe-t-il dans votre commune des cadres de concertation intra et/ou intergénérationnels ?

Citez-en deux (2) ? Comment fonctionnent-ils ? _____

Que préconisez-vous pour renforcer les capacités des jeunes ? _____

Avez-vous entendu parler des conseils communaux de jeunes ? Pensez-vous que c'est utile que votre commune en dispose ?

Pourquoi ? _____

Quel devrait être le niveau de représentativité des jeunes femmes dans ces conseils ?

Pourquoi ? _____

Est-ce qu'il y a souvent des sessions de dialogue entre les jeunes et/ou entre les jeunes et les autres acteurs ? Pourquoi ces sessions de dialogue ? Combien il y en a eu au cours des 12 derniers

mois ? _____

Quels sont les médias les plus suivis dans votre commune ? Pourquoi ces médias ? Quelles sont les plages horaires de suivi de ces médias ? _____

GUIDE DE DISCUSSION EN FOCUS GROUP

Pour la collecte des données qualitatives Etude de base

A) ACCUEIL ET INTRODUCTION

Mesdames/Messieurs, merci d'être venus ! Nous vous sommes très reconnaissants pour votre temps. Nous sommes très heureux d'être ici avec vous, pour parler de la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans votre commune. Nous travaillons avec UNFPA pour la réalisation d'une étude de base sur le projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée.

Comme vous le savez, les mouvements de revendication ou les conflits sont de plus en plus récurrents dans notre pays.

L'objectif de notre travail est de prendre en compte vos avis et opinions sur la participation des jeunes au processus de développement local et votre perception sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les plans de développement local (PDL) et plans annuels d'investissement (PAI) de votre commune.

B) CONFIDENTIALITE

Nous souhaitons vivement enregistrer ces discussions afin de pouvoir s'en rappeler et de ne négliger aucune des idées et opinions exprimées. Les détails de ces discussions ne seront partagés avec personne d'autre ; vos noms seront gardés confidentiels et personne d'autre ne saura qui a dit quoi durant nos conversations.

Nous vous prions de vous sentir libres d'exprimer ouvertement vos opinions. Si vous n'êtes pas confortables avec cet arrangement vous n'êtes pas obligés de participer. Voudriez-vous quand même participer à ces discussions ? Bien, c'est super!

D'abord, nous voudrions dire que nous vous avons tous invités ici, et donc nous aimerions entendre tout le monde. Les idées, positions et opinions de chacun sont importantes. Alors s'il vous plaît, que chacun puisse s'exprimer librement !

C) QUESTIONS D'ENTREE [5 à 10 minutes]

1. Qui ici aime le football ? Pourquoi ?
2. Quel est votre sujet de discussion préféré ? Pourquoi ?
3. Que faites-vous d'habitude ? Pourquoi ?

D) INTRODUCTION

Commençons d'abord par nous présenter. S'il vous plaît dites-nous votre nom, prénom et activité ? Je vais commencer et ensuite nous ferons un tour de table.

E) SUJETS DE DISCUSSIONS

Nous souhaitons que vous nous parliez de la participation des jeunes au processus de développement local et votre perception sur la prise en compte de vos préoccupations dans les plans de développement local (PDL) et plans annuels d'investissement (PAI)

Thème 1 : Connaissance générale

Connaissance de la charte africaine de la jeunesse ?

Connaissance de la politique nationale de la jeunesse ?

Connaissance des documents de planification stratégique

Connaissance les sources de financement du budget de votre commune ?

Connaissance des missions des élus locaux ?

Thème 2 : Conflits /Mouvements de revendication (Implication et Prévention)

Votre commune a-t-elle été confrontée à des conflits au cours des douze (12) derniers mois ? Combien ? Pourquoi (C'est-à-dire quelles en étaient les principales)? Quels sont les types de ces conflits (typologie)?

Y a-t-il eu des mouvements de revendications violents dans votre commune au cours de ces 12 derniers ? Quelles en étaient les principales ? Que faut-il faire pour contenir ces mouvements de revendication ?

Que faut-il pour réduire l'implication des jeunes dans les conflits dans votre commune ?

Que doivent faire les acteurs locaux pour réduire les risques de conflits initiés et entretenus par les jeunes dans votre commune ?

Thème 3 : Participation dans l'élaboration des documents de planification

Est-ce que les jeunes notamment les jeunes femmes sont représentés dans les instances de prise de décision de votre commune ? Pourquoi ? (Expliquez-nous cela ?)

Comment les documents de planification sont élaborés pour votre commune ? Pourquoi ?

Est-ce que les jeunes participent aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local ? Pourquoi ? (Expliquez-nous cela ?)

Est-ce que l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale peut avoir des conséquences pour votre commune ? Pourquoi ? Comment ?

Que faut-il faire pour impliquer davantage les jeunes notamment les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL et PAI ?

Que faut-il faire pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes ?

Thème 4 : Perception sur la prise en compte des préoccupations

Selon vous qu'est-ce c'est que PDL et PAI ?

Est-ce que le PDL et le PAI de votre commune prennent en compte les besoins des jeunes ? Pourquoi dites-vous cela ? Lesquels ?...

Selon vous, qu'est-ce qu'une personne vulnérable ? Est-ce que les droits des personnes vulnérables sont suffisamment promus dans votre commune à travers les PDL/PAI ? Pourquoi ? Comment ?

Pensez-vous que les sociétés minières respectent-elles la politique nationale du contenu en termes d'embauche des jeunes ? Pourquoi ?

Thème 4 : Autres informations

Existe-t-il dans votre commune des cadres de concertation intra et/ou intergénérationnels ? Citez-en deux (2) ? Comment fonctionnent-ils ?

Que préconisez-vous pour renforcer les capacités des jeunes ?

Avez-vous entendu parler des conseils communaux de jeunes ? Pensez-vous que c'est utile que votre commune en dispose ? Pourquoi ?

Quel devrait être le niveau de représentativité des jeunes femmes dans ces conseils ? Pourquoi ?

Est-ce qu'il y a souvent des sessions de dialogue entre les jeunes et/ou entre les jeunes et les autres acteurs ? Pourquoi ces sessions de dialogue ? Combien il y en a eu au cours des 12 derniers mois ?

Quels sont les médias les plus suivis dans votre commune ? Pourquoi ces médias ? Quelles sont les plages horaires de suivi de ces médias ?

Annexe 5 : Termes de référence

I – CONTEXTE

Dans leur mission d'appui au Gouvernement Guinéen, trois agences du Système des Nations Unies à savoir l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNESCO, en collaboration avec le Secrétariat Technique du Fonds de Consolidation de la Paix -PBF, ont élaboré un projet conjoint intégré d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans 20 communes de la Guinée.

Ces 20 communes sont : Conakry (Ratoma, Matoto), Boké (Commune Urbaine, Kamsar, Sangarédi et Kolaboui), Boffa (Douprou), Kindia (Commune urbaine, Friguiagbè), Pita (Commune urbaine), Labé (Commune urbaine), Dinguiraye (Commune urbaine, Kalinko, Banora), Siguiri (Commune urbaine, kintinia), N'zérékoré (Commune urbaine), Beyla (Commune urbaine), Yomou (Diécké), Kouroussa (Commune urbaine).

Ce projet vise à contribuer à la mise en œuvre de la « stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté » développée par le Gouvernement avec l'appui du système des Nations Unies et du Fonds de Consolidation de la Paix.

Le projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans ces 20 communes de la Guinée poursuit deux objectifs majeurs : (1) soutenir la prise en compte des préoccupations et besoins spécifiques des jeunes dans les Plans de Développement Locaux (PDL) et les Programmes Annuels d'Investissement (PAI) ; (2) engager les jeunes, à travers les conseils communaux de jeunes, et les autorités locales dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes des conflits, consolider la paix, la cohésion sociale et créer les bases pour une gouvernance locale transparente, inclusive et effective.

Les agences poursuivent ces objectifs en partenariat avec les ministères sectoriels, les collectivités locales, les ONG nationales/internationales, le secteur privé, etc.

Les produits attendus du projet se résument en ces points ci-dessous : (i) Les Conseils Communaux de Jeunes (CCJ) sont mis en place dans 20 communes les plus à risque aux conflits., (ii) les CCJ collectent, analysent et exploitent les besoins spécifiques des jeunes y compris ceux des jeunes femmes., (iii) les Conseils Municipaux et les Conseils Communaux de Jeunes travaillent ensemble pour une compréhension partagée des besoins spécifiques des jeunes; (iv) Les sessions de dialogue intergénérationnels sont organisées entre les jeunes-jeunes et entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur le besoins spécifiques et la prévention des conflits.; (v) Les produits médias (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches...) en lien avec la prévention des conflits, la promotion de la participation de jeunes femmes sont réalisés par les jeunes femmes et hommes et diffusés à travers les canaux appropriés.

Etude de Base

Pour l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre conjointe du projet, les agences accordent une importance capitale aux changements à opérer à travers les produits, activités et impacts des interventions en faveur des populations locales. Il apparaît

dès lors nécessaire de circonscrire la situation de référence afin de disposer des informations et des indicateurs précis sur les différents axes concernés par le projet, et d'élaborer un système de suivi-évaluation pour la mise à jour continue des changements et faciliter l'analyse des transformations induites à la fin du projet.

Dans cette perspective, l'UNFPA, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et le Secrétariat Technique du Fonds de Consolidation de la Paix, est à la recherche de candidat (ONG, bureau/cabinet d'étude ou groupes de consultants) compétent et expérimenté qui aura pour mission de conduire l'étude d'élaboration de la situation de référence afin de connaître la participation des jeunes femmes et hommes au processus de développement local et de leur perception sur la prise en compte de leurs besoins et préoccupations dans les PDL et PAI.

II. OBJECTIFS

L'étude aura pour objectif général de définir la situation de référence du projet dans les 20 communes cibles et 4 autres communes témoins (Communes de Convergence) non couvertes par le projet afin de faciliter les projections des cibles, de mesurer les changements observés et d'orienter la synergie des partenaires d'exécution.

Plus spécifiquement l'étude vise :

- Collecter et analyser les données permettant de renseigner les indicateurs définis afin d'obtenir leur niveau de référence au démarrage du projet de façon désagrégée par âge et sexe,
- Définir pour chaque indicateur la fréquence, le niveau, les zones, la source de collecte et les responsables de collecte et les moyens de vérification pour renforcer le système de suivi et évaluation du projet ;
- Proposer une méthode traitement et d'analyse des données collectées ;
- Réaliser une étude approfondie de la cartographie des conflits causés par les jeunes et les mécanismes locaux de leur résolution ;
- Réaliser une revue et une analyse approfondie des PDL et PAI en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de mesurer jusqu'où les besoins et préoccupations des jeunes femmes et hommes, et des personnes vulnérables sont pris en compte dans ces outils.
- Identifier les pistes d'actions pouvant faire l'objet d'une synergie d'intervention entre les partenaires d'exécution.

III. METHODOLOGIE

La situation de référence dans les zones de couverture doit émaner des populations elles-mêmes et non des hypothèses pré-formulées dans le Prodoc. C'est pour cette raison qu'une approche participative devra être utilisée dans le cadre de l'enquête menée, cela permettra aux groupes cibles de s'exprimer sur la participation des jeunes au processus de développement local et de leur perception sur la prise en compte de leurs préoccupations dans les PDL et PAI. A noter que les aspects liés

aux dynamiques de participation des jeunes femmes et des jeunes hommes devront ressortir durant la collecte et le traitement des données.

Le champ de l'étude est constitué des 20 communes cibles du projet et des 4 communes témoins (non couvertes par le projet). La stratégie de collecte et d'analyse des données combinera des méthodes qualitatives et quantitatives et utilisera des sources diverses de données.

L'étude comportera les approches suivantes :

- Une revue portant sur les principaux documents ci-dessous pour recueillir les informations sur la prise en compte des besoins des jeunes (hommes et femmes et des personnes vulnérables), ainsi que la prise en compte de la perspective d'égalité de genre et de la résolution des conflits :
 - ▶ Les Plans de Développement Locaux (PDL) ;
 - ▶ Les Plans Annuels d'Investissement (PAI) ;
 - ▶ les documents de politique et de planification aux niveaux régional et local (PNDES, etc.) ;
- Une enquête de perception auprès des jeunes femmes et hommes (15-35 ans) des collectivités (interview individuelle),
- Une enquête auprès des élus locaux et autorités préfectorales,
- Une enquête auprès des hommes et femmes de la communauté (entretiens semi structurés et focus group mixtes et par sexe) pour apprécier les représentations, les perceptions et les attitudes vis-à-vis des relations entre jeunes et autorités locales,
- Une enquête auprès des responsables communautaires des sociétés minières dans les communes couvertes par celles-ci.

Des outils appropriés et sensibles au genre pour le recueil des données de cette nature seront développés pour répondre au besoin de chaque type d'enquête. Les données recueillies (données textuelles et quantitatives) seront saisies et traitées à travers des logiciels d'exploitation et d'analyse appropriées, tenant compte des variables comme le sexe, l'âge et les principales vulnérabilités.

IV- LES RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE (LIVRABLES)

Un rapport présentant la situation de référence du projet incluant:

- les valeurs de référence des indicateurs (désagrégés par âge et par sexe) mentionnés dans le cadre de résultat du document de projet ;
- des propositions sur la méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données pour le système de suivi et évaluation du projet ;
- les résultats de l'analyse des PDL, PAI et autres documents de politique et de planification aux niveaux régional et local en indiquant le niveau de prise en compte des besoins et préoccupations des jeunes (hommes et femmes) et autres personnes vulnérables, ainsi que la prise en compte de la perspective d'égalité de genre et de la résolution des conflits;

- une analyse globale de la situation actuelle dans la zone d'intervention et du contexte actuel en précisant particulièrement le degré de participation des jeunes (hommes et femmes) dans les conflits et des dynamiques particulières de leur participation selon leur sexe, catégorie, etc.
- Une proposition sur les pistes d'actions pouvant faire l'objet d'une synergie d'intervention entre les partenaires d'exécution.

Un atelier de restitution et de discussions de résultats de l'étude impliquant les parties prenantes au projet et avec la participation des représentants des conseils municipaux, des jeunes hommes et jeunes femmes des communes concernées afin d'apporter un avis critique externe sur les résultats de l'étude qui constituera le point de départ du projet.

Un rapport d'étude final validé intégrant les recommandations de la restitution présentée et diffusé auprès des structures concernées.

V. PROFILS DES CONSULTANTS/ONG DE RECHERCHES/CABINETS D'ETUDES

Pour la réalisation de cette étude, l'UNFPA souhaite recourir aux services d'un cabinet/groupes de Consultants/ONG disposant de l'expertise et de l'expérience nécessaires dans la conduite des enquêtes sociologiques. Les Consultants/ Cabinet d'étude/ ONG devront utiliser un personnel ayant de très bonne connaissance du contexte et des enjeux locaux (économique, social, politique...) et une connaissance avérée sur le développement local, les questions de jeunesse, la prévention de conflits, des approches de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et filles.

Le consultant principal doit avoir au moins un master 2 en sociologie (du développement), sciences sociales, démographie ou tout autre domaine pertinent. Le Cabinet/consultant doit avoir une expérience de plus de 5 ans dans la conduite d'étude similaire ; le cabinet/consultant doit avoir une expérience confirmée dans la réalisation de missions similaires. Le cabinet/Consultant doit avoir des ressources humaines qui maîtrisent les langues du terroir.

VI. DUREE DE L'ETUDE, PRINCIPALES TACHES ET LIVRABLES

La consultation est prévue pour une durée de 8 semaines, à partir de la date de signature du contrat. A titre indicative les principales activités, dont certaines peuvent s'effectuer concomitamment, comprennent :

1. L'élaboration d'une méthodologie et le développement des outils pour la collecte des données (**1 semaine**) ;
2. Le partage de la méthodologie détaillée et des outils avec le comité technique du projet pour validation et la formation du personnel de collecte sur les outils (**1 semaine**) ;
3. La revue des documents disponibles, la collecte et la vérification des données complémentaires sur le terrain (**2 semaines**) ;
4. La transcription des données qualitatives, la saisie et la tabulation des données quantitatives (**1 semaine**) ;

5. L'analyse des données collectées et la rédaction d'un rapport préliminaire à partager avec le comité technique du projet et les autres parties prenantes avant la restitution pour commentaires (**2 semaines**) ;
6. La restitution du rapport préliminaire et la (1 jour) ;
7. Finalisation du rapport, intégration des commentaires (6 jours)

VII. CADRE BUDGETAIRE

Les soumissionnaires sont invités à utiliser le cadre budgétaire suivant :

No	Rubriques	Quantité	Durée	Prix Unitaire (GNF)	Montant total (GNF)
I.	Formation personnel de terrain				
II	Fournitures et équipements				
III	Horaires du personnel de terrain				
IV.	Honoraire du personnel de traitement des données				
V.	Honoraires consultants (conception et analyste)				
VI.	Logistiques				
VII	Charges administratives				

Annexe 6 : Résultats enquêtes par sondage - ménages

Tableau 9.A Régions administrative des ménages couverts.

Région administrative	Fréquence	Pourcentage valide
Boké	286	11,9
Conakry	980	40,9
Faranah	108	4,5
Kankan	513	21,4
Kindia	154	6,4
Labé	145	6,0
N'Zérékoré	212	8,8
Total	2398	100,0

Tableau 10.A Préfectures des ménages couverts.

Préfecture	Fréquence	Pourcentage
Beyla	30	1,3
Boffa	29	1,2
Boké	257	10,7
Matoto	497	20,7
Ratoma	483	20,1
Dinguiraye	108	4,5
Kindia	154	6,4
Kouroussa	244	10,2
Labé	116	4,8
N'zérékoré	151	6,3
Pita	29	1,2
Siguiiri	269	11,2
Yomo	31	1,3
Total	2398	100,0

Tableau 11.A Sous-Préfectures ou Communes des ménages couverts.

S/Préfecture / Commune	Fréquence	Pourcentage
Ratoma	483	20,1
Matoto	497	20,7
Commune urbaine Boké	60	2,5
Kamsar	91	3,8
Sangarédi	46	1,9
Kolaboui	60	2,5
Douprou	29	1,2
Commune urbaine Kindia	124	5,2
Friguiagbé	30	1,3
Commune urbaine Pita	29	1,2
Commune urbaine Labé	116	4,8
Commune urbaine Dinguiraye	50	2,1
Kalinko	31	1,3
Banora	27	1,1
Commune urbaine Kouroussa	244	10,2
Commune urbaine Siguiiri	155	6,5
Kintinia	114	4,8
Commune urbaine N'Zérékoré	151	6,3
Commune urbaine Beyla	30	1,3
Diécké	31	1,3
Total	2398	100,0

Annexe 7 : Résultats enquête par sondage - Jeunes

Tableau 12.A Régions administratives des jeunes enquêtés

Régions	Fréquence	Pourcentage
Boké	469	13,0
Conakry	1532	42,5
Faranah	147	4,1
Kankan	764	21,2
Kindia	243	6,7
Labé	192	5,3
N'Zérékoré	258	7,2
Total	3605	100,0

Tableau 13.A Préfectures des jeunes enquêtés.

Préfectures	Fréquence	Pourcentage
Beyla	30	0,8
Boffa	46	1,3
Boké	423	11,7
Matoto	743	20,6
Ratoma	789	21,9
Dinguiraye	147	4,1
Kindia	243	6,7
Kouroussa	318	8,8
Labé	155	4,3
N'Zérékoré	190	5,3
Pita	37	1,0
Siguiiri	446	12,4
Yomo	38	1,1
Total	3605	100,0

Tableau 14.A Sous-Préfectures ou Communes des jeunes enquêtés.

Sous-Préfectures ou Communes	Fréquence	Pourcentage
Ratoma	789	21,9
Matoto	743	20,6
Commune urbaine Boké	114	3,2
Kamsar	141	3,9
Sangarédi	77	2,1
Kolaboui	91	2,5
Douprou	46	1,3
Commune urbaine Kindia	193	5,4
Friguiagbé	50	1,4
Commune urbaine Pita	37	1,0
Commune urbaine Labé	155	4,3
Commune urbaine Dinguiraye	67	1,9
Kalinko	43	1,2
Banora	37	1,0
Commune urbaine Kouroussa	318	8,8
Commune urbaine Siguiiri	257	7,1
Kintinia	189	5,2
Commune urbaine N'Zérékoré	190	5,3
Commune urbaine Beyla	30	0,8
Diécké	38	1,1
Total	3605	100,0

Tableau 15.A Milieux de résidence des jeunes enquêtés.

Milieux	Fréquence	Pourcentage
Urbain	2900	80,4
Rural	705	19,6
Total	3605	100,0

Tableau 16.A Statuts des jeunes enquêtés.

Statuts	Fréquence	Pourcentage
Chef du ménage	2357	65,4
Epoux/Epouse du CM	413	11,5
Enfant du CM	683	18,9
Autre	152	4,2
Total	3605	100,0

Tableau 17.A Durée de résidence dans la commune des jeunes enquêtés.

Durée	Fréquence	Pourcentage
Moins de 6 mois	24	0,7
Entre 6 à 12 mois	127	3,5
Entre 1 à 5 ans	569	15,8
Plus de 5ans	2885	80,0
Total	3605	100,0

Tableau 18.A Statistiques descriptives sur l'âge des jeunes enquêtés.

Moyenne	24,0264
Médiane	23,0000
Mode	18,00
Ecart type	5,88930
Minimum	15,00
Maximum	35,00

Tableau 19.A classe d'âge des jeunes enquêtés.

Tranches d'âge	Fréquence	Pourcentage
[15 - 20]	1295	35,9
[21 - 25]	943	26,2
[26 - 30]	759	21,1
[31 - 35]	608	16,9
Total	3605	100,0

Tableau 20.A Sexes des jeunes enquêtés.

Sexe	Fréquence	Pourcentage
Masculin	1997	55,4
Féminin	1608	44,6
Total	3605	100,0

Tableau 21.A Niveau d'instruction des jeunes enquêtés.

Niveau d'instruction	Fréquence	Pourcentage
Aucun niveau	928	25,7
Alphabétisation	129	3,6
Primaire	361	10,0
Collège	786	21,8
Lycée	695	19,3
Université	706	19,6
Total	3605	100,0

Tableau 22.A Situation matrimoniale des jeunes enquêtés.

Situation	Fréquence	Pourcentage
Célibataire	2129	59,1
Veuf/veuve	29	0,8
Divorcé/séparé	59	1,6
Marié ou vivant en couple	1388	38,5
Total	3605	100,0

Tableau 23.A Liens de parenté des jeunes enquêtés avec le chef de ménage.

Liens	Fréquence	Pourcentage
Chef de ménage (CM)	475	13,3
Epoux/Epouse CM	765	21,4
Enfant CM	1694	47,5
Autre parent	606	17,0
Sans lien de parenté	28	,8
Total	3568	100,0

Tableau 24.A Exercice d'activité professionnelle par les jeunes enquêtés.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1481	41,1
Non	2124	58,9
Total	3605	100,0

Tableau 25.A Entendre parler de la charte africaine de la jeunesse.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	520	14,4
Non	3085	85,6
Total	3605	100,0

Tableau 26.A Définition d'un jeune.

Définition	Fréquence	Pourcentage
Moins 15 ans	287	8,0
15-35 ans	3103	86,1
36 ans et plus	215	6,0
Total	3605	100,0

Tableau 27.A Entendre parler de la politique nationale de la jeunesse.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	915	25,4
Non	2690	74,6
Total	3605	100,0

Tableau 28.A Prise en compte des préoccupations des jeunes dans la politique nationale de la jeunesse.

	Fréquence	Pourcentage valide
Oui	317	34,6
Non	237	25,9
Peut être	278	30,4
Ne sait pas	83	9,1
Total	915	100,0

Tableau 29.A Connaissance des documents de planification stratégique.

Documents	Effectif	% colonne
Aucun	3107	86,2%
PNDES	296	8,2%
PDL	308	8,5%
PAI	118	3,3%
Autre	2	0,1%
Total	3605	

Tableau 30.A Vulgarisation des documents de planification stratégique.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	178	53,8
Non	153	46,2
Total	331	100,0

Tableau 31.A Utilisation des documents stratégiques lors de l'élaboration des projets.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	215	6,0
Non	3390	94,0
Total	3605	100,0

Tableau 32.A Documents stratégiques utilisés.

Documents	Fréquence	Pourcentage
PNDES	93	43,3
PDL	97	45,1
PAI	19	8,8
Autre	6	2,8
Total	215	100,0

Tableau 33.A Entendre parler du PDL et/ou PAI.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	660	18,3
Non	2945	81,7
Total	3605	100,0

Tableau 34.A Prise en compte des préoccupations des jeunes par les autorités locales.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	315	47,7
Non	345	52,3
Total	660	100,0

Tableau 35.A Les préoccupations des jeunes prises en compte par les autorités locales

Préoccupations	Effectif	% colonne
Formation	276	87,6%
Création d'emplois	239	75,9%
Réinsertion sociale	83	26,3%
Infrastructures	110	34,9%

Appui-conseil	95	30,2%
Autres	4	1,3%
Total	315	

Tableau 36.A Existence d'une plateforme U-report dans la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	369	10,2
Non	3236	89,8
Total	3605	100,0

Tableau 37.A Enrôlement sur la plateforme U-Report

	Fréquence	Pourcentage
Oui	169	45,8
Non	200	54,2
Total	369	100,0

Tableau 38.A Conflits au cours des douze derniers mois.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	2343	65,0
Non	1262	35,0
Total	3605	100,0

Tableau 39.A Nombre de conflits au cours des douze (12) derniers mois.

Moyenne	3,04
Médiane	2,0
Mode	2,0
Minimum	,00
Maximum	35,0

Tableau 40.A Nombre de conflits au cours des douze (12) derniers mois.

	Fréquence	Pourcentage
,00	3	0,1
1,00	524	22,4
2,00	654	27,9
3,00	505	21,6
4,00	231	9,9
5,00	210	9,0
6,00	79	3,4
7,00	20	0,9
8,00	45	1,9
9,00	17	0,7
10,00	38	1,6
12,00	5	0,2
14,00	1	0,0
15,00	5	0,2
20,00	3	0,1
30,00	2	0,1

35,00	1	0,0
Total	2343	100,0

Tableau 41.A Nombre de conflits causés par les jeunes.

Moyenne	2,68
Médiane	2,00
Mode	2,00
Minimum	0,00
Maximum	35,00

Tableau 42.A Nombre de conflits causés par les jeunes.

	Fréquence	Pourcentage valide
,00	54	2,3
1,00	644	27,5
2,00	688	29,4
3,00	432	18,4
4,00	198	8,5
5,00	179	7,6
6,00	52	2,2
7,00	17	0,7
8,00	27	1,2
9,00	8	0,3
10,00	29	1,2
12,00	4	,2
14,00	1	,0
15,00	5	,2
20,00	2	,1
30,00	2	,1
35,00	1	,0
Total	2343	100,0

Tableau 43.A Types de conflits connus dans les communes.

	Effectif	% colonne
Autorités-Communautés	1359	58,0%
Intercommunautaire	320	13,7%
Communauté-Société/Entreprise	638	27,2%
Politiques	1083	46,2%

Tableau 44.A Solutions pour contenir les mouvements de revendications.

	Effectif	% colonne
Organisation/accompagnement	935	39,9%
Formation/sensibilisation	1949	83,2%
Sanction/répression	100	4,3%
Autre	63	2,7%

Tableau 45.A Existence d'un cadre de concertation dans la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1232	34,2

Non	2373	65,8
Total	3605	100,0

Tableau 46.A Représentation des jeunes dans les cadres de concertation.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1058	85,9
Non	174	14,1
Total	1232	100,0

Tableau 47.A Participation d'au moins une fois à une réunion de concertation.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	824	22,9
Non	2781	77,1
Total	3605	100,0

Tableau 48.A Nombre de réunions de concertation au cours des 12 derniers mois.

Moyenne	2,92
Médiane	2,00
Mode	2,00
Minimum	,00
Maximum	52,00

Tableau 49.A Nombre de réunions de concertation au cours des 12 derniers mois.

Nombre	Fréquence	Pourcentage
,00	4	0,5
1,00	248	30,1
2,00	317	38,5
3,00	95	11,5
4,00	31	3,8
5,00	52	6,3
6,00	19	2,3
7,00	5	0,6
8,00	9	1,1
9,00	5	0,6
10,00	16	1,9
12,00	13	1,6
15,00	4	0,5
20,00	2	0,2
30,00	1	0,1
42,00	1	0,1
50,00	1	0,1
52,00	1	0,1
Total	824	100,0

Tableau 50.A Propositions faites au cours des réunions de concertation.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	472	57,3
Non	352	42,7
Total	824	100,0

Tableau 51.A Prise en compte des propositions

	Fréquence	Pourcentage
--	-----------	-------------

Oui	232	28,2
Non	592	71,8
Total	824	100,0

Tableau 52.A Représentation des jeunes de 18-35 ans dans les instances de prise de décision.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1195	33,1
Non	2410	66,9
Total	3605	100,0

Tableau 53.A Représentation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1022	28,4
Non	2578	71,6
Total	3600	100,0

Tableau 54.A Niveau de représentation des jeunes de 19-35 ans dans les instances de prise de décision.

	Fréquence	Pourcentage
Aucun	32	2,7
Faible	651	54,5
Moyen	375	31,4
Élevé	137	11,5
Total	1195	100,0

Tableau 55.A Niveau de représentation des jeunes femmes dans les instances de prise de décision.

	Fréquence	Pourcentage
Aucun	33	3,2
Faible	691	67,6
Moyen	262	25,6
Élevé	36	3,5
Total	1022	100,0

Tableau 56.A Participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1058	29,3
Non	2547	70,7
Total	3605	100,0

Tableau 57.A Niveau de participation des jeunes aux processus d'élaboration des programmes/projets de développement local.

	Fréquence	Pourcentage
Aucun	14	1,3
Faible	549	51,9
Moyen	369	34,9

Élevé	126	11,9
Total	1058	100,0

Tableau 58.A Les conséquences pour la commune de l'exclusion des jeunes dans la gouvernance locale

	Effectif	% colonne
Tentation à l'émigration ou l'exode rural	2602	72,2%
Instrumentalisation politique,	1354	37,6%
Extrémisme violent/radicalisation	1436	39,8%
Autre	245	6,8%
Total	3605	100,0%

Tableau 59.A Action pour impliquer davantage les jeunes femmes et les personnes vulnérables dans le processus d'élaboration des PDL/PAI.

	Effectif	% colonne
Plaidoyer	1219	33,8%
Pression	203	5,6%
Sensibilisation	3069	85,1%
Mouvements de revendication	296	8,2%
Autre	25	0,7%
Total	3605	

Tableau 60.A Solution pour rétablir et/ou renforcer la confiance entre jeunes et autorités locales afin de réduire les risques de tensions et de conflits causés par les jeunes.

	Fréquence	Pourcentage
Cadre de dialogue	2880	79,9%
Gouvernance locale transparente et inclusive	1722	47,8%
Sanction/répression	193	5,4%
Autre	89	2,5%
Total	3605	

Tableau 61.A Les besoins spécifiques des jeunes de la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Accès à l'emploi,	3258	90,4%
Accès aux opportunités de financement des projets	1313	36,4%
Accès à la formation de qualité	1412	39,2%
Protection notamment des jeunes femmes et des personnes vulnérables	1177	32,6%
Accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, éducation....)	3008	83,4%
Autre	246	6,8%
Total	3605	

Tableau 62.A Définition d'une personne vulnérable.

	Fréquence	Pourcentage
Handicapés physiques	2447	67,9%
Personnes malades	2022	56,1%

Personnes âgées	2215	61,4%
Enfants	1440	39,9%
Autre	34	0,9%
Total	3605	

Tableau 63.A Existence des personnes vulnérables dans la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	3283	91,1
Non	322	8,9
Total	3605	100,0

Tableau 64.A Promotion des droits des personnes vulnérables à travers les PDL/PAI.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	355	10,8
Non	2928	89,2
Total	3283	100,0

Tableau 65.A Existence d'une société minière dans la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1143	31,7
Non	2462	68,3
Total	3605	100,0

Tableau 66.A Respect des obligations fiscales et des responsabilités sociales des sociétés minières.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	251	22,0
Non	387	33,9
Ne sait pas	505	44,2
Total	1143	100,0

Tableau 67.A Connaissance sur la gestion des redevances minières.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	72	6,3
Non	1071	93,7
Total	1143	100,0

Tableau 68.A Transparence dans la gestion des redevances minières payées par les sociétés.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	52	4,5
Non	478	41,8
Ne sait pas	613	53,6
Total	1143	100,0

Tableau 69.A Respect de la politique nationale du contenu local en termes d'embauche des jeunes par les sociétés minières.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	79	6,9
Non	574	50,2
Ne sait pas	490	42,9
Total	1143	100,0

Tableau 70.A Proportion de jeunes que doivent embaucher les sociétés minières.

	Fréquence	Pourcentage
0-10	118	10,3
11_20	52	4,5
21_30	106	9,3
31_40	117	10,2
41_50	194	17,0
51_60	133	11,6
61_70	128	11,2
71_80	165	14,4
81_90	87	7,6
91_100	43	3,8
Total	1143	100,0

Tableau 71.A Existence de cadres de concertation intra générationnelle

	Fréquence	Pourcentage
Oui	884	24,5
Non	2721	75,5
Total	3605	100,0

Tableau 72.A Existence de cadres de concertation inter générationnelle

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1031	28,7
Non	2561	71,3
Total	3592	100,0

Tableau 73.A Existence de conseils de jeunes dans la commune.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1750	48,5
Non	1855	51,5
Total	3605	100,0

Tableau 74.A Entendre parler des conseils communaux de jeunes.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1634	45,3
Non	1971	54,7
Total	3605	100,0

Tableau 75.A Utile de mettre en place des conseils communaux des jeunes et les outiller.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	3339	92,6

Non	266	7,4
Total	3605	100,0

Tableau 76.A Organisation des sessions de dialogue entre les jeunes.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1357	37,6
Non	2248	62,4
Total	3605	100,0

Tableau 77.A Nombre de sessions sur les douze (12) derniers mois.

Moyenne	2,8651
Médiane	2,0000
Mode	2,00
Minimum	,00
Maximum	12,00

Tableau 78.A Nombre de sessions sur les douze (12) derniers mois.

	Fréquence	Pourcentage valide
,00	9	0,7
1,00	401	29,6
2,00	436	32,1
3,00	202	14,9
4,00	81	6,0
5,00	89	6,6
6,00	43	3,2
7,00	7	0,5
8,00	21	1,5
9,00	2	0,1
10,00	22	1,6
11,00	1	0,1
12,00	43	3,2
Total	1357	100,0

Tableau 79.A Sessions de dialogue organisées par les jeunes et les autres acteurs.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	689	19,1
Non	2916	80,9
Total	3605	100,0

Tableau 80.A Nombre de sessions de dialogue au cours de ces douze derniers mois.

Moyenne	2,2888
Médiane	2,0000
Mode	1,00
Minimum	,00
Maximum	12,00

Tableau 81.A Nombre de sessions de dialogue au cours de ces douze derniers mois.

	Fréquence	Pourcentage valide
0,00	8	1,2
1,00	249	36,1

2,00	223	32,4
3,00	111	16,1
4,00	46	6,7
5,00	20	2,9
6,00	9	1,3
7,00	6	0,9
8,00	4	0,6
9,00	1	0,1
10,00	8	1,2
12,00	4	0,6
Total	689	100,0

Tableau 82.A Suivre les médias.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	2851	79,1
Non	754	20,9
Total	3605	100,0

Tableau 83.A Fréquence de suivi des ménages.

	Fréquence	Pourcentage
De temps en temps	1697	59,5
Souvent	890	31,2
Très souvent	264	9,3
Total	2851	100,0

Tableau 84.A Types de médias.

	Fréquence	Pourcentage
Radio/télévision	2371	83,2
Réseaux sociaux	290	10,2
Vidéos	155	5,4
Journaux/presse en ligne	23	0,8
Autre	12	0,4
Total	2851	100,0

Tableau 85.A Plages horaires pour le suivi des médias.

	Effectif	% colonne
6h-9h	778	27,3%
9h-12h	1086	38,1%
12h-15h	510	17,9%
15h-18h	596	20,9%
18h-21h	1745	61,2%
21h-00h	988	34,7%
00h-3h	30	1,1%
3h-6h	5	0,2%
Total	2851	100,0%

Tableau 86.A Des émissions avec accent sur la prévention des conflits et des revendications violentes

	Fréquence	Pourcentage
Oui	2429	85,3
Non	419	14,7

Total	2848	100,0
--------------	-------------	--------------
